

REVISION d'AMENAGEMENT FORESTIER

FORET DOMANIALE

D'OLERON

2 736,6943 ha

2004 – 2018

DIRECTION CENTRE OUEST

DEPARTEMENT de

CHARENTE-MARITIME



Office National des Forêts



Direction Territoriale Centre-Ouest
Agence Régionale Poitou-Charentes
Unité territoriale Charente-Maritime

Département de CHARENTE-MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Cantons du Château d'Oléron et de St Pierre d'Oléron

FORET DOMANIALE D'OLERON

SURFACE CADASTRALE : 2736,6943 ha
Surface SIG : 2664,0645 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

(2004-2018)

SERIE 1 : 2547,06 ha. Série de protection générale du milieu et des paysages
Traitement en futaie irrégulière par parquets.

SERIE 2 : 117 ha. Série d'intérêt écologique général : Réserve biologique intégrale

Rédigé par René PELLOQUIN
Technicien Forestier Chef de projet
Unité spécialisée aménagement littoral

Direction Territoriale Centre - Ouest
Agence Régionale Poitou-Charentes
Unité Territoriale Charente-Maritime

Département de CHARENTE-MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Cantons de Château d'Oléron et St Pierre d'Oléron
Territoires communaux de St TROJAN, Gd VILLAGE,
DOLUS d'OLERON, St PIERRE d'OLERON, St
GEORGES d'OLERON, St DENIS d'OLERON,
La BREE les BAINS.
Région IFN : 17-5 Dunes d'entre Loire et Gironde
N° de code ONF : 511
DILAM : non publiées.

FORET DOMANIALE D'OLERON

SURFACE CADASTRALE : 2736,6943 ha
Surface SIG : 2664,0645 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2004 - 2018)

SERIE 1 : 2547,06 ha. Série de protection générale du milieu et des paysages
Traitement en futaie irrégulière par parquets.

SERIE 2 : 117 ha. Série d'intérêt écologique général : Réserve biologique intégrale

Essences principales

% en surface occupée dans l'étage dominant au début de
l'aménagement

FEUILLUS 18 %	Chêne vert	7 %
	peupliers	6 %
	autres feuillus	5 %
	(Aulne, Chêne pédonculé, feuillus divers)	
RESINEUX 82 %	Pin maritime	80 %
	Pin laricio	1 %
	Autres résineux	1 %
	(Pin parasol, Pin d'Alep, Pin insignis, résineux divers)	

Altitude supérieure : 34 m
Altitude moyenne : 14 m
Altitude inférieure : 0 m

SOMMAIRE

	Page
<u>Titre 0 RENSEIGNEMENTS GENERAUX</u>	5
0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	
0.2 SURFACE DE LA FORET	
0.3 PROCES VERBAUX DE DELIMITATION ET DE BORNAGE	
0.4 PARCELLAIRE	
<u>Titre 1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL</u>	14
1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES	
1.2 HABITATS NATURELS	
1.3 ZNIEFF	
1.4 FLORE	
1.5 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	27-30
1.6 FAUNE SAUVAGE	
1.7 RISQUES NATURELS	
1.8 RISQUES D'INCENDIE	
<u>Titre 2 ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX</u>	35
2.1 PRODUCTION LIGNEUSE	
2.2 AUTRE PRODUCTION	
2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES	
2.4 ACTIVITES PISCICOLES	
2.5 ACTIVITES PASTORALES	
2.6 ACCUEIL DU PUBLIC	
2.7 PAYSAGES	
2.8 RICHESSES CULTURELLES	
2.9 SUJETIONS DIVERSES	
2.10 STATUTS ET REGLEMENTS DIVERS	
<u>Titre 3 GESTION PASSEE</u>	46
3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES	
3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	
3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS	
<u>Titre 4 SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX</u>	58
4.1 EXPOSE DES PROBLEMES ET DES CHOIX RETENUS	
4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX, DIVISION EN SERIES	
4.3 DECISIONS FONDAMENTALES CONCERNANT LA <u>SERIE 1</u>	
4-3-4 Classement des unités de gestion	66

Titre 5 PROGRAMME D' ACTIONS	68
5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	
5.2 PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA <u>SERIE 1</u> (règles de sylviculture, travaux)	
Programme d' assiette des coupes	72-73
5.2.3 ACTIONS DANS LE MILIEU DUNAIRE NON BOISE	
5.2.4 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE	
5.2.5 GESTION DE L' EQUILIBRE FAUNE-FLORE	
5.2.6 PRODUCTIONS DIVERSES	
5.2.7 ACCUEIL DU PUBLIC	
5.2.8 PAYSAGES	
5.2.9 PROTECTIONS DES SITES D' INTERET CULTUREL	
5.2.10 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	
5.2.11 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES INCENDIE	
5.2.12 DISPOSITIONS CONCERNANT L' EQUIPEMENT DE LA FORET	
5.2.13 PROGRAMME D' OBSERVATIONS ET DE RECHERCHE	
5.2.14 ACTIONS DE COMMUNICATION	
5.3 PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA <u>SERIE 2</u>	
Titre 6 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	83
6.1 RECOLTES	
6.2 RECETTES	
6.3 DEPENSES POUR TRAVAUX	
6.4 BILAN FINANCIER	
Titre 7 ANNEXES	93
LISTE DES ANNEXES	

TITRE 0

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION, COMPOSITION ET SITUATION DE LA FORET

0.1.1 ORIGINE

Depuis la fin de la dernière glaciation, repoussés par la transgression flandrienne, des matériaux détritiques issus de l'érosion des massifs anciens sont venus s'accumuler sur les marges du plateau continental, en limite des hautes eaux. Repris par le vent, ces sables ont envahi progressivement les terrains littoraux en formant des champs de dunes représentant un volume considérable.

Remaniés au gré des vents ces sols instables et mobiles ont rapidement présenté un risque pour les activités humaines. St Trojan en particulier est menacé d'ensablement au cours du XVIII^{ème} siècle.

Dès¹ la fin du XVIII^{ème} siècle et surtout dans le courant du XIX^{ème}, l'Etat a progressivement pris des dispositions pour stopper l'envahissement par le sable. Le décret du 14 décembre 1810 a étendu à tous les départements maritimes l'obligation de procéder à des travaux de fixation des dunes, en particulier par le reboisement en Pin maritime. L'Administration des Ponts et Chaussées, chargée de la mise en œuvre de ces travaux, pouvait se substituer aux propriétaires privés récalcitrants. Les terrains en cause étaient restitués aux propriétaires après remboursement des frais engagés (par la vente des bois).

Après constitution d'une dune littorale à l'aide de palissades en planches et fascines de fagots de brande, les zones ainsi protégées étaientensemencées à la volée en pin maritime en mélange avec des graines de genêt, ajonc, oyat.

Sur l'île d'Oléron, les travaux débutent à partir de 1819 autour du bourg de St Trojan. La première palissade élevée en forêt de St Trojan en 1830, est suivie par d'autres en fonction des apports de sable : palissades de 1864, 1876, 1889, 1923, 1945 et 1970. Cette dernière a été reprise par la mer au cours des années 1980, en raison de la recrudescence de l'érosion marine. Les semis réalisés à l'abri de ces levées ont connu dans l'ensemble un succès remarquable.

Le décret de 1817, prévoyait la remise de ces terrains boisés à l'Administration des Eaux et Forêts, par blocs suffisamment vastes, susceptibles de constituer des unités de gestion conséquentes. Ces dispositions ont été appliquées, et progressivement, à partir de 1858 se sont constituées les forêts domaniales de St Trojan, les Saumonards et Domino. La forêt de Boyardville créée dans les mêmes conditions, mais terrain militaire, n'a été affectée à l'Administration des Eaux et Forêts qu'en 1950.

¹ Voir les Cahiers d'Oléron N° 9 mai 2002 (2^{ème} édition) et révision d'aménagement de la forêt domaniale d'Oléron 1986/2005

0.1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE

Région :	Poitou-Charentes
Département :	Charente-Maritime (17)
Arrondissement :	Rochefort
Cantons :	Le Château d'Oléron, St Pierre d'Oléron
Région IFN :	17-5, Dunes d'entre Loire et Gironde. Code ONF : 511
Surface cadastrale :	2736,6943 ha
DILAM :	Non publiées

0.1.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ile atlantique de la Charente-maritime, entre l'embouchure de la Charente et de la Seudre, Oléron est reliée au continent par un pont de 3 km de long. Orientée selon un axe nord-ouest/sud-est, sa longueur atteint 30 km pour un maximum de 10 km de large.

La Forêt Domaniale d'Oléron occupe les côtes Ouest, et Nord-Est de l'Ile d'Oléron. Assise sur un cordon dunaire large de quelques dizaines de mètres jusqu'à plus de 3 Km au sud, elle s'étire sur 35,6 km, en plusieurs unités : forêt de St Trojan, forêt des Saumonards, forêt de Domino, et enfin un ensemble dunaire linéaire non boisé appelé dunes de St Pierre et dunes de St Denis.

0.1.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE de la GESTION ONF

Direction Territoriale :	Centre-Ouest à Orléans
Agence Régionale :	Poitou-Charentes à Poitiers
Unité Territoriale :	Charente-Maritime
Triages :	Les Bris, Maison Forestière des Bris à St Trojan Les Loritz, Maison Forestière des Loritz à Dolus d'Oléron La Nouette, Maison Forestière de La Nouette à St Georges d'Oléron

0.2 SURFACE de la FORET

Le tableau page suivante, récapitule depuis le début de l'année 1985, époque de rédaction du précédent aménagement (arrêté d'aménagement du 9 mars 1987), les modifications de consistance du domaine privé de l'Etat géré par l'ONF. Il s'agit de la sommation des fiches A 42 disponibles au Service Foncier de la DT.

Le bilan laisse apparaître une diminution de la surface cadastrale de 59,2105 ha.

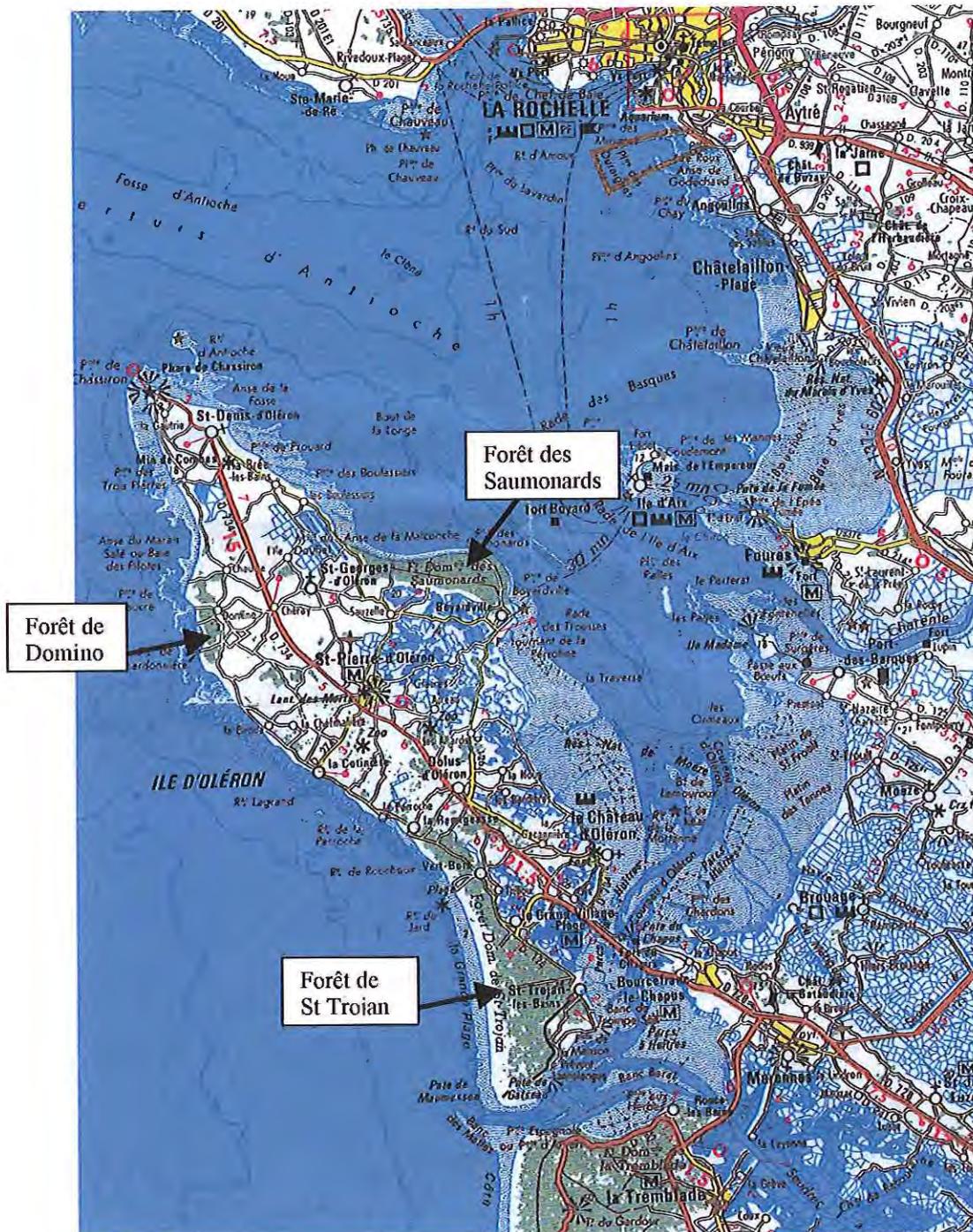
Essentiellement dues à des mises à jour cadastrales, les évolutions de la surface sont liées également à des rectifications de limites, tendant à simplifier les périmètres ou à résorber des enclaves.

Le précédent aménagement retenait dans son chapitre 1.1.2 - Contenance : "*La contenance actuelle de la forêt domaniale établie à l'appui des documents cadastraux 1985 se ventile comme suit (..) c'est à ce chiffre que nous proposons d'arrêter et de retenir la contenance de la forêt domaniale d'Oléron (2729,4813 ha)*".

Les documents consultés ne permettent pas d'expliquer, alors que l'évolution de la surface est négative depuis cette époque (-59,2105 ha), pourquoi la surface totale a augmenté. Les documents cadastraux examinés en 1985 ne devaient pas être à jour.

La surface cadastrale de la Forêt Domaniale d'Oléron au 01 janvier 2003, telle qu'elle apparaît dans les documents officiels du Service Foncier de la Direction Territoriale s'établit à 2736 ha 69 a 43 ca.

Plan de situation de la Forêt Domaniale d'Oléron
D'après IGN TOP 250 Poitou-Charentes
Echelle 1/250000



Evolution de la surface cadastrale gérée entre 1985 et le 31/12/2002

Objet de la modification	Date	N° fiche A 42	Commune concernée	Forêt	Surface en + (ha)	Surface en - (ha)
Incorpo au Dom des télécom	21/04/86	2	St Trojan	St Trojan		0,0024
Révision cadastrale	16/08/88	35	La Brée St Denis	Dune		0,0259 2,7945
		36	St Pierre Dolus	Dune	55,9241	13,0796
		37	Grand village St Trojan	St Trojan		0,1603 82,5164
		38	St Georges	Saumonards		23,5734
Rétrocession	08/06/89	45	Dolus	St Trojan	1,878	
Aff Rogier - Révision cad	27/02/90	51	St Georges	Domino	0,0125	
Incorporation au Dom For	17/06/91	72	St Denis	Dune	0,0335	
Incorporation au Dom For	13/01/92	77	St Pierre	Dune	0,1547	
Incorporation au Dom For	12/02/92	78	St Pierre	Dune	0,2079	
Incorporation au Dom For	07/04/92	79	St Denis	Dune	0,035	
Incorporation au Dom For	06/04/92	80	St Pierre	Dune	0,073	
Echange Etat/Crete	12/11/92	91	Gd Village St Georges	St Trojan Domino	0,0408	0,012
Rectif limites	03/06/93	94 bis	St Georges	Domino	0,0134	
Révision cadastrale	21/02/94	110	St Georges	Domino	0,004	
Révision cadastrale	03/01/90	102	Dolus	St Trojan		0,0342
Révision cadastrale	29/12/94	103	St Trojan	St Trojan	0,0009	
Echange Etat/Com St denis	06/12/94	105	St Denis	Dune	0,2354	0,1253
Echange Etat/Boutineau	04/01/95	111	St Georges	Domino	0,8292	
Révision cadastrale	29/12/95	130	St Georges	Domino		0,0059
Révision cadastrale	26/04/96	136	St Georges	Domino	0,0012	
Echange Etat/Vitet	25/03/96	139	St Pierre	Dune	0,004	0,0052
Echange Etat/St Trojan	13/08/96	142	St Trojan	St Trojan	0,54	0,2303
Echange Etat/Royan	11/09/96	150	Dolus	St Trojan	0,1326	
Echange Etat/St Denis	26/09/96	154	St Denis	Dune	0,1805	0,1262
Révision cadastrale	24/03/97	155	St Trojan	St Trojan		0,0107
Révision cadastrale	02/12/94	156	St Georges	Domino	0,0135	
Echange Etat/St Georges	13/01/97	157	St Georges	Saumonards	2,4908	2,4048
Acquisition	09/04/97	170	St Georges	Domino	0,0017	
Incorporation au Dom For	30/03/98	182	St Pierre	Dune	0,6694	
Echange Etat/FOL du Jura	18/03/98	185	St Trojan - St Georges	Dune	0,201	0,066
Rectif limites après bornage	17/11/98	196	St Pierre	Dune	0,0237	
Echange Etat/Vergnet	02/02/99	199	St Georges - St Denis	Dune	0,188	0,0462
Rectif cadastre	16/04/99	200	St Trojan	St Trojan	0,0231	
Echange Etat/Le grand large	27/10/99	212/213	Dolus-St Georges	Dune	0,1492	0,0464
Echange Etat/Accor	19/06/00	221	St Trojan	St Trojan	0,1547	
Echange Etat/Boutin	18/10/00	223	St Denis	Dune	0,101	0,0195
Incorporation au Dom For	18/04/01	227	St Pierre	Dune	0,8204	
Echange Etat/Ragonneau	19/07/01	235	Dolus	St Trojan	0,6651	0,7205
Réaffectation	30/01/02	240	St Georges	Saumonards	0,926	0,0792
Rectif limites après bornage	30/11/01	241	St georges	Dune		0,0022
Révision cadastrale	30/01/02	242	St Georges	Saumonards		0,0069
Incorporation au Dom For	15/07/02	254	St Pierre	Dune	0,1552	

66,8835 126,094

Bilan - 59,2105

Le tableau suivant récapitule à la date du 1^{er} janvier 2003, et réparti par commune, les surfaces à la cote du Ministère de l'Agriculture remises en gestion à l'Office National des Forêts.

Territoire Communal	Surface en gestion forestière	Surface à la cote du Ministère de l'agriculture	Observations
St Trojan	1366,5093	1367,8675	MF de St Trojan : 1,1660 ha ; MF des Bris : 0,1922 ha
Gd Village plage	299,808	299,9683	MF des Alassins : 0,1603 ha
Dolus d'Oléron	203,5603	203,6783	MF des Loritz : 0,1180 ha
St Georges d'Oléron	810,9738	811,3708	MF de la Nouette : 0,3970
St Denis d'Oléron	18,4969	18,4969	
St Pierre d'Oléron	37,2206	37,2206	
La Brée	0,1254	0,1254	
	2736,6943	2738,7278	

Plusieurs parcelles bâties sont exclues de la gestion forestière, il s'agit des maisons forestières de St Trojan, des Bris, des Alassins, des Loritz et de la Nouette pour une surface totale de 2,0335 ha

Le tableau suivant récapitule à la date du 1^{er} décembre 2003 la surface de la forêt domaniale sur l'île d'Oléron par cantons forestiers et communes de situation.

Répartition des surfaces par communes et cantons forestiers

Cantons forestiers	Territoire Communal	Parcelles	Surface SIG gérée (ha)	Surface cadastrale en gestion (ha)
Forêt de St trojan	St Trojan	34p, 35 à 66		1366,5093
	Grand-village	28p, 29, 31 à 33, 36p, 67p, 68		299,808
	Dolus d'Oléron	24 à 27, 28p, 30, 31p, 67p		203,5603
	Surface Forêt de St Trojan		1812,0824	1869,8776
Forêt des Saumonards	St Georges d'Oléron	1 à 18		646,149
	Surface Forêt des Saumonards		632,5624	646,149
Forêt de Domino	St Georges d'Oléron	19 à 23		164,8248
	Surface Forêt de Domino		164,4751	164,8248
Dunes de St Pierre	St Pierre d'Oléron	69		37,2206
	Surface Dunes de St Pierre		36,6843	37,2206
Dunes de St Denis	La Brée	70p		0,1254
	St Denis	70p		18,4969
	Surface Dunes de St Denis		18,2603	18,6223
Surface de la Forêt Domaniale de l'île d'OLERON			2664,0645	2736,6943

La surface retenue par le présent aménagement, calculée à l'aide du SIG, à partir des cartes IGN et des limites du trait de côte relevées au GPS en 2001, s'établit à 2664,06 ha.

C'est la surface dont il sera fait état dans la suite du document sauf précision contraire.

0.3 PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il n'existe pas de document d'arpentage général de la forêt domaniale d'Oléron.

Selon² les renseignements extraits des documents anciens, des travaux de délimitation et de bornage ont été effectués aux époques suivantes.

- Forêt domaniale de St Trojan : Délimitation et bornage partiels de 1836, 29/09/1864, 26/07/1886, 06/03/1888. Constitué progressivement par l'agrégation de dunes stabilisées et ensemencées de Pin maritime sur différents territoires communaux, il n'a pas été retrouvé trace d'un procès-verbal de délimitation générale et de bornage.
- Forêt domaniale des Saumonards : Procès-verbal de délimitation et de bornage (les Saumonards) : clôture le 27/11/1888 et décret du 19/09/1889. Procès-verbaux de remise et de bornage (Boyardville) : les 28/04/1950, 23/06/1950, 05/10/1950.
- Forêt domaniale de Domino : Procès-verbal de délimitation générale et de bornage : clôture le 06/03/1895 et décret du 10/11/1897.

S'agissant d'un territoire où les évolutions foncières sont nombreuses sur les périmètres, en particulier en forêt de Domino, les documents cadastraux, donc les bornages sont en fréquente modification.

Le Service Foncier à La Rochelle archive l'ensemble des documents relatifs à l'évolution foncière.

0.4 PARCELLAIRE

Le tableau suivant présente le parcellaire du présent aménagement, les surfaces, les correspondances avec l'ancien parcellaire. Les différences sont liées à des modifications de certaines limites de parcelle (assises sur des allées matérialisées ou des peuplements différents) et à la prise en compte de la surface SIG.

D'autre part, l'ancienne parcelle 30 dont la surface dépassait 152 ha, a été divisé en 3 (parcelles 30,67 et 68), décalant d'autant la numérotation.

² D'après le précédent aménagement, 1986/2005, chap 1.1.3

Parcellaire Forêt Domaniale d'Oléron

Parcelle forestière	Surface SIG ha	Forêt	Commune	Ancien parcellaire	
				N°	Surface
1	43,0526	Saumonards	St Georges d'Oléron	1	36,70
2	30,0746	Saumonards	St Georges d'Oléron	2	25,21
3	21,5837	Saumonards	St Georges d'Oléron	3	23,80
4	25,5122	Saumonards	St Georges d'Oléron	4	24,99
5	31,4163	Saumonards	St Georges d'Oléron	5	31,58
6	38,7241	Saumonards	St Georges d'Oléron	6	37,58
7	36,8781	Saumonards	St Georges d'Oléron	7	37,88
8	29,1903	Saumonards	St Georges d'Oléron	8	38,19
9	37,8898	Saumonards	St Georges d'Oléron	9	39,43
10	32,4452	Saumonards	St Georges d'Oléron	10	31,83
11	38,8447	Saumonards	St Georges d'Oléron	11	39,80
12	36,2193	Saumonards	St Georges d'Oléron	12	37,17
13	32,3531	Saumonards	St Georges d'Oléron	13	34,10
14	39,8102	Saumonards	St Georges d'Oléron	14	42,10
15	27,8863	Saumonards	St Georges d'Oléron	15	33,55
16	42,9852	Saumonards	St Georges d'Oléron	16	45,11
17	41,0621	Saumonards	St Georges d'Oléron	17	40,47
18	46,6346	Saumonards	St Georges d'Oléron	18	45,50
632,5624		Forêt des Saumonards		644,99	
19	42,2871	Domino	St Georges d'Oléron	19	42,34
20	27,8718	Domino	St Georges d'Oléron	20	28,15
21	14,2465	Domino	St Georges d'Oléron	21	14,25
22	45,5253	Domino	St Georges d'Oléron	22	45,83
23	34,5444	Domino	St Georges d'Oléron	23	33,46
164,4751		Forêt de Domino		164,03	
24	11,0254	St Trojan	Dolus d'Oléron	24	12,27
25	26,1513	St Trojan	Dolus d'Oléron	25	25,12
26	62,8796	St Trojan	Dolus d'Oléron	26	66,60
27	31,8745	St Trojan	Dolus d'Oléron	27	30,25
28	37,5636	St Trojan	Dolus/Gd Village	28	37,55
29	32,6054	St Trojan	Gd Village	29	30,94
30	47,3396	St Trojan	Dolus d'Oléron	30p	}
31	28,4599	St Trojan	Gd Village	31p	
32	19,6224	St Trojan	Gd Village	32/31p	13,23
33	43,1740	St Trojan	Gd Village	33	42,59
34	97,7805	St Trojan	Gd Village/St Trojan	34	90,86
35	25,3279	St Trojan	St Trojan	35	25,96
36	44,7550	St Trojan	St Trojan	36	44,19
37	40,5770	St Trojan	St Trojan	37	40,56
38	39,3847	St Trojan	St Trojan	38	39,36
39	46,7570	St Trojan	St Trojan	39	45,97
40	35,0179	St Trojan	St Trojan	40	34,35
41	14,9216	St Trojan	St Trojan	41	15,74
42	50,8216	St Trojan	St Trojan	42p/51p	43,93
43	59,8671	St Trojan	St Trojan	43p/51p	47,54
44	41,4236	St Trojan	St Trojan	44	41,48
45	43,9476	St Trojan	St Trojan	45	43,71
46	16,6598	St Trojan	St Trojan	46	16,60
47	32,8234	St Trojan	St Trojan	47	34,07
48	31,2380	St Trojan	St Trojan	48p	38,23
49	86,9278	St Trojan	St Trojan	49	131,32
50	38,0304	St Trojan	St Trojan	50p/51p	39,25

51	25,5532	St Trojan	St Trojan	51p/50p	43,29
52	42,2971	St Trojan	St Trojan	52	42,63
53	32,0394	St Trojan	St Trojan	53p	41,15
54	41,8958	St Trojan	St Trojan	54	41,52
55	24,2291	St Trojan	St Trojan	55	22,69
56	26,2748	St Trojan	St Trojan	56	28,52
57	47,9268	St Trojan	St Trojan	57/53p	38,77
58	42,7940	St Trojan	St Trojan	58	43,96
59	23,6203	St Trojan	St Trojan	59	22,82
60	35,1606	St Trojan	St Trojan	60	32,89
61	24,3447	St Trojan	St Trojan	61	25,81
62	95,1681	St Trojan	St Trojan	62/48p	93,00
63	20,5912	St Trojan	St Trojan	63	20,66
64	53,4840	St Trojan	St Trojan	64	52,26
65	26,5183	St Trojan	St Trojan	65	27,07
66	59,5472	St Trojan	St Trojan	66	81,96
67	50,1912	St Trojan	Dolus/Gd Village	30p	142,02
68	53,4900	St Trojan	Gd Village	30p	
1812,0824		Forêt de St Trojan			1824,32
69	36,6843	Dunes de St Pierre	St Pierre	67	34,94
70	18,2603	Dunes de St Denis	St Denis / La Brée	68	17,92
2664,0645		Forêt Domaniale d'Oléron			2686,20

TITRE 1

ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 TOPOGRAPHIE et HYDROGRAPHIE

La forêt domaniale d'Oléron est installée sur un vaste champ de dunes parallèles au rivage. Le relief est parfois marqué, particulièrement sur les dunes les plus anciennes, en général les plus éloignées du trait de côte. Les altitudes varient de 0 à 34 m.

Aucun cours d'eau de surface ne traverse la forêt, ni d'ailleurs l'île.

Plusieurs points d'eau permanents subsistent dans certaines dépressions intradunales, au contact des aquifères de surface. Ils sont très sensibles à la pluviométrie annuelle, donc très fluctuants. Ces zones humides sont suffisamment importantes pour permettre l'installation d'une flore hygrophile.

Le printemps 2001 a été exceptionnel en la matière, le niveau des eaux de surface n'ayant jamais été aussi durablement élevé depuis 50 ans.

1.1.2 CLIMAT

L'île d'Oléron est sous régime d'un climat océanique tempéré, avec une luminosité plus élevée et une pluviométrie moins bien répartie, deux caractères indiquant une tendance méditerranéenne.

Les années 1989 à 1992 ont connu un déficit pluviométrique important pendant la période de végétation, mais également de longues périodes de chaleur et d'ensoleillement fort. La première quinzaine d'août 2003 a été exceptionnellement caniculaire.

La station climatologique de référence est située au sémaphore de la Pointe de Chassiron, sur le territoire communal de St Denis d'Oléron.

Pluviométrie (de 1972 à 2001)

La pluviométrie atteint en moyenne 721 mm/an, (743 à la Rochelle) avec 118 mm, soit 16 % de ce total pendant les mois de juin, juillet et août, époque à laquelle les besoins des arbres sont maximums (respectivement 128 mm et 17 %, au cours de la même période à la Rochelle). On considère que le déficit hydrique estival est important, quand il tombe moins de 140 mm.

Les écarts annuels peuvent-être marqués, puisque la hauteur des précipitations n'a pas dépassé 560 mm en 1989, avec un mois d'août particulièrement sec et chaud. Par contre l'année 2000 a été très arrosée avec près de 950 mm. A noter également que le nombre de jours où il tombe plus de 1 mm de pluie (pluie significative) n'est que de 115.

Températures (de 1972 à 2001)

La température moyenne annuelle s'élève à 13,2°C. (Elle atteignait 12,7 °C au cours de la période 1952/1981)

Le nombre de jours de gel, en moyenne annuelle (température minimale journalière inférieure ou égale à 0 °C) sur la même période est de 9.

Les froids les plus intenses accentuent la faiblesse de l'état végétatif du Pin maritime. Les hivers rigoureux de 1985 (- 15 °C), 1986, 1996/97 ont toujours été suivis de phases de dépérissements aggravés aux Saumonards et à Domino.

Les gelées tardives de mars sont rares, et exceptionnelles en avril. Elles n'occasionnent pas de dégâts apparents aux espèces en place, malgré un démarrage précoce de la végétation sur ces terrains chauds. Il n'existe pas de traces de difficultés consécutives au gel, dans les documents relatant des conditions d'installation des semis ou reboisements anciens. Cependant, en forêt des Saumonards, quelques "trous à gelée" très ponctuels s'avèrent plus difficiles à régénérer. Les pics de température exceptionnels (maximum absolu 38 °C le 10 août 2003) des premiers jours d'août 2003 alliés à un déficit hydrique important, ne semblent pas avoir eu de conséquences trop graves sur l'état végétatif des arbres.

La période de végétation, si l'on prend pour référence $t_m > 10$ °C (t_m : température moyenne mensuelle) est proche de 9 mois, de la fin mars au début novembre.

L'ETP (Evapotranspiration potentielle) est élevée et joue un rôle déterminant dans le déficit hydrique estival.

L'Ensoleillement est important, il atteint 2200 heures par an pour la période de référence.

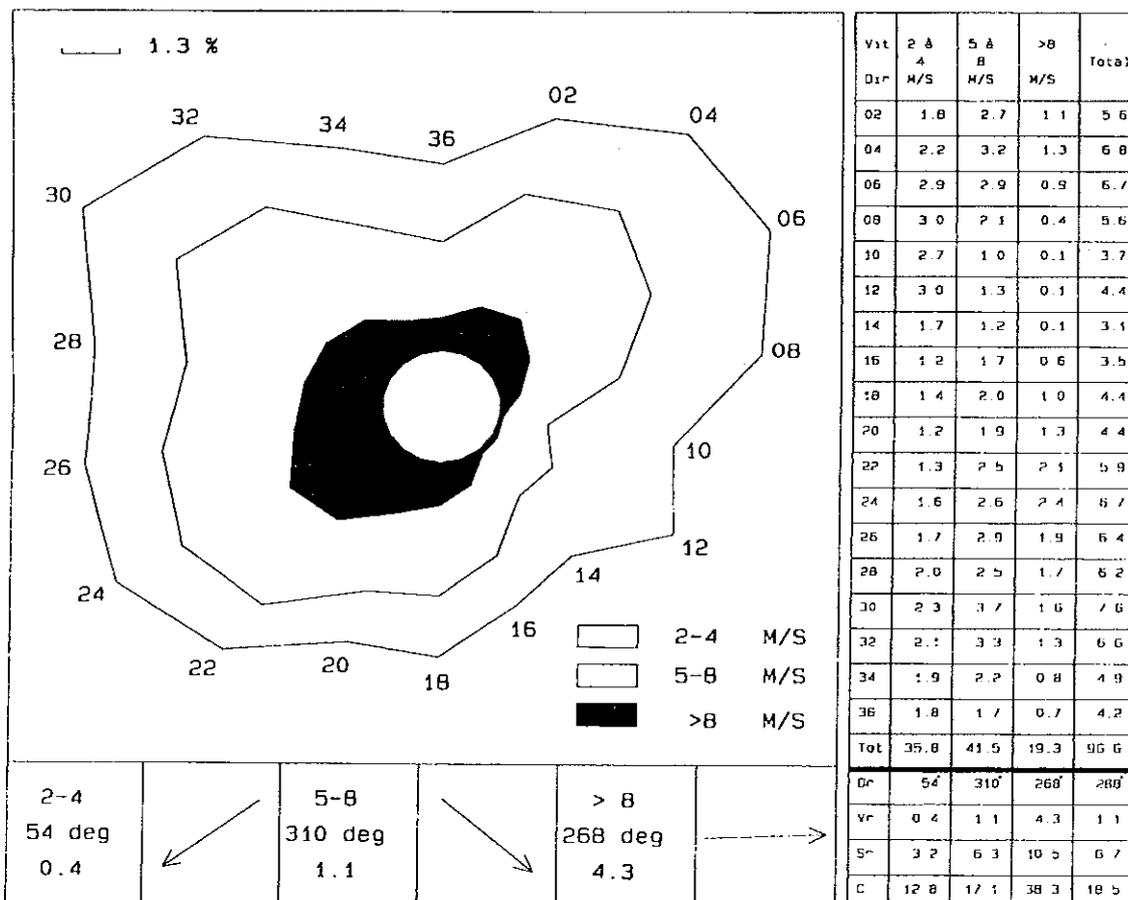
Le vent Les flux d'ouest sont dominants, avec 19,3% de vents forts ($v > 8$ m/s). Les vents à caractère de tempête ne sont pas rares, mais n'affectent habituellement pas la stabilité des peuplements, en raison de leur composition et structure.

L'épisode douloureux du 27 décembre 1999 avec des vents atteignant 200 km/h à la Pointe de Chassiron a généré de nombreux dégâts dans les peuplements forestiers (environ 80000 m³).

Les vents d'est et sud-est sont significatifs, mais ne revêtent pas la même intensité. Ils sont surtout estivaux. Vents secs, ils peuvent abaisser le taux d'humidité de l'air en été et accroître les risques de départ d'incendies et la vitesse de propagation des feux.

Rose des Vents poste de Chassiron à St Denis d'Oléron pour la période de janvier 1989 à décembre 2001

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

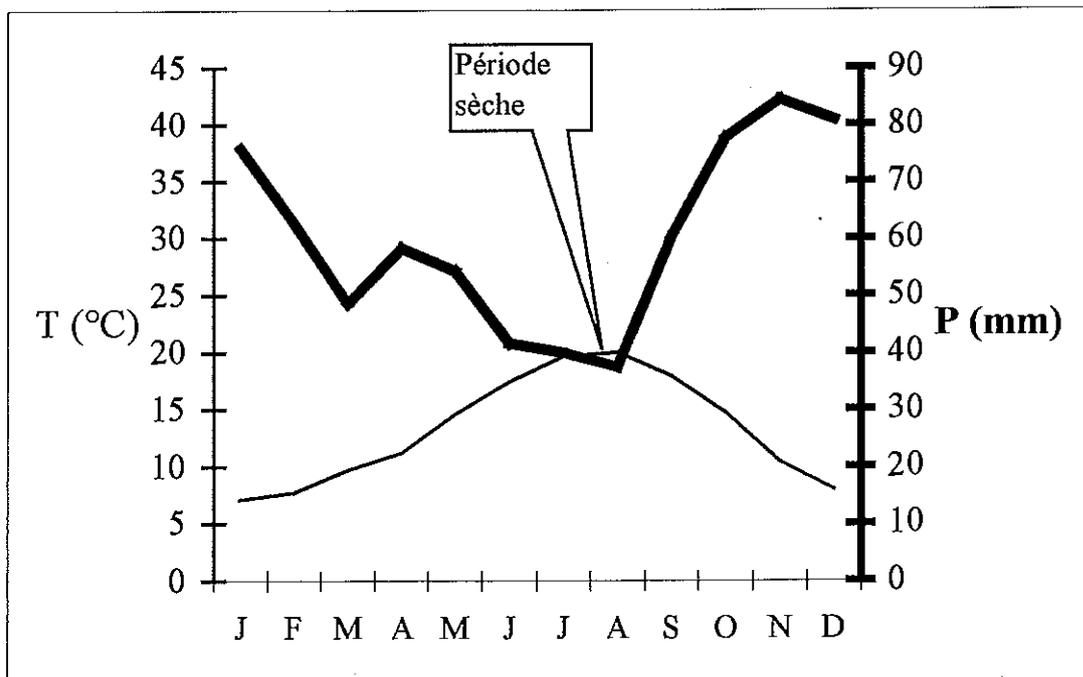


Evaluation synthétique du climat

	jan	fev	mar	avr	mai	ju	jui	août	sep	oct	nov	déc	
p : pluviométrie mensuelle en mm	75,8	62,8	48,6	58,3	54,3	41,6	39,9	37,4	60,2	77,7	84,4	80,9	721,9
t : température mensuelle en °c	7,1	7,7	9,7	11,2	14,6	17,4	19,6	20	17,9	14,7	10,4	8	13,2
Indice mensuel de De Martonne $Im = \frac{p \times 12}{t + 10}$ Sécheresse si $Im \leq 20$ (S)	53,2	42,6	29,6	33,0	26,5	18,2	16,2	15,0	25,9	37,7	49,6	53,9	
Indice de Rey, Bagnouls et Gaussen $p = t$: Aridité (A) $p < 2t$: Sécheresse (S) $p < 3t$: Subsécheresse (Sb)	p>3t	p>3t	p>3t	p>3t	p>3t	3t>p>2t	p<2t	p<2t	p>3t	p>3t	p>3t	p>3t	
						Sb	S	S					
ETP	13,6	22,6	54,1	84,3	116,8	139,5	150,6	129,8	81,5	45,2	18,3	11,9	
p-ETP	62,2	40,2	-5,5	-26,0	-62,5	-97,9	-110,7	-92,4	-21,3	32,5	66,1	69,0	

L'indice mensuel de De Martonne $Im = \frac{12p}{t+10}$ (p : précipitation mensuelle moyenne en mm, t : température mensuelle moyenne en °c), qui qualifie "l'aridité" du climat est inférieur à 20, dès la 2ème décade de juin, jusqu'à la fin du mois d'août.

Le diagramme ombrothermique de Gaussen dressé pour la période 1972-2001 laisse apparaître en moyenne sur les 30 dernières années, une période "sèche" de la mi-juin au début septembre. (cf ci-dessous).



Le bilan hydrique (Pluviométrie - ETP) indique que le régime hydrique est déficitaire dès la fin mars, jusqu'en septembre. Cela signifie que la plante doit très tôt compenser ce déficit en utilisant la réserve du sol. Connaissant les conditions édaphiques difficiles, il est clair que cette contrainte est majeure, pour toutes les espèces végétales.

Le vent joue également un rôle important. S'il ne remet que rarement en cause la stabilité des arbres (hormis le terrible événement du 27 décembre 1999) son impact est cependant déterminant, sur leur forme, particulièrement sur les lisières face à la mer. Les conséquences nocives de la vitesse du vent, des embruns salés et de l'abrasion consécutive au transport de sable éolien accroissent les difficultés physiologiques des espèces arborescentes, conduisant à des adaptations remarquables (pins anémomorphosés, torturés par le vent).

Les autres facteurs, chaleur, longueur de la période de végétation, pluviométrie totale (malgré un nombre de jours de pluie significative faible), gelées tardives, peuvent être considérés comme plutôt favorables.

1.1.3 GEOLOGIE (carte géologique simplifiée de la région Poitou-Charentes ci-après)

La majeure partie de la Forêt domaniale de l'île d'Oléron est assise sur un substrat sédimentaire du Secondaire daté du Jurassique ou du Crétacé. Ces formations profondes, assez tendres pour celles du Crétacé (marnes et calcaires argileux) n'affleurent qu'en de rares endroits en forêt domaniale (Domino, l'Ecuissière). Les Saumonards ainsi que la forêt de St Trojan reposent sur des matériaux plus récents, datés du quaternaire qui ont comblé des golfes anciens. Il s'agit d'argile lourde, calcaire, d'origine marine ou fluvio-marine.

Ces formations sont partout masquées par des dunes sableuses formées depuis la dernière glaciation. Les éléments fins charriés par la transgression flandrienne, repris par le vent, ont formé des cordons larges de quelques centaines de mètres. Leur disposition, leur forme, dépendent des vents dominants et des conditions climatiques au moment de leur formation.

La couverture sableuse peut dépasser 30 m à St Trojan, et ne former qu'une mince pellicule inférieure à 1,50 m d'épaisseur à Domino, sur le socle Secondaire ou dans les dépressions intradunales.

(cf : carte géologique de la France au 1/50000 N° 657 -Ile d'Oléron, éditée par le BRGM)

Globalement, on qualifie :

- les dunes perchées sur le socle calcaire de "dunes de type vendéen".
- celles assises sur les anciens golfes colmatés, aux épaisseurs de sable importantes, pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres, de "dunes de type aquitain"

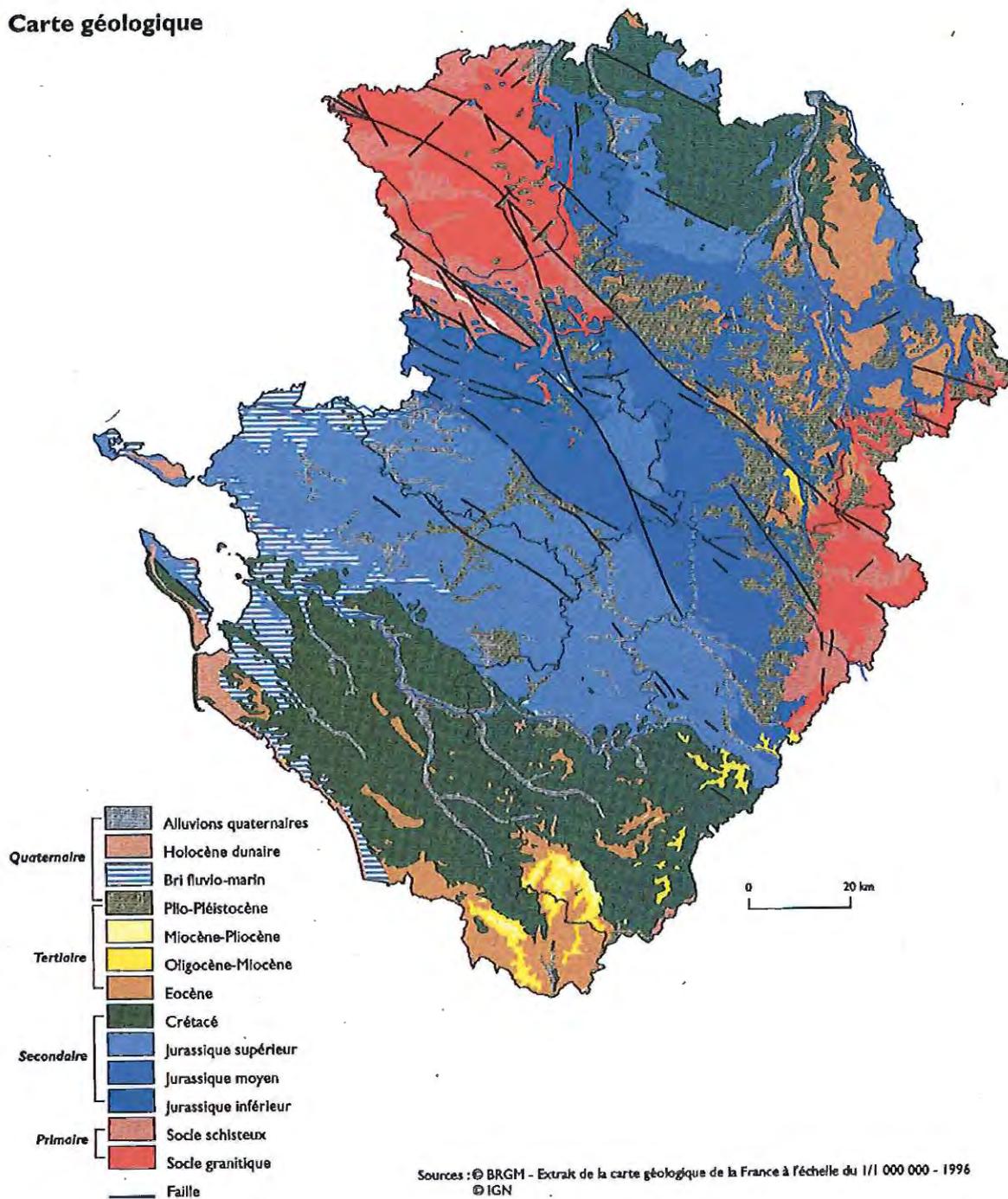
1.1.4 PEDOLOGIE

Sur sable dunaire, sol instable par excellence, et en particulier sur les dunes basses en cordon étroit, l'évolution est fréquemment contrecarrée par des apports éoliens. Cependant, dans les parties les plus fraîches ou plus anciennement boisées, la pédogenèse conduit à la formation de sols plus évolués, avec une humification des horizons de surface sur quelques centimètres et un début de lessivage. Ces situations plus favorables, (le plus généralement au niveau de petites dépressions), permettent l'installation de feuillus, en particulier d'espèces caducifoliées. La fougère aigle accompagne souvent cette évolution (sans jamais être envahissante), dénotant un début de décarbonatation. Sur dune perchée cette évolution peut s'initier à proximité immédiate du littoral.

Au niveau des dépressions intradunales, au contact des aquifères de surfaces quasi permanents, se développent des sols plus humifères où peut s'accumuler une couche de matière organique de 10 à 15 cm d'épaisseur.

Carte géologique simplifiée de la Région Poitou-Charentes

Carte géologique



Malgré quelques différenciations locales, les sols sont relativement homogènes et caractérisés par :

- une profondeur prospectable par les racines importante.

Mais :

- une réserve utile très faible, donc très sensibles à la dessiccation en période de sécheresse.

- une grande pauvreté chimique.

- la nature calcaire des sables, à la granulométrie plus grossière aux Saumonards qu'en forêt de St Trojan (cf études menées dans le cadre du suivi du dépérissement du Pin maritime)

- un pH souvent élevé, supérieur à 6 et qui peut atteindre 8,5 à Domino. De telles valeurs ne peuvent s'expliquer que par une teneur excessive en sodium.

1.1.5 SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIÈRES

Malgré des conditions pédologiques et géomorphologiques peu diversifiées, plusieurs types stationnels peuvent être différenciés. (cf carte des stations annexe : 1)

Deux stations dont la vocation n'est pas forestière, en raison de contraintes de milieu trop exigeantes.

● **La dune blanche**, station xérophile, soumise à un rajeunissement constant par l'apport de sable éolien.

● **La dune grise**, station xérophile dont les conditions sont plus stables, très liée dans sa dynamique à la précédente.

Plus en retrait, quand les contraintes liées au vent et à la mobilité du sable permettent naturellement l'installation de la végétation arborescente, quatre stations forestières peuvent être définies.

● **Station xérophile à pin maritime et chêne vert** (thermophile)

● **Station mésoxérophile à chêne vert, feuillus divers et pin maritime**. Elle se démarque de la précédente par un début de décarbonatation des horizons de surface en position topographique protégée des influences maritimes extrêmes ou favorisant l'alimentation en eau.

● **Station mésoneutrophile à feuillus divers, chêne vert et Pin maritime**. Ces stations plus fraîches, proches des précédentes, ne subissent pas, sauf conditions exceptionnelles, de déficit hydrique notable, car au contact des aquifères de surface.

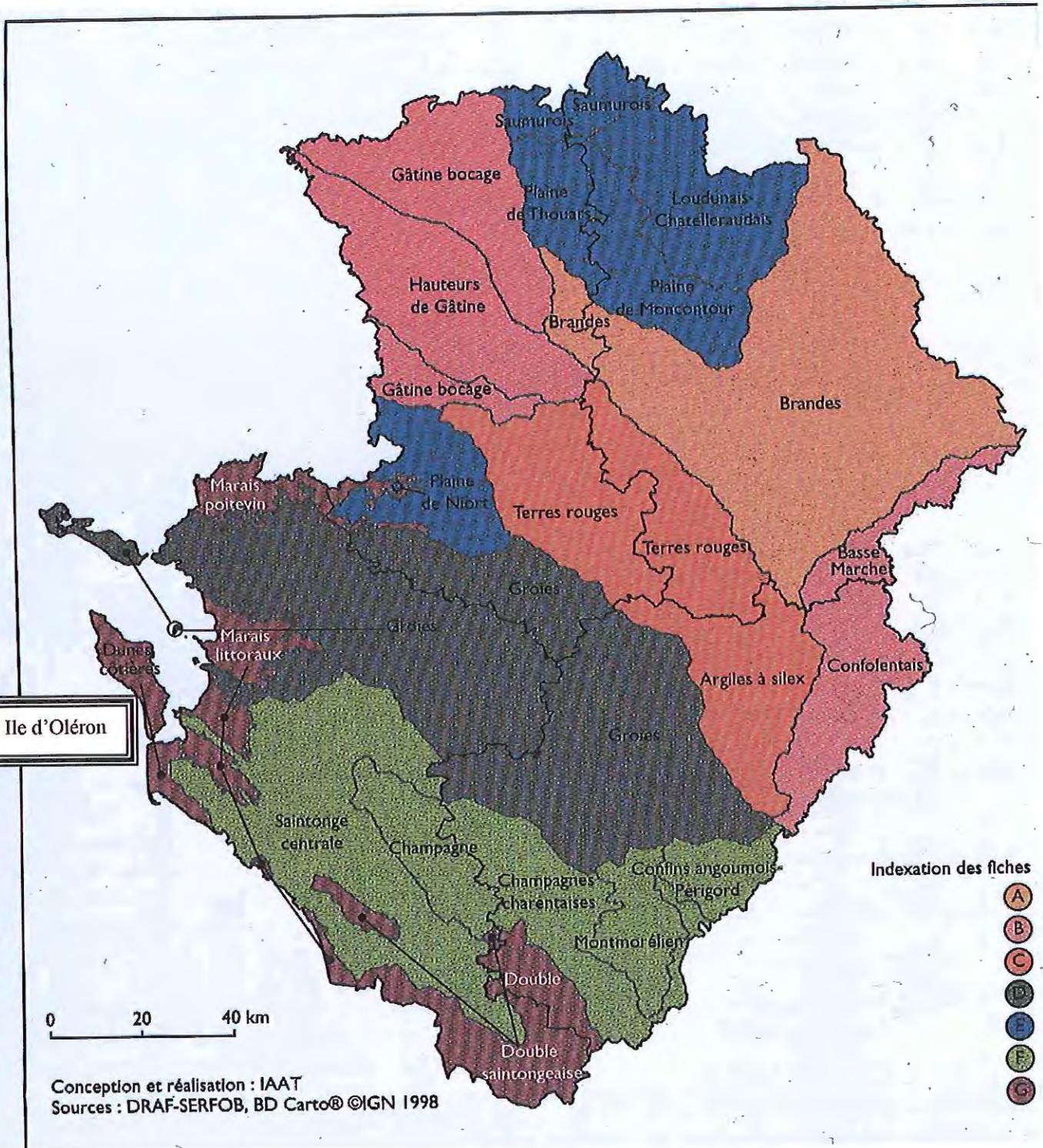
● **Station hygrophile à aulne et saule**. Ces stations humides, à humus brut, ne sont que partiellement boisées, en particulier quand la lame d'eau de surface est permanente.

1.1.6 RÉGION FORESTIÈRE (source : Inventaire Forestier National, 3ème cycle, 1993).

L'Inventaire Forestier National (IFN) a classé l'ensemble de l'île d'Oléron dans la région forestière 17-5 "Dunes d'entre Loire et Gironde" (carte ci-contre) caractérisée par des sols développés sur des matériaux détritiques plus ou moins calcarifères à la capacité de rétention en eau très limitée. Cependant, la faible épaisseur de la couverture sableuse, et la présence du socle calcaire sous-jacent, apparentent certaines zones aux "terres de groies" (Domino, l'Écuissière).

Limites des régions forestières de l'Inventaire Forestier National en Poitou-Charentes.

Poitou-Charentes



1.2 HABITATS NATURELS (cf : DOCOB du site NATURA 2000)

Les informations complètes concernant les habitats naturels, la flore et la faune remarquables, sont à rechercher dans le DOCUMENT d'OBJECTIFS du site NATURA 2000 .

La quasi-totalité de la surface (98 %) de la forêt domaniale (excepté les parcelles 69 et 70, qui forment un chapelet de dunes perchées très étroites soumises à de très fortes contraintes anthropiques) est inscrite dans le réseau NATURA 2000, prescrit par la directive habitats 92/43 CEE du 21 mai 1992 -site N° FR 5400433, (PC N° 31)-. Les habitats d'intérêt communautaire concernés sont très représentés -parfois exclusivement- en forêt domaniale. Les inventaires ont permis de recenser 14 habitats à conserver dont 4 prioritaires (*). Ces derniers représentent 95 % de la surface de la FD.

Code NATURA 2000	Type d'habitat	% surface FD
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0,3
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	3,5
2130 *	Dunes fixées à végétation herbacée	10
2160	Dunes à <i>Hyppophae rhamnoides</i>	0,30
2170	Dunes à <i>Salix arenaria</i>	0,01
2192	Pelouses pionnières des pannes	ε
2193(ou 2190*7230)	Bas marais dunaires alcalins	0,04
2190*7210	Dépressions humides intradunales	0,1
2195a	Roselières et cariçaies dunaires altérées	0,1
2260	Dunes à végétation scérophylle	0,05
2180*91EO	Dunes boisées du littoral atlantique x Forêts alluviales résiduelles	3,4
2270 *	Forêts dunales à <i>Pinus pinaster</i> (localement altérées)	82
3140	Mares mésotrophes à characées	ε
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i>	0,2

Le document d'objectifs, dont l'opérateur était l'ONF, a été validé en avril 2002 par le CSRPN, puis approuvé par le comité de pilotage. L'arrêté d'approbation a été signé par le préfet de Charente-Maritime en 2003.

Une faible part de ces habitats est qualifiée "d'altérée" en raison principalement de la présence d'espèces forestières non indigènes. Le présent aménagement doit permettre progressivement d'y remédier. D'autre part, des désordres liés au mauvais fonctionnement de deux stations d'épuration dont les lagunages sont situés en forêt, concourent à l'eutrophisation de milieux humides (Vert-bois, Les Bris).

Le DOCOB retient en particulier la création d'une Réserve Biologique Intégrale qui, sur 117 ha, intégrera une séquence complète de la dune mobile à la vieille dune stabilisée à sylvofaciès caducifolié. Cette RBI, prévue par le présent aménagement, permettra de laisser libre et d'évaluer l'expression de la dynamique naturelle.

Cependant, le plan de gestion de la réserve intégrale ne sera pas finalisé avant 2006.

1.3 ZNIEFF

ZNIEFF N°	Type	Zone concernée
220	2	Massif forestier des Saumonards
382	2	Massif dunaire et forestier de st Trojan
383	1	L'Ecuissière, Verts - bois
384	1	La Menounière
483	1	Pointe sud du Massif de St Trojan

1.4 FLORE

1.4.1 ETAGES et SERIES de VEGETATION

La forêt s'inscrit dans la série atlantique du Chêne vert, plus précisément dans son sous-district littoral. Les influences méditerranéennes se traduisent par des cortèges floristiques ibéro-atlantique et méditerranéo-atlantique, où dominent Chêne vert et Cistes sp.

1.4.2 RELEVÉ des ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

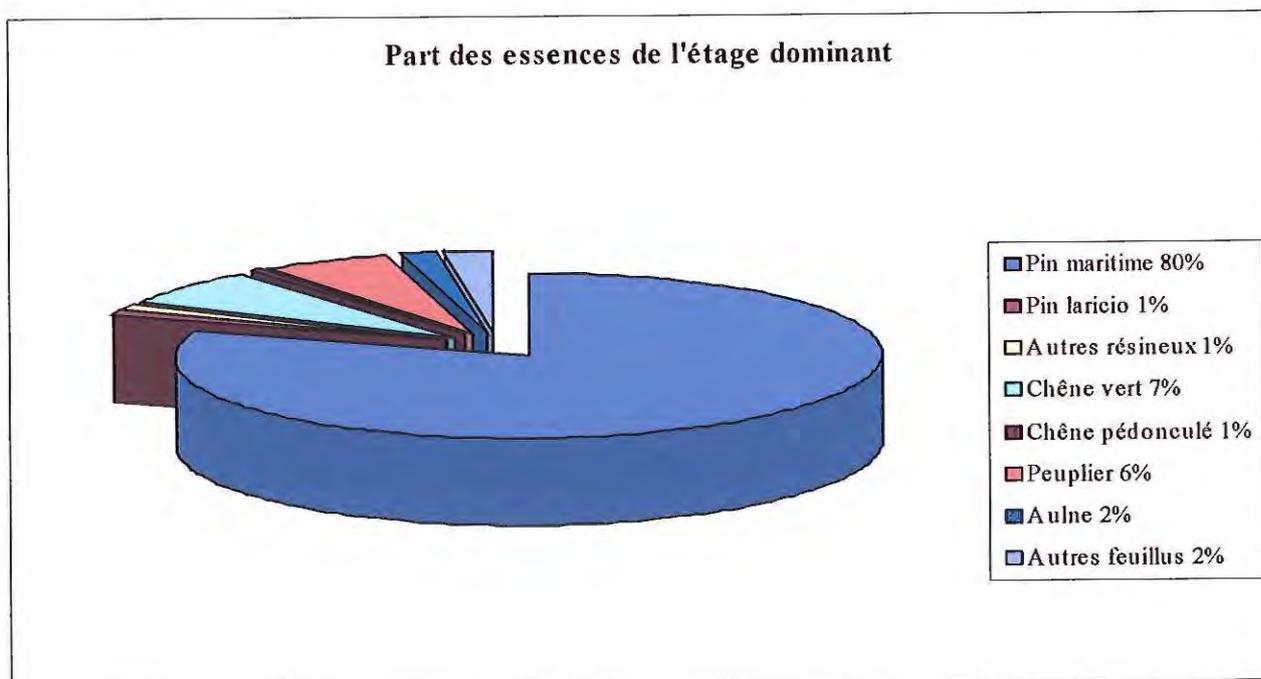
Le Document d'objectif du site NATURA 2000 relève 3 espèces végétales d'intérêt communautaire, dont 2 inscrites à l'annexe II et l'une prioritaire (*).

Espèces		Prioritaire (*)	Annexe de la Directive Habitats	
			II	IV
Cynoglosse des dunes	<i>Omphalodes littoralis</i>	*	X	X
Liparis de Loesel	<i>Liparis loeselii</i>		X	X
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>			X

Ces trois espèces ne rendent que partiellement compte de l'intérêt floristique de la forêt domaniale d'Oléron. Sa richesse en espèces végétales patrimoniales, rares ou menacées, protégées tant au niveau national que régional, fait l'objet de publications régulières dans le bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest.

On peut citer en particulier le Ciste hérissé (*Cistus psilosepalus*), l'œillet des dunes (*Dianthus gallicus*), la Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*) protégés au niveau national, ou le Ciste à feuille de laurier (*Cistus laurifolius*), le Lys des dunes (*Pancreatum maritimum*), la Linaire des sables (*Linaria arenaria*), la Pyrole à fleurs blanches (*Pyrola chloranta*), le Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*), inscrites sur la liste régionale. La cohabitation de ces deux dernières espèces aux affinités montagnardes avec de très nombreuses espèces méditerranéennes confirme la singularité et l'intérêt majeur de ce massif forestier. De nombreuses autres orchidées, protégées ou non, affectionnent ces terrains chauds, parfois humides, ouverts et ensoleillés.

1.4.3 REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES (cf carte des essences prépondérantes annexe 2)



Hormis les peuplements littoraux et aux Saumonards, la régénération naturelle n'assure qu'un faible renouvellement du Pin maritime dont la part diminue inexorablement dans l'étage dominant. Elle est passée entre 1984 et 2003 de 91,50 % à 80 % (cf précédent aménagement).

Essences prépondérantes

En annexe 2, la carte des essences prépondérantes et le tableau joint localisent les essences forestières présentes en forêt domaniale d'Oléron et les surfaces occupées.

- Si une espèce occupe plus de 75 % de l'étage dominant elle est considérée comme pure ; ex : *Pin maritime*
- Si une espèce occupe de 50 à 75 % du couvert associée à une autre occupant plus de 25 % du couvert, les deux espèces sont indiquées dans l'ordre d'importance ; ex : *Pin maritime et chêne vert*
- Si une espèce occupe de 50 à 75 % du couvert associée à plusieurs autres espèces résineuses ou feuillues occupant plus de 25 % du couvert, les espèces sont indiquées dans l'ordre d'importance ; ex : *Pin maritime et feuillus divers*.
- Si aucune espèce n'occupe plus de 50 % du couvert, le mélange est signalé en indiquant la dominance feuillue ou résineuse ; ex : *Résineux divers*

Principales essences forestières présentes

Essences spontanées

a : Feuillus

Chêne vert (*Quercus ilex*)

Espèce parfaitement adaptée au climat de type méditerranéen, le chêne vert se développe spontanément sur l'île d'Oléron sur les sols dunaires, même au contact du socle calcaire. Longtemps contenu par la sylviculture au bénéfice du Pin maritime ou des autres essences introduites, sa dynamique naturelle ne s'exprime complètement que depuis le début des années 1980. Sa régénération naturelle est abondante et il rejette vigoureusement de souche. Sur les sites anciennement boisés (depuis le milieu du XIX^{ème} siècle), et sur dune perchée, il est sans conteste l'essence principale. Sa vigueur et sa croissance soutenue

à l'état juvénile lui confèrent un grand intérêt (en régénération naturelle comme en plantation). Par contre, son couvert dense et ses feuilles persistantes tendent à fermer rapidement le couvert, limitant l'éclairement du sol, au détriment de nombreuses espèces végétales patrimoniales. Sa production est faible, en relation directe avec les conditions stationnelles difficiles, moins de 2 m³/ha/an. Economiquement son bois a peu d'intérêt sauf éventuellement en bois de feu.

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Spontané vraisemblablement dans les zones humides en situation protégée (en compagnie de divers saules), il a été multiplié en raison de sa forte productivité et de sa capacité à s'adapter aux sols pauvres grâce à ses nodosités racinaires fixatrices d'azote.

Orme champêtre (*Ulmus minor*).

Il y a peu, essence très fréquente dans les parties les plus fertiles, il a été pratiquement décimé en un 1/4 de siècle par la Graphiose ou maladie hollandaise. Aucun traitement ne permet de lutter efficacement contre cette maladie cryptogamique véhiculée de surcroît essentiellement par un scolyte. Sa rareté justifie d'y prêter un grand intérêt.

Peuplier blanc de Hollande (*Populus alba*)

Résistant au vent et à la sécheresse, son caractère héliophile et ses modes de multiplication végétative (bouture, marcotte, rejet de souche) en font une espèce très fréquente en lisière. Son intérêt n'est qu'ornemental et paysager. Espèce que l'on peut qualifier de subspontanée dans ces milieux.

Chêne pubescent (*Quercus pubescens* Wild).

Spontanément plusieurs espèces de chêne caducifolié s'installent : le chêne pubescent est le plus représenté, toutefois, le chêne pédonculé est également présent et ponctuellement le chêne tauzin (sur sol décarbonaté). La variabilité de chaque espèce ne facilite pas une détermination certaine.

Sa hauteur totale peut atteindre 20 m, sa longévité est grande. Son caractère héliophile et sa propension à supporter le calcaire, ainsi que sa capacité à rejeter de souche en font une espèce de première importance sur les dunes anciennes. Sa croissance est relativement lente. Dans les meilleures stations, sa forme est acceptable. La générosité de sa fructification et l'abondance de sa régénération lui permettent cependant d'occuper les sols les plus difficiles.

b : Résineux

Pin maritime (*Pinus pinaster*)

Issu essentiellement des reboisements du milieu du XIX^{ème} siècle, le pin maritime (en partie d'origine ibérique comme l'ont montré les études menées en 1989/1990), occupe une place prépondérante dans l'étage dominant (80% de l'étage boisée). Espèce parfaitement adaptée au climat de type méditerranéen et aux influences maritimes, elle est reconnue pour sa grande plasticité. Sur l'île d'Oléron, son état physiologique est très satisfaisant. Sa longévité atteint, voire dépasse 130 ans et sa croissance est soutenue même si la productivité globale est faible. Sur dune perchée, se manifeste son intolérance au sol calcaire qui se traduit par une longévité diminuée (qui ne dépasse pas 50/70 ans) et une croissance médiocre. Fortement concurrencée par la dynamique du chêne vert, la présence de semis naturel est malgré tout constante, conforme à son caractère héliophile et à sa vigueur au stade juvénile.

Essences introduites

a : Feuillus

Peuplier de culture (*Populus sp*)

Les dépressions intradunales constamment alimentées en eau ont été plantées en peupliers en substitution à l'aulne. Clônes euraméricains jusqu'au milieu des années 1980, puis interaméricains ensuite (deltoïdes

X trichocarpa), plus résistant à la concurrence interspécifique. Peu résistants aux embruns salés ils donnent des résultats inégaux.

Robinier (*Robinia pseudacacia*)

Introduite il y a plusieurs dizaines d'années (dès la fin du XIX^{ème} siècle), cette espèce réputée pour la durabilité de son bois (piquet de vigne), ses qualités stabilisatrices des sols, et sa capacité à fixer l'azote atmosphérique, n'a pas sur Oléron le caractère envahissant que l'on peut parfois observer ailleurs. Sur les dunes anciennes cependant, ses drageons abondants, malgré leur longévité limitée, concurrencent fortement les autres espèces ligneuses et herbacées.

Espèce exogène par excellence elle devra voir sa place progressivement diminuer.

Ailante (*Ailantus glandulosa*)

Colonisatrice et envahissante sur les périmètres, grâce à sa multiplication végétative, cette espèce introduite dès la fin du XIX^{ème} siècle associée au Robinier et divers arbustes (ajonc, genêt) doit être combattue

Hêtre (*Fagus sylvatica*), Erable plane (*Acer platanoides*)

Plantés en quelques exemplaires dans le courant des années 1930 sous la protection de la palissade des Ponts et Chaussées, ils se maintiennent et se régénèrent. Les conditions locales ne leur sont globalement pas favorables. Leur intérêt est anecdotique.

b : Résineux

Pin laricio (*Pinus laricio* var *corsicana*) Introduit sur une vingtaine d'hectares depuis les années 1960, en raison de ses qualités technologiques intéressantes, cette espèce relativement plastique n'a jamais donné les résultats escomptés. Très attaqué par la chenille processionnaire du pin, il paraît subir (plus que le Pin maritime) la concurrence du Chêne vert.

Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*)

Introduit depuis le début du XX^{ème} siècle, pour sa rusticité, sa croissance rapide et ses capacités à supporter les embruns, il occupait une place de plus en plus grande (très controversée) dans les paysages de l'île d'Oléron. La tempête du 27 décembre 1999 a très fortement diminué sa présence.

Les difficultés de la régénération naturelle de Pin maritime dans les vieilles dunes (levée difficile des graines sur les sols trop riches en matière organique) ont conduit au début des années 1970 à des plantations de Pin maritime et à l'introduction d'espèces reconnues comme particulièrement rustiques. Outre le Pin laricio de Corse et le Cyprès de Lambert déjà cités, **Pin parasol (*Pinus pinea*)**, **Pin noir d'Autriche (*Pinus laricio* var *austriaca*)**, **Pin d'Alep (*Pinus halepensis*)**, **Pin insignis (*Pinus radiata*)**, **Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)**, ont été plantés par îlots de quelques ares, et même le **Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)** ponctuellement.

En réponse au grave épisode de dépérissement du Pin maritime du milieu des années 1980 aux Saumonards et à Domino et en raison des interrogations sur la pérennité de cette espèce sur ces deux forêts, des plantations comparatives ont été installées en forêt des Saumonards en 1989 et 1991/92 dans un arboretum de comportement comparant 25 espèces ou provenances différentes de résineux et de feuillus (Parcelles 6 et 7). Les résultats de ces plantations âgées de 11 ans sont assez décevants, aucune espèce testée n'est aussi performante que le Pin maritime ou le Chêne vert. En annexe 4 est reportée un descriptif du dispositif.

Autres essences ligneuses, arbustives

La strate arbustive, parfois dense est cependant peu diversifiée. Le Chêne vert, au comportement sciaphile, tend à coloniser les étages inférieurs et progressivement s'élève dans la strate supérieure.

Le **Séneçon en arbre** (*Baccharis halimifolia*) introduit à titre ornemental en lisière urbanisée et parfois sur des stationnements forestiers, a un comportement nettement invasif dans les peuplements ouverts, contre lequel il faudra lutter (D'autant qu'il peut envahir depuis nos lisières, les marais voisins encore plus sensibles).

1.4.4 PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES. (cf carte des sensibilités paysagères et éléments remarquables : annexe 3)

La forêt domaniale de l'île d'Oléron ne renferme aucun arbre biologiquement remarquable, ni aucun peuplement classé porte-graines.

Il n'existe pas de sujet aux dimensions exceptionnelles. Quelques chênes verts méritent cependant d'être signalés en forêt des Saumonards et St Trojan en raison du diamètre atteint (plus de 60 cm) et du développement de leurs cimes.

En forêt de St Trojan, un bouquet de hêtre et d'érable sycomore a été installé à l'abri de la palissade des Ponts et Chaussées dans le courant des années 1930. Ces deux espèces se régénèrent naturellement.

Il faut noter également les pins maritimes rampants, torturés par le vent et les embruns, sur la dune en phase pionnière. Ces arbres anémomorphosés créent un paysage très spécifique.

1.4.5 ETAT SANITAIRE des PEUPELEMENTS

Le **dépérissement du Pin maritime** qui se manifeste par un jaunissement des aiguilles et un affaiblissement pouvant conduire à la mort, affecte gravement la forêt de Domino et à un degré moindre la forêt des Saumonards, depuis le milieu des années 1980. Les recherches entreprises ont mis en cause en priorité, le sodium présent dans le sol et des facteurs aggravants : origine ibérique des pins, froids hivernaux, proximité de la mer, surfréquentation avec le piétinement intense induit. L'élément déclenchant étant un printemps humide, qui remet en solution le sodium du sol au niveau des racines. Historiquement (depuis 1950), les relations de tels dommages avaient déjà été rapportées, sans atteindre une telle gravité. Le milieu des années 1990 a vu une certaine rémission du phénomène, mais de nombreux pins maritimes (essentiellement à Domino) sont toujours dans un état de morbidité chronique. La tempête du 27/12/1999 n'a fait qu'aggraver le phénomène. La forêt de St Trojan est indemne de tels symptômes.

A noter également les dommages conséquents des embruns de la tempête du 27/12/1999. Les pins de la frange littorale ont brutalement desséché dès le début de l'année 2000, sur une profondeur parfois supérieure à 1 km en forêt de St Trojan. L'importance des chablis n'a pas permis de différencier les dégâts mécaniques (arbres cassés ou déracinés) des dommages physiologiques (mortalité par chute des aiguilles) causés par le vent et les embruns salés.

Certaines attaques parasitaires récurrentes ou endémiques, peuvent affecter les peuplements forestiers de la forêt domaniale de l'île d'Oléron, selon des degrés d'intensité et de gravité variables.

Les insectes

Les chenilles phytophages sont responsables d'importantes défoliations, en particulier :

- La **Processionnaire du pin** (*Thaumetopoea pityocampa*), spécifique des pins, en particulier du genre *nigra*. Jamais directement responsable de la mortalité, elle est cependant un facteur d'affaiblissement.

Chaque année, un traitement aérien "de confort", sur les lisières urbanisées ou très fréquentées (10 à 50 ha), permet de pallier les risques représentés par les poils urticants.

- Le **Bombyx disparate** (*Lymantria dispar*), peut être responsable de quelque dommage au feuillage du Chêne vert.

D'autre part :

- La **Pyrale du tronc** (*Dioryctria sylvestrella*), qui attaque les pins présentant des blessures peut commettre ponctuellement des dégâts, sans entraîner de mortalité.
- Des scolytes, en particulier le **Sténographe** (*Ips sexdentatus*) et l'**Hylésine du pin** (*Tomicus piniperda*), endémiques des pins, agissent comme des parasites secondaires. Après la tempête, leur agressivité s'est accentuée temporairement en raison de l'abondance d'arbres fragilisés.
- Le **Pissode du pin** (*Pissodes notatus*), peut commettre ponctuellement des dégâts, en particulier sur les sujets jeunes, et entraîner des mortalités disséminées.

Les champignons

- Le **Fomes** (*Heterobasidion annosum*) pathogène racinaire, des pins en particulier, est endémique sur Oléron, mais ne cause pas de graves dégâts. La virulence de ce pathogène racinaire risque d'augmenter après les dommages causés par la tempête du 27/12/1999 et l'abondance de matériau ligneux altéré.
- **Sphaeropsis** (*Sphaeropsis sapinea*) ce champignon qui affecte les bourgeons peut être ponctuellement responsable de dommages remarquables, pouvant mettre en cause la survie des pins.
- Un agent de la **pourriture du tronc** (*Phellinus pini - Xanthocrous pini*), champignon ponctuellement présent, à la faveur d'une blessure.
- Le **Chancre du cyprès** (*Seiridium cardinale*) Ce champignon responsable du dessèchement des cimes de cyprès est très présent.
- La **Graphiose de l'orme** (*Ceratocystis ulmi*) Les rejets d'orme existant en forêt sont contaminés par ce champignon responsable de la mort des arbres dès qu'ils atteignent 10/15 ans.
- Le feuillage du chêne vert est parfois attaqué à la fin de l'hiver par **Monochaetia** (*Monochaetia monobracta*) champignon qui ne cause pas de dommages importants.
- Au cours de l'hiver 2002/2003 une attaque généralisée sur le chêne vert du littoral charentais d'une **mineuse du feuillage** (*Stigmella suberivora*) n'a eu que peu d'incidence sur la croissance du chêne vert qui a reconstitué son feuillage immédiatement.

Malgré les symptômes ponctuels de dépérissement (qui ne s'aggravent pas), les attaques récurrentes de chenilles processionnaires ou l'abondance de scolytes observés après la tempête du 27/12/1999, l'état sanitaire global de la forêt domaniale d'Oléron peut être considéré comme satisfaisant du strict point de vue forestier. Cependant, les dommages constatés sur les plus vieux peuplements, à proximité des zones fréquentées, sont très lourds à gérer. L'abondance de chêne vert, indemne d'attaques parasitaire dommageable assure un couvert boisé de qualité.

1.5 DESCRIPTION des PEUPELEMENTS FORESTIERS

Après un premier travail de photo-interprétation sur les photos aériennes (panchromatique noir et blanc au 1/30000) de l'IFN de juin 2000, un zonage a pu être déterminé. Une première stratification a été réalisée, par essence dominante, grands types de peuplement et hauteurs des arbres. Ce zonage numérisé a été utilisé comme base des unités de description. Chaque unité a fait l'objet de un ou plusieurs points d'inventaire, environ un par hectare. Les limites déterminées à la photo-interprétation étaient ou non confirmées. L'ensemble des résultats, saisis dans une base de données, ont été analysés à l'aide d'un Système d'Information Géographique (Arc view).

1.5.1 TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS (cf annexe 5 : carte des types de peuplements)

Très diversifiés au niveau des essences présentes et de la structure des classes d'âges, les peuplements forestiers ont été décrits selon la typologie suivante (peuplement dominant).

● **1 : Futaie régulière résineuse (Pin maritime à 95 %) -** Si les résineux occupent plus de 50 % de l'étage dominant.

Déclinée successivement :

A - en fonction du couvert occupé par l'étage dominant (projection des houppiers sur le sol), en 3 classes ; + de 75 %, entre 50 et 75 %, - de 50 %.

B - en fonction du développement du chêne vert quelle que soit sa hauteur, également en trois classes ; abondant, présent, rare.

Le couvert inférieur à 50 % correspond pour l'essentiel aux peuplements très endommagés par la tempête du 27/12/1999.

● **2 : Taillis ou Taillis sous futaie** regroupe tous les peuplements à dominante feuillue, hors zones humides, composés d'un seul étage ou stratifiés en un étage supérieur dominant un niveau inférieur à l'état de taillis, en fonction de :

- l'essence principale si elle occupe plus de 75 % de l'étage dominant. (ex : taillis de Chêne vert)

- de l'essence principale si elle occupe entre 50 et 75 % de l'étage dominant, associée à une ou des essences secondaires si leur part est comprise entre 25 et 50 %. (ex : taillis de chêne pédonculé et feuillus divers).

- sinon les peuplements sont dits mélangés quand aucune espèce n'occupe plus de 50 % de l'étage dominant.

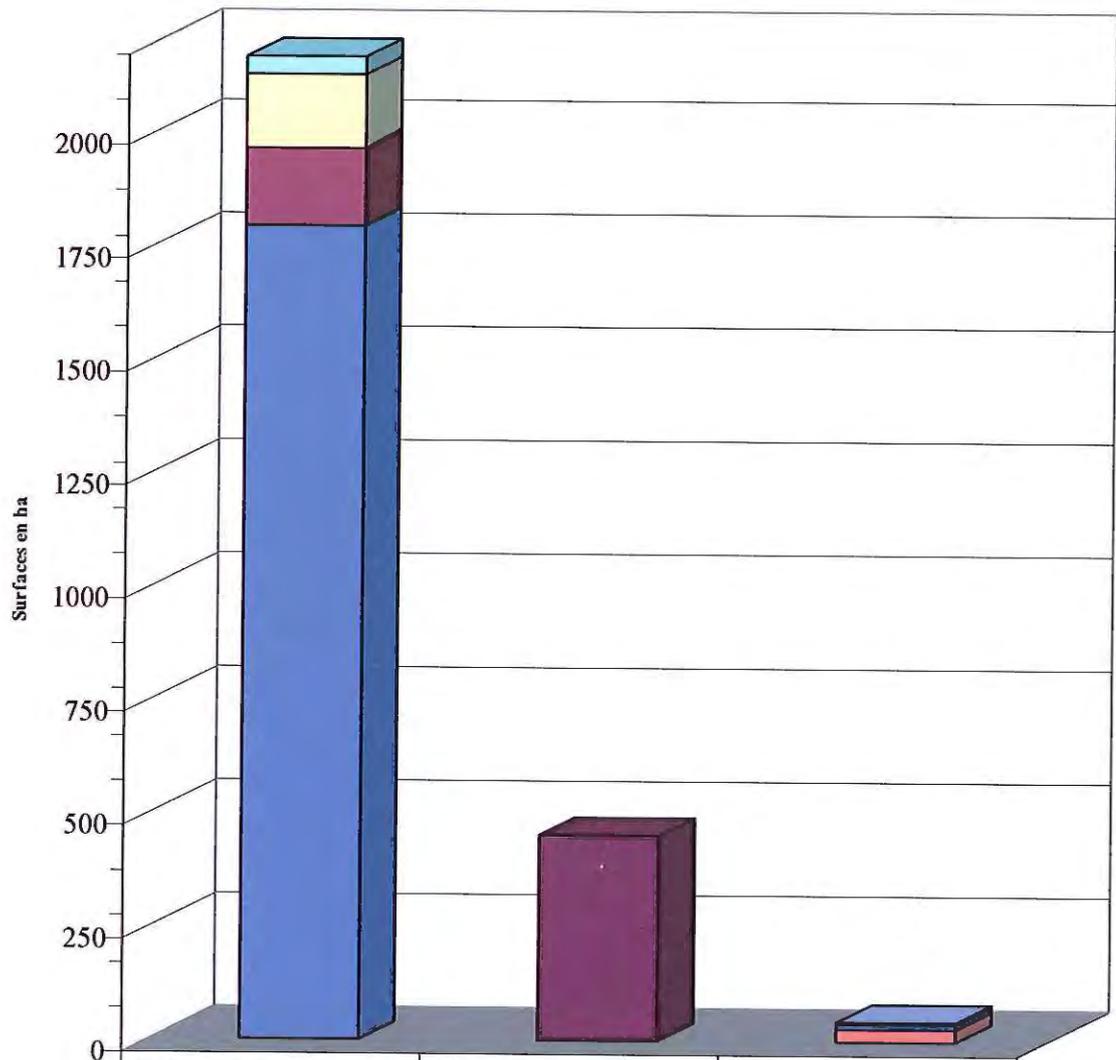
● **3 : Milieu humide boisé** regroupe tous les peuplements à dominante feuillue (peupliers, Aulne glutineux et saules) installés dans les zones où l'aquifère de surface est partout proche de la surface du sol.

La carte des classes d'âges (annexe 6), la carte des essences prépondérantes (annexe 2), ainsi que les tableaux suivants complètent l'information sur les peuplements forestiers.

Récapitulatif par grand types d'usages

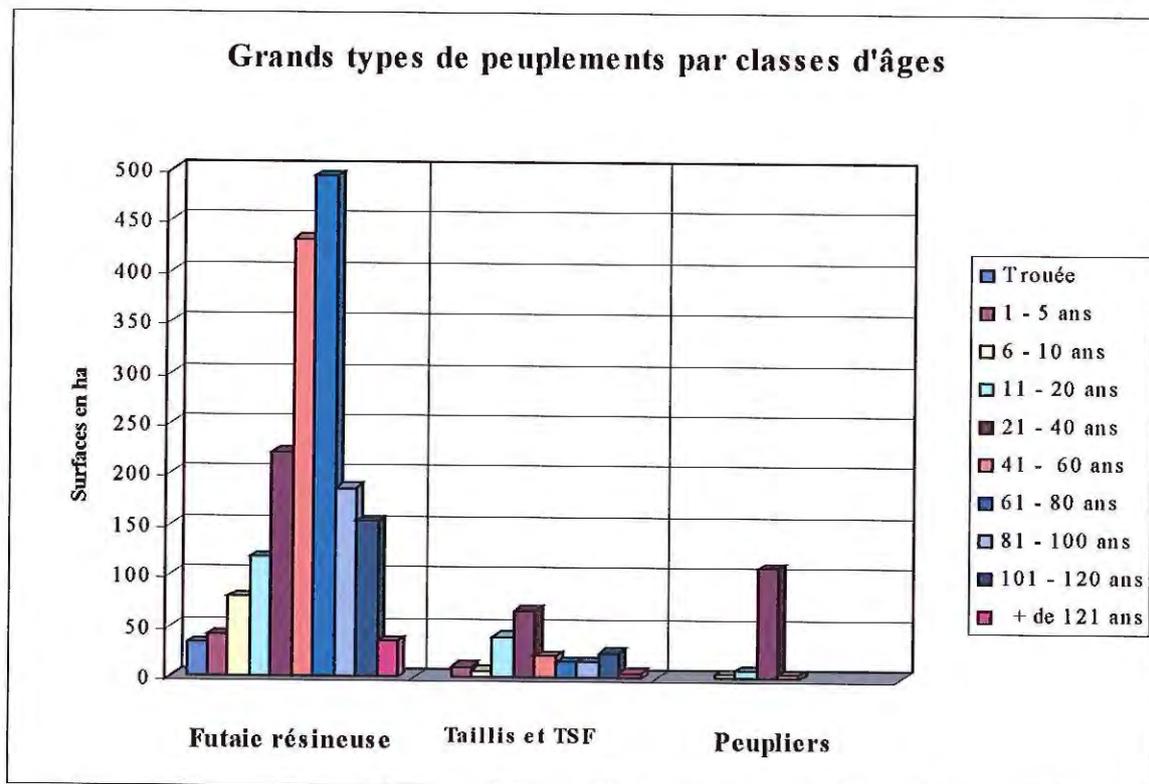
Surface boisée		Surface non boisée		Camping	Parking	Autres	Surface totale
Dominante résineux	1795,09	Milieu humide	40,53				
Dominante feuillus (dont milieu humide 160,47 ha)	332,37	Dune	453,2				
	2127,46		493,73	28,09	11,06	3,72	2664,06

Surfaces par grands types d'usages



Milieu forestier	2167,99 ha (81,38 %)	Dune	453,20 ha (17,01 %)	Accueil	42,87 ha (1,61 %)
------------------	----------------------	------	---------------------	---------	-------------------

Autres (bat div, lagunage, ...)			3,72
Parking			11,06
Camping			28,09
Dune		453,20	
Milieu humide non boisé	40,53		
Milieu humide boisé	160,47		
Feuillus (hors milieu humide)	171,90		
Résineux	1795,09		



1.5.2 ACCROISSEMENT

Il n'y a pas eu d'inventaire général de la FD d'Oléron.

Les relevés de hauteur dominante réalisés dans des peuplements de 40 ans (cf annexe 7), à l'écart des effets directs des influences maritimes, permettent de les situer en référence aux tables de production pour le Pin maritime (Decourt-Lemoine, 1969 et Lemoine 1991).

En forêt de StTrojan, la hauteur dominante est comprise entre 15 et 17 m à 40 ans, ce qui correspond à la classe de fertilité 4, voire légèrement supérieure. En forêt des Saumonards ces chiffres sont compris entre 15,5 et 16 m à 40 ans, soit à peine la classe 4.

Dans les meilleurs peuplements de Pin maritime, toujours en référence aux tables citées plus haut, l'accroissement moyen annuel peut atteindre 5 m³/ha/an.

Ce chiffre doit cependant être pondéré par deux éléments :

- Près d'1/3 de la surface boisée d'Oléron est soumise à des contraintes majeures liées aux influences maritimes (vents et embruns salés) qui limitent drastiquement la croissance des arbres.
- Les zones les plus fertiles, où le Pin maritime serait le plus performant correspondent le plus souvent aux situations où le Chêne vert est le plus dynamique.

La productivité globale de ces peuplements est faible. L'accroissement moyen, apprécié au regard des éléments précédents ne dépasse pas 4 m³/ha/an. Les conditions stationnelles difficiles ne peuvent permettre une productivité supérieure

L'observation des peuplements actuels ne laisse pas espérer une évolution favorable de ces chiffres.

Les peupliers, conduits de façon très extensive et concurrencés par l'aune sont cependant plus productifs : de 7 à 9 m³/ha/an.

Quant au Chêne vert, malgré l'absence de référence précise, il est assuré que son accroissement moyen est largement inférieur au Pin maritime (de l'ordre de 2 m³/ha/an).

1.6 FAUNE SAUVAGE

1.6.1 ESPECES ANIMALES REMARQUABLES (cf : DOCOB du site NATURA 2000 déjà cité)

Les inventaires réalisés sur le site NATURA 2000 pour le Document d'Objectifs relèvent la présence de nombreuses espèces des annexe II et IV de la Directive Habitats (dont une prioritaire) et de l'annexe I de la Directive Oiseaux.

- **Mammifères** : Douze espèces de chiroptères, dont la forêt est un site de nourrissage. Espèces anthropophiles surtout, mais plusieurs plus strictement forestières qui manquent vraisemblablement de gîtes arboricoles. Oreillard sp (*Plecotus sp*).

- **Reptiles** : Deux espèces de lézards : Lézard vert (*Lacerta bilineata*) et lézard des murailles ; et occasionnellement la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

- **Amphibiens** : Trois espèces relevées : Triton marbré (*Triturus marmoratus*), Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) sont inféodées aux points d'eau ou aux marais riverains.

- **Insectes** : Deux espèces dont l'une prioritaire : Rosalie des Alpes (*Rosalia Alpina*)*, et Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). On peut citer également Ergaste ouvrier (*Ergastes faber*) et Monochame de Provence (*Monochamus galloprovincialis*)

- **Mollusques** : Vertigo de Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*).

- **Oiseaux** : Quinze espèces, inféodées surtout aux zones humides et à l'estran, qui fréquentent occasionnellement la forêt ; mais aussi liées aux milieux dunaire ou forestier tel : Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*), Alouette lulu (*Lullua arborea*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Milan noir (*Milvus migrans*).

1.6.1.2 ESPECES PATRIMONIALES DONT LA DYNAMIQUE DOIT ETRE SUIVIE.

D'autres espèces, qui ne font pas l'objet d'une protection au niveau européen, bénéficient d'un régime de protection au niveau national ou régional. Il en est ainsi du remarquable et emblématique Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) dont les populations sont menacées et qui en FD d'Oléron est en limite nord de son aire de distribution. Cette population relictuelle et isolée est très fragile.

On peut citer aussi la Coronelle girondine (*Coronella girondica*) et la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*) ; et le Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Les données entomologiques sont quasiment inexistantes.

L'avifaune fait l'objet de suivis réguliers de la part de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

1.6.2 AUTRES ESPECES PRESENTES DANS LA FORET.

D'autres espèces fréquentent la forêt et contribuent à l'intérêt cynégétique de l'ensemble du massif.

Le Chevreuil et le Sanglier sont abondants. Le repeuplement en chevreuil à partir d'un enclos d'acclimatation de 42 ha installé en 1972 (pelle 45 et 46) a parfaitement réussi. Les lâchers de sangliers à partir de la saison 74/75 (et ceux qui ont suivi avec des animaux plus ou moins sauvages) ont permis une explosion de la population. La petite histoire raconte que l'origine de la population de sangliers d'Oléron serait la conséquence de la traversée du pertuis de Maumusson à la nage, d'animaux en provenance de la Presqu'île d'Arvert. - rien n'est moins assuré ! -

Perdrix rouge et faisan, gibiers d'élevage lâchés pour le tir en périphérie, sont présents.

Le lapin très abondant pendant des décennies, jusqu'à la fin des années 1970 (dégâts importants justifiant des protections et des prélèvements vigoureux), a nettement régressé.

Le renard est rare.

La bécasse affectionne ces zones boisées entrouvertes, particulièrement les Saumonards.

Canards et pigeons sont fréquents

D'autre part, les mustélidés sont rares et seule la belette est assurément présente¹.

L'écureuil roux aux affinités forestières, est très peu fréquent.

1.6.3 SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D'ACCUEIL.

La configuration de la forêt domaniale d'Oléron en plusieurs grands massifs, riches en zones humides (en particulier la forêt de St Trojan), aux peuplements diversifiés, apparaît comme un biotope favorable en terme de capacité d'accueil des populations sauvages. La présence de clairières et la juxtaposition de plusieurs strates et étages, en augmentant les surfaces de transition et de contact, zones de transfert et interfaces entre des milieux complémentaires dunes/milieu boisé, milieu boisé/marais, accroît la qualité de ces milieux.

La situation insulaire interdit toute relation des populations terrestres avec l'extérieur en limitant d'autant leur brassage et la capacité d'extension de leurs territoires.

Les grands ongulés, Chevreuil et Sanglier y trouvent un territoire de choix. Le Sanglier profite avec les fructifications abondantes du Chêne vert d'une nourriture riche et abondante mais temporaire, ce qui le conduit à rechercher d'autres ressources : dégâts aux jeunes arbres, labours et incursions dans les jardins riverains. La forêt de St Trojan est plus vive en Chevreuil et Sanglier que la forêt des Saumonards.

Pour ce qui concerne la bécasse, les populations sont plus nombreuses aux Saumonards qui bénéficient d'une situation privilégiée à l'abri des vents dominants hivernaux.

Cette constatation doit être cependant tempérée en raison :

- De la forte fréquentation de plus en plus constante d'une large part de ces peuplements et non plus la seule bande littorale ou les zones aménagées.
- De l'étroitesse relative de ces forêts ainsi que de leur forme très linéaire.
- De la segmentation des territoires, par les voies d'accès piétonnes, cyclistes et automobiles.

Tous éléments qui ne favorisent pas la quiétude, garante de la qualité d'un territoire pour la faune.

Aucun indicateur de suivi des populations de Sanglier ou de Chevreuil n'a été mis en place en Forêt domaniale d'Oléron de manière continue. Seules quelques études ponctuelles (stage de BTA ou BTS) se sont intéressées au sujet entre 1996 et 1999. Pour pallier cette méconnaissance, des circuits IKA² destinés à apprécier l'évolution de la population de Chevreuil, vont être mis en place à partir de 2004. Sept circuits (2 en forêt des Saumonards et 5 en forêt de St Trojan), d'environ 6 km de long, seront parcourus 3 fois par an (2 sorties le matin et 1 le soir) pendant une période de 10 jours vers la fin du mois de mars.

A l'occasion de la mise en régénération de parquets dans les parcelles 51 et 44, au milieu des années 1990, plusieurs exclos (îlots de 5 x 5m en grillagés, interdits aux grands animaux) ont été installés, malheureusement sans protocole précis. Cependant, et malgré les dégâts de la tempête du 27/12/1999 sur les clôtures, les espèces arborescentes (Pin, Chêne vert) soustraites de la dent des grands animaux sont plus nombreux et d'une hauteur supérieure au reste de la parcelle (cf triage des Bris).

Aucun animal n'a été retrouvé mort par la chute d'un arbre au cours la tempête du 27/12/1999.

¹ Cf Annales des sciences naturelles – inventaire des mammifères de Charente-maritime 1994 mis à jour, publication du muséum d'histoire naturelle de la Rochelle.

² Indice Kilométrique d'Abondance : outil statistique de suivi de l'évolution de certaines populations sauvages

Cet événement, par la mise en lumière brutale a permis le développement d'un gagnage encore plus abondant et d'un gîte toujours plus favorable à nombre d'espèces - en particulier gibier-. Pour le Chevreuil et le Sanglier, elle n'a fait qu'accélérer une tendance déjà largement engagée. Ces populations sont en 2003 à un niveau très élevé.

La population de Sanglier est considérée comme excédentaire et ceci depuis longtemps, puisque déjà le précédent aménagement en 1984 (art 3.4.3) évoquait l'éventuelle éradication de l'espèce en raison des dégâts causés aux riverains. En 2003 la situation est alarmante. La pression du Sanglier sur le milieu naturel forestier boisé ou non est dommageable et les dégâts dans les terrains riverains de la forêt constants et mal supportés - sans évoquer les risques d'épizootie -. La recherche de glands ou de larves, répétée et intense, bouleverse les fragiles équilibres de ces sols instables, les dégâts au collet des semis naturels de pin maritime compromettent leur développement, les souilles abondantes dans les zones humides contribuent à leur eutrophisation et à leur appauvrissement biologique.

La régulation des sangliers doit être vigoureuse et les agrainages (qui s'apparentent à du nourrissage), tendant à confiner les sangliers à l'intérieur de la forêt domaniale doivent être supprimés.

Le Lapin, espèce abondante il y a peu, connaît une régression alarmante de ses populations (myxomatose et virus VHD, baisse de la qualité de ses habitats, prédation). Il mérite la mise en place d'une véritable gestion en sa faveur, moins en tant que gibier, mais surtout pour sa qualité d'espèce "clé de voûte" (cf § 5.2.5).

1.7 RISQUES NATURELS

La forêt domaniale de l'île d'Oléron est concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (submersion et feux de forêts), en application des art 562-1 à 562-7 du Code de l'environnement. Ce document soumis à enquête publique au cours de l'année 2003 est finalisé et à la signature du Préfet de Charente-Maritime.

Au titre de l'érosion marine, sont exposés les 37 km de façade maritime, avec un niveau de risques plus ou moins important qui se traduit par une prévision du recul du trait de côte pouvant atteindre jusqu'à 600 mètres à l'échéance du demi siècle au sud de la forêt de St Trojan.

Les risques de submersion de la Forêt Domaniale ne sont pas envisagés.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

La Région Poitou-Charentes est désignée (depuis 2001) par le Code Forestier dans son art L 321-6 parmi les régions particulièrement sensibles au risque feux de forêts³.

Malgré des peuplements à dominante résineuse et l'abondance de chêne vert, la forêt domaniale d'Oléron ne peut être considérée comme très sensible aux incendies. Soumise constamment aux influences maritimes, le taux d'hygrométrie de l'air est toujours relativement élevé. L'accès à la forêt est relativement aisé même si ponctuellement on relève quelques difficultés sur les périmètres (urbanisation anarchique à Domino, concentration touristique en été).

L'historique des feux sur la forêt domaniale ne relate aucun dommage significatif. Les départs de feux que l'on déplore, rapidement maîtrisés, n'atteignent jamais de proportion désastreuse. Ils se déclarent en période estivale et sont d'origine volontaire ou dus à l'imprudance. Cependant si l'aléa est plutôt faible, les enjeux peuvent être élevés sur les lisières forestières très urbanisées (de nombreux villages sont littéralement insérés dans la forêt domaniale), comme dans les zones de fortes concentrations estivales : campings, parkings, aires d'accueil.

³ A noter que préalablement la FD d'Oléron était concernée par une servitude de débroussaillage aux termes de l'arrêté préfectoral du 23 mars 1951, dans des conditions très voisines de celles définies par le Code Forestier.

Le PPR, dans son volet feux de forêt qui s'adresse à l'ensemble des milieux forestiers de l'île, a parfaitement analysé la situation particulière d'Oléron. Deux niveaux de risque ont été définis "Zone naturelle soumise à l'aléa feu de forêt faible" et "Zone urbanisée soumise à l'aléa feu de forêt faible".

Il prescrit pour les propriétaires :

- Le débroussaillage sur un périmètre de 50 m de large aux abords des constructions, travaux et installations de toute nature et aux abords des terrains de camping.
- Le nettoyage des coupes après exploitation forestière sur une bande de 50 m de large de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique.
- Le débroussaillage sur une largeur de 20 m de large de part et d'autre de tous les accès ouverts à la circulation publique.

Le niveau de risque justifie une vigilance certaine et une présence renforcée en période estivale.

A noter que le niveau de risque augmente avec l'accessibilité à la forêt par les véhicules quelle que soit leur nature.

La création d'un syndicat de riverains de la forêt domaniale est envisagé afin de rationaliser les interventions.

TITRE 2

ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE - RECOLTE

La production ligneuse résineuse (mais encore plus feuillue) est faible, en relation directe avec la productivité forestière de ces milieux soumis à des conditions stationnelles extrêmement contraignantes. L'accroissement évalué du Pin maritime après quelques sondages est de l'ordre de 4 m³/ha/an (cf chap 1.5.2).

Le bilan des exploitations 1991/1999 montre que le prélèvement au cours de cette période est de 3 m³/an/ha boisé.

Cette discordance s'explique par la jeunesse des peuplements, âgés de moins de 45 ans - en particulier en forêt des Saumonards - comme l'expliquait le rédacteur du précédent aménagement forestier.

Les prix de vente sont faibles, en relation directe avec :

- Une qualité technologique des bois très moyenne, courbure basale fréquente, élagage naturel tardif, traces de gemmage.
- Des lots d'un volume unitaire trop faible eu égard aux qualités.
- Des contraintes à la mobilisation : pas d'exploitation au cours de la période estivale - gêne aux vacanciers, risque d'incendie, difficultés de circulation -.
- Eloignement des unités de transformation, absence de concurrence et d'acheteurs insulaires.

Si les prix sont peu élevés, les produits se vendent sans difficultés majeures car l'exploitation en période hivernale est aisée quelles que soient les conditions climatiques sur ces sols sableux.

La vente de bois de chauffage (Chêne vert à 90 %), en menus produits à des clients locaux est soutenue et représente en moyenne de 500 à 600 m³ par an. Dans la perspective actuelle (faible lot unitaire, vieillissement de la population "cliente"), ce mode de commercialisation ne pourra absorber à terme la production de Chêne vert et de feuillus divers.

Essence	Catégorie	Choix	Prix/m ³
Pin maritime et autres résineux	BO : 25 et +	1 : menuiserie commune, 2 : charpente - structure, 3 : caisserie - coffrage	21,00 €
	BI : 20 et -	Trituration	6,50 €
Peuplier	Bois d'œuvre	Déroulage, charpente, caisserie	23,00 €
Chêne vert et autres feuillus	Bois d'industrie	Chauffage (délivré en menus produits)	7,00 €

La tempête du 27 décembre 1999 a causé un grand traumatisme aux peuplements forestiers.

A la fin de l'année 2003, 52000 m³ de chablis ont été évacués de la forêt domaniale d'Oléron par trois exploitants forestiers. On ne peut à proprement parler de "vente de bois" puisque le prix moyen ne dépasse pas 1,2 € du m³. De 30 à 40 % du volume endommagé par la tempête ou ses conséquences (embruns, mortalité due aux scolytes) n'a pu être valorisé (broyage sous l'urgence, bois aux dimensions trop faibles, trop endommagé par les effets directs du vent ou altérés par des champignons lignivores).

2.2 AUTRES PRODUCTIONS, CONCESSIONS DIVERSES

Hormis le bois, il n'y a pas de revenus d'autres produits d'origine forestière (champignons, fruits ...).

De nombreuses concessions temporaires et révocables occupent le domaine forestier privé de l'Etat. Le tableau suivant en dresse l'inventaire au 31 décembre 2003.

Types de concessions et nombre

Type	Localisation	Forêt de St Trojan	Forêt des Saumonards	Forêt de Domino	Dunes	Total
Portillon		103	5	80	6	194
Camping		3	3			6
Buvette restaurant		7	3			10
Blockhaus		1			1	2
Château d'eau		1				1
Relais téléphonique		3				3
Canalisation		5	4	2	3	14
Ligne électrique		10	7	8	4	29
Lagunage eaux usées		2				2
Divers (Petit train de St Trojan, abribus, cabine téléphonique,		42	8		2	52
Total		177	30	90	16	313

Même si leur statut est temporaire, la nature et le nombre de ces concessions leur confèrent une pérennité certaine.

Ainsi les lagunes d'infiltration des deux stations d'épuration (Parcelle 58 commune de St Trojan et parcelle 30 les Allassins commune de Grand Village) qui, malgré les désordres récurrents et les contentieux en cours d'instruction avec leur exploitant, continuent de mal fonctionner.

Aux Allassins alors que la surface concédée est de 1,10 ha, les débordements constants depuis 1994 et en augmentation continue affectent plus de 20 ha, détruisant un milieu naturel protégé. Au cours du printemps de l'année 2000, le cordon dunaire a été rompu à Vert-bois et les effluents se sont déversés directement sur la plage.

A St Trojan, les dommages plus anciens (1987) entraînent l'inondation de plus de 10 ha et ont conduit à la mortalité d'une plantation de peupliers.

Un château d'eau (Pelle 42) supporte trois relais de réseaux de téléphonie sans fil.

Six campings sont concédés sur le domaine privé de l'Etat. Ils occupent plus de 28 ha. Installés à proximité des plages, la surfréquentation qu'ils induisent, malgré les mesures de protection prises, participe à l'altération du milieu dunaire.

De nombreux blockhaus, vestiges du mur de l'atlantique sont disséminés dans les dunes domaniales. Deux sont encore concédés à des tiers. La volonté de l'ONF est de progressivement mettre un terme à ces occupations qui altèrent le milieu naturel, dans des conditions de salubrité condamnable.

Des ouvertures piétonnes ou cochères au nombre de 194, véritable accès "privatifs", ouvrent directement des limites de propriétés urbanisées vers la forêt domaniale. Les recettes perçues ne représentent qu'une très faible part des charges que cela engage (surveillance, obligation de sécurité accrue).

Dix concessions de commerce temporaire sur les parkings ou à l'intérieur des campings sont autorisées. La tendance est de progressivement en limiter le nombre.

Le Petit train de St Trojan, implanté en forêt domaniale, sur plus de 3 ha et 6 km de long au sud de la forêt de St Trojan.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Jusqu'à la saison 2003/2004, le découpage et l'organisation de la chasse en FD d'Oléron, s'appuient sur le lotissement des adjudications de 1991 (la durée initiale était de 12 ans, mais a été prorogée d'une année supplémentaire en raison de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'ONF).

La forêt de St Trojan est divisé en 2 lots de chasse à tir (N° 17-7 : 836 ha, N° 17-8 : 701 ha) séparés par une réserve de 329 ha établie par arrêté préfectoral. Le nombre de fusils est respectivement de 20 et 15 fusils avec deux jours de chasse, l'un au gros, l'autre au petit gibier (A noter quelques entraînements de chasse au vol). L'agrainage était autorisé voire fortement souhaité pour tenter de contenir les sangliers à l'intérieur du périmètre domanial afin de limiter les dégâts aux cultures sur les bordures riveraines (agrainage autorisé avec des matières végétales sèches, du 1^{er} mars au 31 octobre). Face à l'explosion des populations ces dispositions ont été justement remises en question.

La forêt des Saumonards comporte un seul lot (N° 17-9 : 645 ha) le nombre de fusils est de 15 pour deux jours de chasse, au gros et au petit gibier.

La forêt de Domino, très mitée est exploitée en licences individuelles essentiellement au bénéfice de l'ACCA de St Georges. Jusqu'à 70 licences ont été distribuées.

La demande est forte pour cette activité très prisée, et ce malgré les difficultés dans sa pratique : fréquentation élevée et constante, urbanisation des périmètres.

Les animaux recherchés, hormis le chevreuil et le sanglier soumis à plan de chasse et à tir à balle obligatoire, sont la bécasse, le faisan (de lâcher), le renard, et occasionnellement la palombe, le canard colvert, le lapin, voire le ragondin. Seule la chasse à tir est pratiquée, en battue et avec chiens de petite quête pour les grands animaux, à pied devant soi pour le petit gibier. Il n'y a pas de difficulté notable à réaliser les plans de chasse. La tension existe pour le sanglier dont les populations doivent impérativement diminuer dans les années à venir, avec certainement des difficultés alors à atteindre les plans de prélèvement dans les conditions actuelles. La création d'un GIC¹ (pour lequel les esprits ne semblent pas encore mûrs) permettrait de coordonner les actions de régulation du sanglier sur l'ensemble des territoires de l'île.

La tempête du 27 décembre 1999 a, entre autres conséquences, bouleversé l'activité cynégétique de la forêt domaniale. La destruction d'1/3 environ des peuplements forestiers joint à la dynamique explosive du chêne vert a rendu plus difficile l'action de chasse. Les sujétions indiscutables liées à l'enchevêtrement des bois et aux risques que cela représentaient, à l'accessibilité diminuée, à l'exécution des travaux de nettoyage et d'exploitation ne se sont pas traduites cependant par une diminution notable des tableaux.

¹ Groupement d'Intérêt Cynégétique

En raison des limitations de la chasse les années suivantes suite aux effets de la tempête, une réduction sur le prix du loyer a été appliquée (jusqu'à 50 % pour la campagne 1999/2000). La situation est redevenue normale en 2002/2003.

Le tableau ci-dessous précise pour les cinq derniers exercices, les prélèvements réalisés.

Résultats de l'activité chasse (1998/2003), FD d'Oléron

	Exercice	Prélèvements									
		Chevreuil	Sanglier	Bécasse	Lapin	Canard	Pigeon	Perdrix	Renard	Ragondin	Faisan
Lot 17-7 Forêt de St Trojan - Sud, 836 ha, 20 fusils	1988/1999	22	74	20					10		
	1999/2000	22	59	15					10		
	2000/2001	23	83								
	2001/2002	25	38	15					15		
	2002/2003	25	70	15					9		
Lot 17-8 Forêt de St Trojan - Nord, 701 ha, 15 fusils	1988/1999	18	54	43	4	4	3		4	4	125
	1999/2000	16	39	18	1	6	2		3		132
	2000/2001	14	41	14	3	7	5		4	3	163
	2001/2002	17	15								
	2002/2003	16	43	21		18	5	1	7	4	158
Lot 17-9 Forêt des Saumonards, 645 ha, 15 fusils	1988/1999	6	1	61	1		1		3		90
	1999/2000	4	3	59					4		135
	2000/2001		8	38	1						
	2001/2002	1	4	64			4				64
	2002/2003	2	5	51							
TOTAL par exercice	1988/1999	46	129	124	5	4	4		17	4	215
	1999/2000	42	101	92	1	6	2		17		267
	2000/2001	37	132	52	4	7	5		4	3	163
	2001/2002	43	57	79			4		15		64
	2002/2003	43	118	87		18	5	1	16	4	158

Le tableau suivant précise le pourcentage de réalisation des plans de prélèvement. L'effet tempête est manifeste mais s'estompe rapidement.

Exercice		1998/1999		1999/2000		2000/2001		2001/2002		2002/2003	
Forêt	Gibier soumis à plan de chasse	Prélèvement	% réalisation	Prélèvement	% réalisation	Prélèvement	% réalisation	Prélèvement	% réalisation	Prélèvement	% réalisation
		Forêt de St Trojan	Chevreuil	40	95,24	39	92,85	37	88,10	42	100,00
Sanglier	128		98,46	98	85,21	124	95,38	53	62,35	113	94,17
Forêt des Saumonards	Chevreuil	6	100,00	4	66,66	0		1	100,00	2	100,00
	Sanglier	1	33,33	3	75,00	8	88,88	4	40,00	5	41,66

Adjudications de 2004.

Le lotissement et le cahier des charges des prochaines adjudications du 30 mars 2004 qui seront conclues pour une période de 12 ans, modifient sensiblement l'exercice de la chasse en forêt domaniale d'Oléron. Les nouveaux objectifs cynégétiques sont définis en cohérence avec les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ainsi que du Schéma départemental de gestion cynégétique, conformément à l'article L 421-7 du Code de l'environnement. Le développement durable des forêts implique la recherche d'un équilibre sylvo-cynégétique permettant la régénération naturelle ou artificielle des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes (art L 425-3-1 du Code de l'environnement).

La forêt domaniale d'Oléron est divisée en deux lots,

- Lot 17.10 : forêt de St Trojan 1842 ha, chasse à tir de tous gibiers autorisés. Jours de chasse : lundi au petit gibier, jeudi au gros gibier. Nombre de chasseurs : 17 au petit gibier, 53 au gros gibier.
- Lot 17.12 : forêt des Saumonards 639 ha, chasse à tir de tous gibiers autorisés. Jours de chasse : lundi au petit gibier, jeudi au gros gibier. Nombre de chasseurs : 7 au petit gibier, 18 au gros gibier.

La réserve de chasse est supprimée mais sont instituées des zones de non chasse au petit gibier (en particulier l'ensemble du cordon dunaire non boisé) et de non tir au gros gibier.

L'agrainage n'est plus autorisé sauf circonstances exceptionnelles. Le lâcher de gibier de tir, peu conforme avec l'éthique de la chasse, n'est pas reconduit.

Une commission consultative de la chasse en forêt domaniale qui se réunira au moins une fois par an contribuera à l'amélioration des pratiques cynégétiques.

2.4 ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet

2.5 ACTIVITES PASTORALES

Sans objet

2.6 ACCUEIL DU PUBLIC

Lieu de villégiature privilégié, l'île d'Oléron accueille près de 170000 personnes en période estivale, quand sa population permanente avoisine 20000 habitants. Le trafic routier relevé sur le pont d'Oléron atteint 13913 passages quotidiens (23250 en période estivale), en augmentation de 3,6 % par an.

Le niveau et le type de fréquentation confère à la forêt domaniale d'Oléron des caractéristiques de forêt périurbaine. La région continentale la plus proche (Marais de Rochefort, Aunis) est très faiblement boisée et les lieux de baignade très rares ce qui accentue l'intérêt d'Oléron.

Si la pression est forte en été, elle ne cesse de s'accroître hors saison dès le moindre rayon de soleil.

Cette évolution est délibérément soutenue par les décideurs qui souhaitent étaler la fréquentation toute l'année.

Adossée aux plages les plus fréquentées de l'île (Gatseau, La Gde plage, Vert-bois, la Gautrelle, les Saumonards), l'ensemble de la forêt domaniale supporte une fréquentation de transit (voirie publique, zones urbanisées ou de villégiature - plages) conséquente. Les aires de stationnement aménagées au plus

près des plages au début des années 1970 sont ponctuellement surchargées aux dates de fortes affluences (première quinzaine d'août essentiellement).

Les sentiers de promenade, pédestre et équestre, les pistes cyclables (qui sont en fait des liaisons de substitution et parfois de désengorgement de la voirie routière), les aires d'accueil, sont également très fréquentés. (cf annexe 8 : carte des aménagements d'accueil du public et annexe 9 : carte des sensibilités paysagères et éléments remarquables) 3

La surfréquentation du milieu boisé se traduit par un tassement néfaste aux systèmes racinaires, une rudéralisation et une banalisation de la flore locale. La faune souffre également du dérangement incessant. Il est cependant très difficile d'évaluer dans la durée, l'impact et l'incidence de ces activités dont on constate les conséquences. Le piétinement sur le milieu dunaire non boisé est plus rapidement identifiable. La destruction de la couverture végétale est facteur de la remise en mouvement du sable et favorise l'érosion éolienne.

L'incidence directe sur la gestion forestière (rythme des exploitations, contraintes à l'exploitation des bois) est quasiment inexistante.

Par contre, en terme de sécurité, la fréquentation importante impose des travaux obligatoires et coûteux. En particulier une surveillance accrue des équipements d'accueil avec une sécurisation constante.

La gestion de ces milieux fragiles est rendue plus difficile et onéreuse en raison de l'obligation de protéger par des clôtures dunes grises et mobiles.

Il faut envisager le recul de certaines aires de stationnement installées sur la dune grise (prescription du DOCOB). L'agressivité de l'érosion marine imposera vraisemblablement le démantèlement de certains ouvrages dans des délais plus ou moins longs.

L'exemple le plus récent étant en 1998 la destruction par la mer de la barre de la raquette de Vert-Bois.

L'entretien de ces ouvrages (sous la responsabilité de l'ONF) nécessite des financements importants et réguliers dont l'obtention nécessite des négociations difficiles et une mobilisation forte et constante des personnels de l'ONF.

Un réseau de communication dense, conjugué avec l'existence du pont, contribue à l'accroissement constant de la fréquentation de la forêt domaniale qui reste un des rares espaces "naturels" encore libre d'accès au public. La forêt des Saumonards relativement préservée, subit une pression de plus en plus forte avec l'attrait de points de vue privilégiés vers le fort Boyard.

La demande est élevée, fortement relayée par les collectivités locales, car le tourisme est un élément déterminant de l'économie de l'île. Communes, Communauté de Communes, Département, ont depuis longtemps pris conscience du rôle majeur de la forêt domaniale et s'investissent largement dans les actions menées dans ce cadre. Elles participent activement au financement de tous les équipements. L'évolution prévisible à moyen terme ne peut qu'aller vers un accroissement de la pression de l'accueil du public. L'enjeu majeur dans les années à venir est de concilier demande sociale d'espaces ouverts et accessibles, et protection de milieux remarquables.

Si le niveau d'équipement d'accueil du Domaine forestier privé de l'Etat est considéré comme globalement suffisant, au risque d'accentuer la banalisation et la fragilité de ces espaces, il est nécessaire d'en améliorer la qualité et l'attractivité. Dans ces conditions, l'ONF est déterminé à envisager, en relation avec les Elus, des évolutions éventuelles dans cette direction.

2.7 PAYSAGES (cf annexe 3 : carte des sensibilités paysagères et éléments remarquables)

La sensibilité paysagère d'un territoire est étroitement liée à son niveau de fréquentation. A ce titre la fonction paysagère de la forêt domaniale d'Oléron ne peut qu'être importante.

L'absence de relief confère aux "montagnes de sables" que sont les dunes, un rôle privilégié dans les paysages d'Oléron. Elles culminent à 34 m en forêt de St Trojan, 20 m en forêt des Saumonards et 31 m en forêt de Domino. La forêt domaniale, assise sur ces dunes, structure l'espace oléronnais et facilite la lecture globale des paysages. Sa situation, en périphérie de l'île, en unités disjointes est déterminante au niveau des paysages perçus, dès que la profondeur du champ visuel est suffisante. En particulier ² :

- 1 - Depuis le pont d'Oléron, passage obligé pour accéder sur l'île, après la traversée du site ostréicole, se dessine à l'horizon la forêt domaniale qui domine le bourg de St Trojan.
- 2 - L'incidence de ce paysage perçu dépasse l'île, car depuis Ronce les bains et jusqu'à l'Embellie en Presqu'île d'Arvert l'impact de la forêt de St Trojan est majeur.
- 3 - En bordure de plage, en forêt de St Trojan (Les Préposés, La Giraudière) à partir de quelques promontoires naturels, la dune grise et la frange forestière peuvent être appréciées.
- 4 - En traversant les marais de Sauzelle, zone plane par excellence, les Saumonards barrent l'horizon en contraste avec les zones humides.
- 5 - En empruntant la route principale de l'île, après St Pierre et St Georges (Chauray), les crêtes boisées des dunes de Domino structurent le paysage de leurs ondulations.

D'autres enjeux paysagers non moins importants, relèvent du paysage interne. Ils sont liés aux axes de pénétration principaux, aux sites d'accueil fréquentés par les touristes, ainsi qu'aux lisières urbanisées.

L'ambiance paysagère de la forêt domaniale de l'île d'Oléron est étroitement associée au Pin maritime et au souvenir de l'importance économique du gemmage. L'attachement des insulaires et des touristes envers le Pin maritime, symbole des sites balnéaires, s'explique pour partie par l'ambiance "méditerranéenne" qui s'y rattache et qui conjugue soleil, odeurs et ... vacances.

C'est également un paysage en évolution rapide en raison du développement important du Chêne vert qui tend à occulter le Pin maritime et à fermer les perspectives visuelles. Cette dynamique naturelle n'est pas toujours comprise ni admise.

La qualité générale du paysage relève pour une large part de la variabilité des formes, des couleurs, des profondeurs visuelles, résultats de la diversité des espèces et des structures des peuplements.

Certains paysages très spécifiques peuvent être qualifiés d'esthétiquement remarquables. Ils justifient une attention particulière. Il s'agit :

- De la frange boisée pionnière soumise aux contraintes des vents dominants avec des arbres anémomorphosés : pins torturés au tronc rampants sur plusieurs mètres, chênes verts au port en drapeau. (on les trouve en forêt de St Trojan mais également à Domino)
- Des peuplements purs et denses de Chêne vert sur dune perchée, où les cheminement balisés sous une véritable voûte végétale, sont particulièrement prisés.

Le relief ne permet pas d'ouvrir de vastes perspectives internes sur la forêt.

² Les informations suivantes renvoient à la carte des sensibilités paysagères et à la planche photographique annexées.

Par contre, le front de dune offre de nombreux points de vision privilégiée sur la plage, l'estran et l'Océan. On peut citer en particulier :

- Gatseau, La Grande plage et Verts-Bois en forêt de St Trojan ;
- La Gautrelle et les Saumonards en forêt des Saumonards avec la Rochelle et le fort Boyard au second plan ;
- En forêt de Domino quelques points de vision plus étroits, mais plus intimistes permettent d'apprécier le charme de petites plages.

La dynamique du Chêne vert et la sylviculture moins interventionniste qui sera pratiquée à l'avenir va modifier sensiblement les paysages internes. La densification des strates inférieures enlèvera de la profondeur au champ visuel qui inexorablement se restreint sauf à intervenir délibérément. A cet égard, les relevés de couvert pratiqués (à titre de protection contre les incendies) de part et d'autre des accès ouverts sur une profondeur d'une vingtaine de mètres sont particulièrement bien ressentis par les visiteurs.

Le dépérissement du pin maritime en forêt de Domino représente une vraie tendance d'évolution du paysage forestier difficile à maîtriser.

La banalisation du milieu forestier sur les sites les plus fréquentés, particulièrement à proximité des stationnements, peut conduire à une grande homogénéisation (absence de strates inférieures) contraire souvent à la qualité paysagère vécue.

S'il n'y a pas de points noirs majeurs, une réflexion sur la signalisation routière et informative ainsi que sa mise en place devra être menée. Les anciennes décharges plus ou moins autorisées (la dernière fermée en 1988 à l'extrémité de la passe des Préposés en forêt de St Trojan) laissent encore apparaître pour certaines des amoncellements de déchets peu conformes à la qualité paysagère des sites.

Les actions précisées dans le titre 5 devront conforter la qualité paysagère globale par un soin particulier aux interventions sylvicoles.

2.8 RICHESSES CULTURELLES

Quelques vestiges d'habitats ou de foyers néolithiques, masqués par la couverture sableuse, apparaissent en phase d'érosion en pied de dune, sur le socle calcaire - forêt de St Trojan , forêt de Domino - .

De nombreux forts, casemates et fortins, construits à partir du XVII^{ème} mais surtout au cours du XIX^{ème}, siècle afin de protéger l'estuaire de la Charente et le port militaire de Rochefort sont disséminés dans la forêt des Saumonards.

D'importants ouvrages allemands du mur de l'Atlantique parsèment le littoral, aucun n'est classé. La DRAC a fait réaliser un inventaire de ces ouvrages en 1999.

L'activité agricole antérieure aux reboisements est encore parfaitement marquée dans certains peuplements forestiers de Domino par les traces des anciennes limites parcellaires ou les pieds de vigne disséminés. Des bosquets de tamaris qui bornaient les parcelles, limitées par des talus de protection qui servaient de cheminement sont parfois encore bien visibles.

Les travaux forestiers doivent intégrer cette notion de protection du patrimoine, afin de n'altérer aucun vestige éventuel.

Pour mémoire, il faut signaler que la forêt de Boyardville, ancien terrain militaire où est concentré l'essentiel des ouvrages militaires du XIX^{ème} siècle n'a été affectée au domaine privé forestier de l'Etat qu'en 1950.

2.9 SUJETIONS DIVERSES

Quelques combats se sont déroulés à la fin de 1944 autour de la baie de Gatseau, sans incidence majeure pour la forêt. Les bombardements des défenses côtières allemandes de Gatseau et de Vert-Bois ont laissé quelques traces d'éclats dans les pins de cette zone.

Plusieurs servitudes concernent particulièrement le territoire domanial :

- Servitude du chemin littoral piétonnier, portée sur les documents d'urbanisme, mais qui n'est pas matérialisée sur le terrain. Cette servitude est interrompue sur les parties pouvant présenter un risque ou reportée en retrait sur les zones dunaires les plus fragiles.
- La frange sud de la forêt de St Trojan, au contact de la baie de Gatseau, est soumise à la servitude de protection des établissements ostréicoles et coquillers et des gisements naturels d'huîtres et coquillages.
- Servitude de protection contre les obstacles des centres d'émissions exploités par l'Etat.

Hormis ces servitudes légales, la pression est constante pour installer en forêt des équipements dits "d'utilité publique". Il en est ainsi :

- Des lagunages des stations d'épuration pour lesquels aucune alternative sérieuse n'est proposée malgré leur dysfonctionnement.
- Des équipements de protection incendie. Plutôt que de prévoir une zone non construite au contact de la forêt, l'on préfère empierrier des pistes d'accès aux caractéristiques sans communes mesures avec les risques.
- Des pistes cyclables qui, même si elles présentent une volonté judicieuse face au "tout automobile" n'en créent pas moins de réelles difficultés en segmentant et banalisant un milieu naturel.
- De l'épandage de boues de stations d'épuration ou de déchets verts, demandes constamment et justement refusées.
- Des éoliennes en projet dont la localisation en forêt domaniale semble évidente pour beaucoup.

2.10 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

De nombreux statuts de protection et règlements d'urbanismes concernent la forêt domaniale de l'île d'Oléron.

- Chaque commune de l'île est dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui classe systématiquement la forêt domaniale en **zone ND** (NE pour les campings) et en **Espace Boisé Classé**.

L'ensemble de la forêt est :

- Soumis au **Schéma de COordination Territoriale** (ex Schéma Directeur en cours de mise à jour depuis l'année 2000).
- **Site inscrit et site classé** (à proximité de la Perroche au nord de la forêt de St Trojan), aux termes de la loi du 2 mai 1930
- Classé en **espace remarquable** aux termes de la loi littoral
- Intégré dans le réseau **Natura 2000** (site N° **FR5400433**) et disposant à ce titre d'un **Document d'Objectifs**
- Soumis au **Plan de Prévention des Risques Naturels** érosion-submersion marine et feux de forêts (arrêté du 13 avril 2004).

Toutes ces mesures superposées, confèrent à ces territoires un niveau de protection réglementaire très élevé, qui limite les risques d'atteintes au milieu naturel, et interdit tout changement d'affectation.

D'autre part :

- La **forêt des Saumonards** est en majeure partie (591,04 ha sur 646,15 ha) classée en **forêt de protection** par décret du 10 février 1983. (surface totale de la forêt de protection 680,89 ha).
- Deux **zones de silence**, dont l'intérêt est tombé en obsolescence, mises en place par arrêté préfectoral du 10 et 29 juillet 1975, concernent une partie des forêts de st Trojan (700 ha) et des Saumonards (280 ha).

TITRE 3

GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

Forêt relativement jeune, puisque le début de sa création ne remonte qu'à un peu plus de 150 ans, les semis de pin maritime les plus récents ne constituent que la troisième ou quatrième génération se développant sur ces zones dunaires. Depuis l'origine ces forêts sont gérées dans un souci de protection physique du milieu (stabilisation du sable). L'exploitation de la gemme a été prépondérante pendant les deux premiers tiers du XX^{ème} siècle. Progressivement en réponse à l'affluence touristique, les préoccupations paysagère et d'accueil se sont développées. En parallèle, avec la reconnaissance progressive de la qualité de ces habitats naturels, la prise en compte de la diversité écologique et de la richesse biologique de ces milieux, détermine les interventions qui y sont conduites.

3.1.1 TRAITEMENTS ANTERIEURS (d'après révision d'aménagement 1986/2005 chap 2.1, page 31)

Jusqu'en 1986 chaque composante de la forêt domaniale d'Oléron faisait l'objet d'un aménagement distinct.

Avant 1885, les interventions sur le peuplement forestier en création ne justifiaient pas d'un aménagement forestier formel, elles étaient laissées à la diligence des agents forestiers locaux.

► Forêt de St Trojan

• Aménagement de 1885 (approuvé le 15 mars 1886)

La forêt est divisée en deux séries et une zone littorale.

- La 1ère série à l'est, est traitée par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, à la révolution de 60 ans, avec gemmage à mort de tous les arbres abandonnés. Elle est divisée en 12 affectations à régénérer en 5 ans correspondant à la pratique du gemmage à mort (épuisement des arbres en résine pendant 4 ans et 1 ans pour l'exploitation). A noter qu'une bande boisée devait être maintenue en bordure du bourg de St Trojan.

- La 2ème série centrale de protection, composée de peuplements irréguliers gemmés, soumis à un traitement jardinatoire. La révolution était fixée à 70 ans, la rotation des coupes à 7 ans.

- La zone littorale au boisement épars.

• Aménagement de 1919 (approuvé le 23 décembre 1919)

La forêt est divisée en quatre séries.

- La 1ère série à l'est, dite de St Trojan est traitée en futaie régulière (réensemencement naturel et éclaircies), à la révolution de 75 ans, avec gemmage à mort de tous les arbres abandonnés.

- La 2ème série centrale de protection, composées de peuplements irréguliers non gemmés, soumis à un traitement jardinatoire.

- La 3ème série, correspondant à la zone littorale au boisement épars.

- La 4ème série, dite artistique, composée des peuplements les plus anciens englobant le bourg de St Trojan sur une centaine d'hectares.

• Aménagement de 1959 (approuvé le 16 décembre 1964 pour une période de 25 ans, 1959-1983)

La forêt est divisée en trois séries avec pratique du gemmage à vie et à mort.

- La 1ère série, dite touristique, comprenant les 13 divisions proches des villages et de plus en plus fréquentées par le public

- La 2ème série centrale au cœur de la forêt (13 divisions) à objectif de production.

- La 3ème série de protection qui regroupe les dunes côtières et les peuplements pionniers.

Ces trois séries sont traitées en futaie régulière de Pin maritime par la méthode des coupes jardinatoires, assises par contenance à la rotation de 5 ans. Elles consistent à pratiquer des coupes de renouvellement sur des petites surfaces (inférieures à 3 ha, adaptées aux contraintes locales) afin d'irrégulariser le peuplement par bouquets. L'âge d'exploitabilité est fixé à 70 ans. La possibilité du groupe de régénération est arrêtée respectivement pour chaque série à 6,5 ha/an, 6 ha/an, et 106 ha à titre indicatif, pour la période concernée.

► Forêt des Saumonards et forêt de Domino

- Aménagement de 1885 (approuvé le 15 mars 1886) prévoit deux séries et une zone littorale.
 - La 1ère série dite des Saumonards.
 - La 2ème série de Domino.
 - La zone littorale, au boisement épars, sur une bande de 100 à 300 m parallèle au rivage au rôle majeur de protection.

Le mode de traitement est identique à celui pratiqué en forêt de St Trojan. Les pins trop jeunes de Domino ne se prêtent pas au gemmage.

- Aménagement de 1942 (approuvé le 15 novembre 1943 pour une période d'application de 1942 à 2007)
La forêt est divisée en deux séries et une zone littorale avec pratique du gemmage à vie et à mort .
 - La 1ère série dite des Saumonards, traitée en futaie régulière, à la révolution de 66 ans. Les coupes de régénération et d'éclaircie sont assises par contenance.
 - La 2ème de Domino est traitée en futaie, par la méthode des coupes jardinatoires, afin d'éviter les coupes rases trop vastes. Le gemmage n'est pas pratiqué.
 - La zone littorale au boisement épars sur une bande de 100 à 300 m parallèle au rivage au rôle majeur de protection.

► Forêt de Boyardville

Ancien terrain militaire, boisé selon les mêmes prescriptions que le domaine forestier de l'Etat, l'Administration des Eaux et Forêts en assurait la gestion des peuplements forestiers dans la limite des obligations militaires. En 1950, ces terrains sont reversés au domaine forestier de l'Etat.

- Aménagement de 1963 (approuvé le 29 mai 1964) pour une durée de 25 ans : 1963/1987.
 - La forêt forme une seule série traitée en futaie régulière par la méthode des coupes jardinatoires. L'âge d'exploitabilité est de 65 ans, les rotations de 5 ans, adaptées à la pratique du gemmage.

Parallèlement se sont poursuivis des travaux de stabilisation du sable afin de lutter contre les dommages éoliens, à l'aide de ganivelles, fascines et de plantation d'oyat. Des mesures de protection contre le piétinement (clôtures) ont favorisé la végétalisation des dunes.

3.1.2 DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER

Les aménagements précédents, passée la période d'installation des peuplements, ont inféodé la sylviculture du pin maritime à la récolte de la gomme qui économiquement était très intéressante, en particulier au cours des deux conflits mondiaux du XX^{ème} siècle avec l'emploi d'une main d'œuvre nombreuse.

Les pins maritimes, à partir d'un diamètre proche de 35 cm, supportaient des carres d'extraction de résine. D'abord en nombre limité (1 ou 2) pour ne pas tuer l'arbre : c'était le gemmage à vie ; puis ensuite en fonction du diamètre de l'arbre dans les coupes de régénération et d'éclaircie, jusqu'à l'épuiser : c'était le gemmage à mort.

Cette pratique s'accompagnait d'une lutte constante et intense contre le Chêne vert (qui a fait pourtant à l'origine l'objet d'introductions, les pépinières locales l'attestent). En effet, le Chêne vert est un concurrent qui limite l'accroissement radial du Pin, qui rend difficile la progression dans les peuplements forestiers et qui ombre les troncs au détriment de la production de résine. Cette activité explique en grande partie le fait que le Chêne vert ait été très longtemps contenu, mais également la sensibilité locale très marquée pour les peuplements purs de Pin maritime.

La dernière coupe avec gemmage a été vendue en 1966 (avec exploitation dans les 5 ans suivants).

Le dernier aménagement forestier pour la période 1986/2005, a été approuvé le 9 mars 1987. Il regroupait pour la première fois les différentes composantes de la forêt domaniale d'Oléron, forêts de St Trojan, Les Saumonards et Domino (qui faisaient jusqu'alors l'objet d'aménagement séparés) et les dunes de St Pierre et St Denis. La forêt domaniale de Ile d'Oléron, affectée principalement à l'accueil du public et secondairement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillus comprenait une seule série traitée en futaie par parquets. L'âge d'exploitabilité était fixé à 70 ans pour un diamètre de 35 à 40 cm. Les essences à privilégier (et la part de chacune à atteindre au terme de la durée d'application de l'aménagement) étaient le Pin maritime (72 %), les résineux divers (5 %), le Chêne vert (14%) et les feuillus divers (9 %).

La surface à régénérer était arrêtée à 527,15 ha, inférieure à la surface théorique qui s'élevait à 629 ha, en raison du déséquilibre des classes d'âges en faveur des jeunes peuplements (*les chiffres ne prenaient cependant pas en compte un âge d'exploitabilité des peupliers largement inférieur à celui des pins*). En particulier aux Saumonards et Domino, forêts constituées plus récemment que St Trojan. Le renouvellement des peuplements de Pin maritime était assuré par la régénération naturelle, assistée de semis artificiel (graine d'origine locale). Sur 313 ha, le maintien du chêne vert était préconisé au moment de la mise en régénération du pin maritime. La volonté, tirée de l'observation de la dynamique explosive du Chêne vert, était de ne pas entraver son développement jusque là contenu par la sylviculture. A terme la surface en Chêne vert devait atteindre 880 ha (cf art 4.6 page 64 du précédent aménagement)

La possibilité volume annuelle moyenne s'établissait à 6255 m³ dont 5701 m³ de pin maritime (2586 m³ en régénération et 3115 m³ en éclaircie), 296 m³ de peuplier et 290 m³ de feuillus divers.

L'aménagement a été suivi jusqu'en 1998. Le 27 décembre 1999 la violente tempête a suspendu les travaux de sylviculture pour plusieurs exercices (jusqu'à 2003).

Au début de l'année 2003, le bilan de l'aménagement était le suivant.

Parcelle	Régé normale			Surface ouverte tempête	
	h < 3 m	h > 3m	Peupliers	h < 3 m	3 < h < 12 m
1				15	
2				1	
3				1,5	
4				8	
5				13	
6	13	5		19,58	
7	20	17,88			
8				2	
9				35,43	
12	3				
13				14	
14			0,25		
15	9			18	
17	10				
18				3	
19		1			
22		5			
26	2	3,5		5	
27		7			
28	2	3,5		10	
29	1			17	
30	2	11,5		10	
31	5,5				
33	2			10	
35	2	2			
36	2	3,25		28	
37	5	11,8		6	
38	3	10		22	
39				46	
40				2	
42	1,7	2,5			
43	12	1,8			
44	9,75	2,5			
45			0,5	21	
46			1	9,5	
47	2		0,2		
48				11	
50		1		8	
51	2,2	4		12	
52				28,6	
53	4,5		0,2	17,5	
55	0,75	2,5		2	
56	3				
57			7	13,5	
58			1,5	5,5	
59	9				
60	6,6				
61		6,3			
64	1,5	13,5			
65		5,2			
66				6	
	134,5	120,73	10,65	421,11	
	Total régé "normale"		265,88		

Avant la tempête du 27 décembre 1999, la surface ouverte aurait dû atteindre 342 ha. Or d'après les chiffres relevés, la surface régénérée "normale" n'occupe que 266 ha, soit un retard de 75 ha (21% de la possibilité).

Le terrible coup de vent a brutalement fait évoluer cette situation, puisqu'en mars 2003, 421 ha supplémentaires sont considérés comme en cours de régénération.

Application aménagement 1986/2005

Prévision de récoltes annuelles moyennes 1986/2005				Récoltes moyennes annuelles au cours de la période 1991/1999				Chablis de la tempête du 27 décembre 1999
Régénération		Amélioration		Régénération		Amélioration		
S ha	Vol m3	S ha	Vol	S ha	Vol m3	S ha	Vol m3	
26,35	2586	à	3115	22,09	R 2206		R 4101	52000 m3 évacués (mais de 30 à 40 % supplémentaires abandonnés en forêt)
dont 4,82 de peuplier	296	à parcourir tous les 7 ans	290	2,2	F 156		F 420	
m3/ha/an	1,182		1,423	m3/ha/an	1,06		1,89	

F = Feuillus

R = Résineux

Difficultés et résultats d'application de l'aménagement.

Plusieurs éléments et un événement majeur sont venus bouleverser la programmation envisagée.

- Dès le début de l'application de l'aménagement, ont été mises en évidence les limites de la capacité du Pin maritime à se régénérer en présence du Chêne vert. En effet, parmi les 431 ha du groupe de régénération en Pin maritime, le sous-étage de Chêne vert devait être impérativement maintenu sur 314 ha, là où il était le plus dense, (cf plan de gestion de l'aménagement 1986/2005 p 2). Sa vigueur et sa propension à occuper l'espace en font un concurrent intense pour les semis de pin dès l'éclaircissement de la coupe. S'ils ne sont pas éliminés, ils sont longtemps subordonnés au chêne vert et leur densité est faible.

- Il faut rapprocher l'élément précédent à la difficulté que connaissent les semis de pin maritime à s'installer sur les sols trop riches en matière organique (constat déjà relevé dans le précédent aménagement). Si le Pin maritime se maintient et se régénère sans difficulté dans les dunes jeunes (les plus proches de la mer), le chêne vert ainsi que les chênes caducifoliés l'accompagnent, voire le supplantent progressivement dans les vieilles dunes.

Ceci explique le retard pris dans les travaux de régénération, en particulier en forêt de St Trojan.

L'extraction du sous-étage (en maintenant l'ensouchement) et le travail du sol, ont rapidement été réalisés (avec des difficultés dans la réalisation des exploitations de petits bois feuillus). Des plantations ont complété les semis, tant naturels qu'artificiels qui connaissent les mêmes difficultés à l'installation.

- Dès 1987, les symptômes du dépérissement du Pin maritime, observés depuis longtemps en forêt de Domino et en forêt des Saumonards, se sont aggravés. Deux hivers rigoureux (1985 et 1986) et les déficits hydriques estivaux de la fin de la décennie 80 ont accentués les dommages. S'il n'y a pas eu de mortalité conséquente, de grandes interrogations se sont posées sur la sylviculture à appliquer et sur les essences supportant le calcaire à utiliser.

● L'autre événement important, concerne la violente tempête du 27 décembre 1999 qui a mis à mal une forêt déjà très fragile, en détruisant de 50000 à 80000 m³, toutes essences confondues. L'acquisition par la société WOLLNER et l'exploitation par des équipes de bûcherons Roumains en 2000, avant l'abandon de plus de 20000 m³ de rondins en forêt en est un des épisodes marquants.

Quatre ans plus tard on ne peut que constater la capacité de résilience de ce milieu forestier qui se renouvelle vigoureusement avec cependant une prépondérance de plus en plus marquée du Chêne vert.

Les conclusions que l'on peut tirer des 20 dernières années sont les suivantes :

- La part de plus en plus importante que revêt le Chêne vert dans les peuplements forestiers littoraux. Il est parfaitement adapté à ces stations, dès que l'on laisse s'exprimer sa dynamique naturelle. Il faut noter également sa remarquable réaction aux dégâts des embruns du 27/12/1999, totalement brûlé en janvier, son feuillage était presque parfaitement reconstitué quelques mois plus tard.

- Le peu d'intérêt que présente le peuplier de culture, économiquement peu valorisant (installation très coûteuse, productivité et prix de vente faibles) et surtout parce qu'il occupe les milieux humides écologiquement les plus riches.

- Le dépérissement du Pin maritime, très alarmant à la fin des années 1980, a heureusement limité ses dommages à quelques peuplements forestiers déjà très fragilisés.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

L'aménagement de 1986/2005 prévoyait le reboisement partiel de certaines dunes grises (Vert-Bois, la Giraudière en forêt de St Trojan) sur 220 ha, afin de favoriser le développement du peuplement forestier en direction de la mer et constituer un abri. Ces travaux, économiquement dispendieux et écologiquement criticables, ont été partiellement engagés jusqu'en 1987 et rapidement abandonnés face à la pression justifiée des naturalistes. La prise en compte de la haute valeur biologique de ces habitats dunaires est depuis lors parfaitement intégrée par l'Office National des Forêts.

Les zones humides à Aulne et saules devaient être reboisées en peuplier de culture. Malgré la productivité relativement importante des clônes retenus, le bilan économique, en raison de la concurrence virulente de l'Aulne et des conditions climatiques difficiles, n'a jamais été satisfaisant. Cette substitution d'essence a été abandonnée au début des années 1990. La prise en compte de la richesse patrimoniale de ces milieux humides (habitats de Vertigo de Desmoulins, mais aussi batraciens et odonates) milite en faveur du maintien de l'état initial et de lutte contre la fermeture du couvert boisé voire localement sa suppression.

Les milieux dunaires non boisés spontanément, en particulier la dune grise, sont considérés comme un élément s'inscrivant dans une dynamique naturelle où la forêt n'a pas nécessairement sa place.

D'importantes études ont été menées sur ces milieux au cours de la décennie écoulée.

Deux chantiers européens LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) ont retenu parmi d'autres sites les dunes de la forêt de St Trojan.

● "Biodiversité et protection dunaire" qui en collaboration étroite avec l'Université de Bordeaux III et l'ONF a pu, à partir d'une cartographie fine et actualisée, jeter les bases d'une gestion dynamique de ces milieux fragiles et en constante évolution. Le document de synthèse de ces travaux a été édité en 1996 sous le titre "Biodiversité et protection dunaire".

● "Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique" qui dans le prolongement du programme précédent, à la lumière de la Directive Habitats de 1992, a apporté des précisions sur la gestion du milieu dunaire boisé. Le document de synthèse de ces travaux a été édité en 2003 sous le titre "Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique".

Mais également :

- Dans le cadre du document d'objectifs de la ZSC, une étude sur le Lézard ocellé a permis de mieux appréhender cette espèce fragile et les moyens à mettre en œuvre afin de préserver son habitat.

Plusieurs interventions ont été réalisées visant à favoriser la biodiversité.

- Maintien d'ouvertures dans les blockhaus murés afin de multiplier les possibilités d'abri pour les chauves-souris (Vert-Bois).
- Débroussaillage maîtrisé de zones humides envahies par le saule des dunes, qui ont permis la mise en évidence et la recolonisation de *Liparis* ou de la *Spiranthe* d'été.
- Intervention en relevé de couvert ponctuel en faveur de *Cistus psilosepalus* et *Cistus laurifolius*, au grand intérêt patrimonial à la Gautrelle et Pelle 4 en forêt des Saumonards.
- Entretien des points d'eau temporaires pour la chasse mais également au bénéfice des populations de batraciens.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 LIMITES PERIMETRALES

Le chapitre 0.3 page 10 donne référence des différents documents concernant les délimitations et bornages de la forêt domaniale d'Oléron. Depuis le début des années 1950, à l'occasion de transactions immobilières chez les riverains, de nombreux bornages partiels ont intéressé le périmètre domanial. Il n'est pas rare de constater des erreurs. Erreurs imputables parfois au cadastre, parfois à des empiètements. Cela ne concerne le plus souvent que quelques dizaines de m². Mais en raison du prix des terrains pratiqués sur l'île, cela revêt rapidement des enjeux financiers très importants. Cela ne remet que rarement en cause la surface totale domaniale, mais nécessite des rectifications de limite. Le Service Foncier archive l'ensemble de ces documents.

A échéance régulière (2 ou 3 ans), les limites de la façade océane sont levées au GPS, ce qui permet de connaître précisément, par rapport au cadastre, l'évolution de l'érosion marine.

Ces difficultés sont réglées au cas par cas par le Service Foncier. En 2003 la situation se présente comme suit.

Etat des limites Canton / parcelle	Limites naturelles - Km DPM	Limites matérialisées		Tronçons imprécis ou litigieux - Km	Observations
		Voie publique	Bornes, fossés, clôtures		
St Trojan	15,100	3,100	15,650	0,250	250 m de fossé à créer Pelle 25 l'Ecuissière
Saumonards	7,200	0,300	13,700		
Domino	5,500	0,800	19,200	7,200	
Dunes de St Denis	2,000	0,700	7,100	4,200	deux contentions en cours d'instruction pour empiètement
Dunes de St Pierre	5,800	4,700	6,900	0,600	
Total	35,600	9,600	62,550	12,250	

Les parcelles 69 et 70 et l'ouest des parcelles 20 et 21 en forêt de Domino, à l'état de dunes non boisées, ne sont limitées qu'au droit de certaines zones urbanisées. Des tensions sur les limites s'expriment de façon récurrente dans ces zones à l'occasion de transactions immobilières dont le bornage tend à intervenir sur nos limites ou révèle des empiétements anciens. S'agissant cependant le plus fréquemment de zones "naturelles", les difficultés sont contenues mais demandent une vigilance soutenue.

3.3.2 EQUIPEMENTS DE DESSERTE (cf annexe 9 : Infrastructures et équipements, limites)

Type de voie Canton / parcelle	Routes revêtues - Km		Routes empierrées - Km		Pistes accessibles aux 4 X 4 légers
	Domaine public	Domaine privé	Domaine public	Domaine privé	Domaine privé
St Trojan	6,200	1,150		7,800	35,000
Les Saumonards	1,800	4,200		5,950	7,000
Domino	2,200	1,000		0,500	0,500
Dunes de St Denis	1,400	0,500			
Dunes de St Pierre	4,000				
Total	15,600	6,850	0,000	14,250	42,500
	22,450		14,250		

Longueur totale des routes : 36,7 Km, soit 1,36 Km/100 ha.

En première analyse, le réseau de desserte et sa qualité apparaissent suffisants, compte tenu des besoins observés en forêts de St Trojan et des Saumonards, tant pour l'exploitation des bois que de l'accès au milieu dunaire. Il n'existe pas de place de dépôt de bois spécifiquement dévolue à cet usage.

D'importantes difficultés persistent cependant en forêt de Domino. Cette forêt de 164 ha (dont 115 boisés) est formée de nombreuses unités disjointes mitées par une urbanisation désordonnée. Certaines parties sont enclavées ou avec des accès si difficiles qu'ils ne permettent pas le passage d'engins forestiers. Les peuplements forestiers sont ici plus jeunes et l'absence de sylviculture (d'éclaircies) compromet leur stabilité. Hormis la parcelle 19, les dernières coupes n'ont pas trouvé preneur. Il est indispensable de trouver une solution qui passe en premier lieu par un cartographie précise des zones accessibles aux engins forestiers ainsi qu'au dépôt de bois, et du volume à prélever.

3.3.3 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC (cf annexe 8 : carte des aménagements d'accueil du public)

Depuis la fin des années 1960, de nombreux équipements d'accueil ont été aménagés en forêt domaniale. Au cours de la dernière décennie, les équipements légers, moins dévoreurs d'espace et ceux à objectif pédagogique ont toujours été privilégiés. La volonté constante a été de favoriser l'intégration des ouvrages et d'en limiter l'extension.

Le tableau suivant précise l'importance de ces équipements.

Le niveau d'équipement peut être considéré comme suffisant et adapté aux besoins. Plus de 4000 places de stationnement sont offertes aux automobiles. Elles sont encombrées pendant quelques jours dans l'année, particulièrement au mois d'août. L'augmentation de la capacité n'est pas la solution, puisqu'immédiatement la fréquentation augmente. Il n'y a pas eu de création de nouveau parking depuis 1991. D'importants travaux de rénovation ont été réalisés au cours de la dernière décennie afin d'optimiser la qualité de l'équipement, son niveau de sécurité, tout en préservant le milieu naturel. Ces travaux ont concerné tous les stationnements sauf trois en forêt des Saumonards (Boyardville et Panorama).

Ces équipements, plutôt bien entretenus avec l'aide constante des communes et du Conseil-Général, ont particulièrement souffert des effets de la tempête du 27 décembre 1999. Souches soulevant les chaussées (piste cyclable) et arrachant les bornes et panneaux, chutes d'arbre endommageant les mobiliers en bois ou les revêtements, circulation d'engins lourds aggravant les dommages, ont conduit à des dégâts très importants. Les réparations d'urgence ont été réalisées pour assurer la sécurité des usagers. L'accélération de l'usure, voire de la vétusté de ces aménagements est manifeste. Un programme ambitieux proposé aux collectivités locales et à l'Etat, en 2000, très long à mettre en œuvre, doit permettre la rénovation de l'ensemble des équipements d'accueil.

Le cas des sanitaires est également épineux. Hormis les blocs installés à Gatseau, La Perroche, La Remigeasse, Les Placelles et à Matha, qui disposent d'un branchement sur le réseau d'adduction d'eau, les autres édifices sont insalubres et endommagés par la tempête, ils sont en cours de démolition. Leur remplacement par des sanitaires modulaires et temporaires (stockés l'hiver afin d'éviter les dégradations) est entamé.

Les pistes cyclables les plus anciennes (les Préposés, les Bouillats, des Villages) parallèles à la voirie publique, conduisant aux plages ou reliant des villages sont très fréquentées. Elles présentent cependant deux défauts majeurs : elles épousent le relief sans correction, avec parfois des pentes brutales qui dissuadent les usagers. Elles sont construites écartées de la chaussée publique, abandonnant un terre plein central large de 10 à 15 mètres difficile à gérer, perdant son caractère naturel, et représentant une charge de plus en plus grande pour en assurer la sécurité (chute de branches, végétation envahissante ...). Les plus récentes construites depuis 1992, (Trillou, Gatseau, les Saumonards) empruntent soit une piste existante et terrassée, soit sont construites dans l'emprise existante de la route. Les chaussées neuves tant des pistes cyclables que des aires de stationnement doivent être de couleur claire et préférentiellement en calcaire (matériau "toléré" par la DIREN pour son insertion paysagère en site protégé).

3.3.4 EQUIPEMENTS CYNEGETIQUES

Une quinzaine de points d'eau sont répertoriés, à destination cynégétique (mais présentant aussi un grand intérêt écologique : cf § 5.2.4) et entretenus sous la responsabilité des chasseurs (10 à St Trojan et 5 aux Saumonards).

Le parc d'acclimatation du chevreuil, installé Pelles 45, 46, 47 dont la clôture est éventrée en maints endroits suite aux dommages de la tempête du 27/12/1999 n'a plus de justification et sera abandonné. Si l'opportunité se présente ou si des moyens suffisants étaient ouverts, il faudra procéder à l'enlèvement de la clôture périmétrale.

3.3.5 EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE (cf annexe 9 : Infrastructures et équipements, limites)

Avant la désignation de la région Poitou-Charentes, comme zone sensible aux incendies de forêt, la forêt domaniale d'Oléron était concernée par l'arrêté du 23 mars 1951 qui prescrivait des mesures préventives contre les risques d'incendie de forêt (cf 1.8 page 33)

Un dispositif conséquent permet de surveiller la forêt domaniale et même au delà, et d'intervenir si nécessaire dans des conditions satisfaisantes.

- Une tour de surveillance propriété de l'ONF est installée parcelle 42. Elle est opérationnelle au cours de la période à risque (après-midi du 15 juin au 15 août en moyenne).
- Un réseau de piste de PFCI (Protection forestière Contre l'Incendie) large de 8 mètres avec une chaussée empierrée de 4 m, a été créé. D'abord aux Saumonards en 1997 : 5,950 km et à St Trojan en 2000 : 7,8 km.
- Quatre citernes incendies enterrées, réserves en acier de 60 m3, ont été installées, deux à St Trojan, deux aux Saumonards, et une cinquième plus ancienne, de 30 m3 en ciment, en forêt de St Trojan, le long de la passe de la Soulasserie.
- Plusieurs bornes incendies sont disposées en forêt de St Trojan (chemin de Guérin et parking de Gatseau), à Domino et aux Saumonards (le long de la piste cyclable et à la Gautrelle).

Le niveau d'équipement, eu égard aux risques, est suffisant. L'entretien indispensable des infrastructures est assuré jusqu'en 2003 par l'ONF. Des inquiétudes existent pour les années à venir, tant pour l'armement de la tour de surveillance que pour la maintenance de sa structure métallique très altérée.

3.3.6 EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Les dunes jouent un rôle déterminant dans la protection du littoral. La couverture végétale limite l'érosion éolienne et le transport du sable vers l'arrière pays. Elles offrent une protection souple, souvent plus efficace que la plupart des ouvrages linéaires "durs", face à l'érosion marine, quand celle-ci ne dépasse pas certains seuils. Ce rôle de protection n'est rempli que si ces milieux sont correctement végétalisés et soustraits du piétinement.

Digues et épis ou autres dispositifs sont installés uniquement sur le Domaine Public Maritime, hors gestion ONF. En voulant protéger des équipements, ils ont le plus fréquemment une incidence néfaste sur l'évolution du trait de côte. Il en est ainsi à :

- Gatseau : la protection par enrochement de la voie du petit train n'a fait qu'accentuer l'érosion de part et d'autre.
- La Gautrelle : l'enrochement de protection du camping a été contourné par l'Océan l'année qui a suivi son installation en 1994, perdant ainsi tout intérêt.
- Vert-Bois : le réseau de pieux, parallèle et perpendiculaire au rivage, adossé à la dune domaniale, sur la plage de Vert-Bois, entre Avail et Trillou, deux années après son installation ne semble pas donner des résultats très probants.

3.3.7 EQUIPEMENTS DESTINES A L'OBSERVATION ET LA RECHERCHE (cf annexe 9 : Infrastructures, équipements et limites)

Après la recrudescence du dépérissement du pin maritime de la fin des années 1980, 9 placettes permanentes d'observation du phénomène ont été installées en forêt des Saumonards (Pelles 1, 3, 5, 12(2), 17, 18) et en forêt de Domino (Pelle 19 et 22) à partir de 1988. Chaque année, une notation de l'état du feuillage permet d'apprécier l'évolution de la situation. Ces données sont traitées par le service Technique et Recherche de la Direction Territoriale à Orléans. Les dommages toujours présents semblent s'atténuer. Le dispositif doit être allégé à partir de 2003 et ne conserver que 2 ou 3 placettes notées à un pas de temps plus grand (3 - 5 ans).

L'arboretum de comportement installé Pelle 7 en 1992 (cf annexe, description du dispositif) compare 25 espèces ou provenances différentes traitées avec un soin paysager particulier. Après 10 ans, les résultats confirment qu'il n'existe aucune espèce susceptible localement de supplanter voire de remplacer le Pin maritime si ce n'est le Chêne vert et ponctuellement les chênes caducifoliés en retrait de l'Océan. L'abandon du protocole de suivi est prévu.

Deux placettes de suivi des populations de chenilles processionnaires du pin, sont installées dans les parcelles 14 et 63. Notées entre février et mars de chaque année, elles permettent d'apprécier le niveau de population, d'estimer les dégâts et de juger de la pertinence ou non de la mise en œuvre de la lutte contre ce ravageur. Ces données sont traitées par le Département de la Santé des Forêts, échelon d'Orléans. Les pullulations cycliques (3 ans), atteignent des niveaux sensibles, mais sans remettre en cause la survie des pins d'Oléron.

Une placette RENECOFOR (Réseau d'Etude National des ECOsystèmes FORestiers) est installée parcelle 14 depuis 1992. L'évolution du sol et du peuplement ainsi que des analyses des pluvio-lessivats mesurés chaque année permettront de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

3.3.8 EQUIPEMENTS DIVERS

Les équipements divers concernent le plus souvent les nombreuses concessions rappelées dans le chapitre 2.2. On peut citer en particulier :

- Les 6 campings avec leurs infrastructures lourdes : chaussées, bâtiments d'accueil et de service parcelles 1, 2, 17, 26, 51.
- Les lagunages des deux stations d'épuration parcelles 58, 67.
- Le château d'eau parcelles 42.
- Le bâtiment imposant du club de voile/poste de secours de la Perroche .
- Les voies, la gare, arrêts et bâtiments de maintenance du petit train de St Trojan parcelles 42, 43, 57 et 64 sur 6 km de longueur.
- Deux sites d'étude de la Termite de Saintonge avec leurs dispositifs enfouis dans le sol parcelle 42 (CTBA Bordeaux et DOWN Agro Science Lyon).
- Les rendez-vous de chasse, annexes aux baux de chasse, - garages des Alassins, baraque des Bris, ancien ouvrage militaire aux Saumonards, parcelles 1, 29, 53.

Les concessions commerciales temporaires, ainsi que les autorisations d'ouvertures "privatives" sur la forêt domaniale sont en constante régression, l'ONF menant délibérément une politique de reconquête du milieu naturel.

TITRE 4

SYNTHESES :

OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1 EXPOSE DES PROBLEMES POSES ET DES CHOIX RETENUS

Les problèmes rencontrés et les enjeux de la gestion de la forêt domaniale de l'île d'Oléron sont étroitement liés à sa configuration et sa position géographique source de son intérêt et de sa fragilité.

- Cordon étroit, sur un milieu sableux, au contact avec l'Océan, soumis à des conditions stationnelles très contraignantes.
- Imbrication de zones urbanisées avec les difficultés inhérentes : voisinage (St Trojan, Gd Village, Domino), desserte difficile (Domino).
- Demande sociale extrêmement forte (économie touristique, cadre paysager), contradictoire parfois avec les enjeux majeurs de protection physique et écologique de ces milieux remarquables, l'ensemble inscrit dans un cadre réglementaire très prégnant.
- Production forestière faible et de qualité très commune, difficile à valoriser, conduisant à des revenus du bois peu élevés.
- Dynamique explosive du Chêne vert, concurrent direct du Pin maritime, particulièrement depuis la tempête du 27/12/1999 et la mise en lumière brutale de vastes zones.
- Impact important des populations de grands animaux, Sanglier en particulier et à un degré moindre Chevreuil.

La réponse passe par une sylviculture économe, intégrant la faiblesse des revenus sylvicoles et accompagnant la dynamique naturelle, afin de concilier la préservation de la qualité de la biodiversité de ces territoires et les demandes de plus en plus fortes du public en terme de paysage et d'accueil.

Il s'agit de :

Favoriser les essences forestières indigènes, par la régénération naturelle. Reculer les âges d'exploitabilité (du Pin maritime en particulier, mais aussi du Chêne vert et des chênes caducifoliés) afin de laisser vieillir les peuplements forestiers. Ce vieillissement ne doit cependant pas affecter les capacités du Pin maritime à se réensemencer naturellement. Les interventions devront favoriser la juxtaposition en mosaïque, d'îlots, d'âges et de structures différentes afin de ménager des lisières internes, la stratification des étages de végétation et le mélange des essences.

Des mesures spécifiques, détaillées dans les chapitres suivants, permettront de développer la diversité biologique par des mesures de génie écologique.

Cela correspond à la poursuite des interventions définies par le précédent aménagement en les adaptant.

Durée d'application de l'aménagement : 15 ans ; 2004 / 2018

La durée retenue se veut un compromis entre la nécessité de se projeter dans l'avenir et la relative incertitude dans l'évolution observée des peuplements forestiers après les dommages conséquents subis après la tempête du 27 décembre 1999.

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX. DIVISION DE LA FORET EN SERIES

4.2.1 OBJECTIFS

L'écosystème forestier est par nature complexe, la forêt domaniale de l'île d'Oléron n'y déroge pas. La gestion forestière doit assurer la "multifonctionnalité" de cet espace dans un souci de gestion durable.

Sur la base des analyses précédentes, la hiérarchisation des objectifs suivante peut être proposée.

1 - L'objectif de protection a motivé la création de ce milieu forestier. Protection physique d'abord, car la végétation en général et la forêt en particulier, permet de lutter efficacement contre l'érosion éolienne. Fonction initiale confortée depuis, par un rôle éminent de conservation dynamique de milieux biologiquement remarquables. La création d'une Réserve Biologique Intégrale en est une réponse. L'inscription dans le réseau NATURA 2000 et le Document d'Objectifs qui y est attaché, en est l'aboutissement récent.

2 - Fonction d'accueil dont l'importance ne cesse de croître face à la demande grandissante des résidents oléronais et des touristes balnéaires toujours plus nombreux. Ce cadre paysager ne pourra être préservé que dans la mesure où la fragilité et la conservation de cet écosystème sont prises en compte.

3 - La production de bois est subordonnée. Elle ne peut être l'objectif qui fonde les interventions nécessaires au maintien indispensable du couvert forestier. Le renouvellement des peuplements ainsi que la nécessaire sélection de tiges (favorable au développement et à la stabilité des peuplements) consécutif à l'accroissement ligneux naturel, conduisent à l'exploitation régulière d'un volume de bois relativement conséquent. Les objectifs déterminés ne devront pas être cependant antagonistes à la mobilisation des bois afin de ne pas grever les coûts de cette production d'une faible valeur économique.

Il apparaît clairement que l'objectif déterminant la sylviculture dans les années futures ne peut être que la **protection**, protections physique et biologique qui sont indissociables. On doit lui adjoindre l'**accueil du public**, conséquence de la demande de plus en plus forte du tourisme balnéaire et des résidents, tant en matière d'espace que de qualité paysagère.

Ces deux objectifs fondamentaux s'appliquent à l'ensemble de la forêt domaniale de l'île d'Oléron et détermineront globalement nos interventions dans les années à venir, en accord avec les dispositions du DOCOB.

- Il est nécessaire cependant de distinguer les espaces justifiant d'un traitement spécifique.

Peuplement forestier jeune, façonné par l'homme et soumis encore à une très forte pression anthropique, il est d'un grand intérêt de réserver une part de ce vaste espace à l'évolution naturelle.

La Réserve Biologique Intégrale, située dans la partie la plus large de la forêt de St Trojan, permettra l'expression libre d'une séquence complète de la dynamique des milieux littoraux sableux. De la dune blanche mobile, à la vieille dune stabilisée à sylvofaciès feuillu en passant par des stades hygrophiles au contact des aquifères de surface ou de dépressions intradunales, toutes les facettes de l'évolution dunaire y sont représentées.

En plus de l'intérêt intrinsèque de la "naturalité" du site, l'observation régulière et les études qui y seront menées approfondiront la compréhension de ce complexe d'habitats très particuliers.

4.2.2 DIVISION EN SERIES

La forêt domaniale de l'île d'Oléron est divisée en deux séries.

● **Série 1** : dite de protection générale du milieu associée à la préservation des paysages et à l'accueil du public. Elle sera traitée en futaie irrégulière par parquets.

● **Série 2** : dite d'intérêt écologique général, qui comprend la Réserve Biologique Intégrale. Cette RBI sera dotée d'un plan de gestion spécifique avant la fin 2006.

Le tableau suivant précise les parcelles concernées, les surfaces et les objectifs. (cf annexe 10 : carte d'aménagement)

Division en séries et objectifs

Série	Parcelles	Surface (surface forestière)	Objectifs		Type de série	Type de traitement
			Principal	Associés		
1	1 à 44 45p, 46p, 47p, 48p, 49p 54p, 55p, 56p 50 à 53, 57 à 70	2547,05 (2058,23)	Protection générale du milieu	Accueil du public et protection paysagère	Série de protection générale du milieu et d'accueil du public	Futaie irrégulière par parquets
2	45p 46p 47p 48p 49p 54p 55p 56p	117,01 (109,76) 31,52 12,66 24,34 19,24 13,20 6,60 4,22 5,23	Protection générale du milieu Réserve Biologique Intégrale	Evolution libre	Série d'intérêt écologique général	Evolution libre, aucun acte de sylviculture
Surface totale		2664,06 (2167,99)				

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES CONCERNANT LA SERIE 1 : 2547,06 ha

Les éléments de décisions suivants ne s'adressent qu'à la surface forestière boisée ou susceptible de l'être, soit 2058,23 ha.

4.3.1 MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT

Le traitement sylvicole doit valoriser au mieux les peuplements existants en encourageant le développement d'un mélange Pin maritime / Chêne vert dans des proportions qu'il est illusoire de vouloir déterminer préalablement. Espèce héliophile par excellence, le Pin maritime ne peut se régénérer naturellement (et donner des sujets viables dans le temps) que sur des sols découverts, sur des surfaces variables selon la configuration locale, mais suffisamment vastes. Ce traitement par parquets favorisera également le rajeunissement et le développement du Chêne vert, (par semis ou rejets), espèce opportuniste dont la forte dynamique ne demande qu'à s'exprimer. Les zones humides occupées par des peupliers seront progressivement et naturellement recolonisées par l'Aulne glutineux et les saules divers.

L'ensemble de la série sera traitée en **futaie irrégulière par parquets**. Il s'agit de poursuivre le mode de traitement passé qui a conduit à une mosaïque très favorable à la biodiversité et agréable au niveau paysager. Le renouvellement des peuplements sera réalisé par parquets de 2 à 5 ha maximum.

Le groupe de régénération Les peuplements de Pin maritime les moins denses, en règle générale les plus endommagés par la tempête, choisis parmi ceux dont la durée de survie est très faible (inférieure à 20 ans), ainsi que les pins surannés, composeront ce groupe dont le renouvellement sera engagé dans les 15 ans à venir. Il est en effet indispensable de bénéficier de semenciers potentiels vivants, susceptibles d'assurer la régénération naturelle.

4.3.2 ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE DANS LA SERIE 1

Essences principales objectif, et critères d'exploitabilité, au cours de l'aménagement, forêt domaniale de l'île d'Oléron, Série 1

Essences principales objectif	Essences secondaires associées	Surfaces		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale			Parcelles ou s/parcelle
		totale	boisée	Age		Diamètre indicatif	
				Futaie	Taillis		
Pin maritime/Chêne vert	Divers résineux	2547,06	1712,53	80	80	45	1 à 44, 45p, 46p, 47p, 48p, 49p, 50 à 53, 54p, 55p, 56p, 57 à 70
Chêne vert Chênes caducifoliés	Divers feuillus Pin maritime		171,90	120			
Aulne	Peupliers, Saules		173,80		40		

Entre 1984 et 2003, la part du Pin maritime dans l'étage dominant est passée de 91 % à 80 %. Cette évolution ne peut que se poursuivre.

Le Chêne vert en raison de sa dynamique naturelle va progressivement occuper les trouées ouvertes par la tempête du 27 décembre 1999. Il va également bénéficier d'une sylviculture moins interventionniste qui favorise en tout état de cause les espèces à multiplication végétative. Pin maritime et Chêne vert vont également rapidement dominer les résineux divers introduits, les moins adaptés aux conditions locales : Cèdre de l'Atlas ou Pin radiata.

Les autres feuillus connaîtront également une évolution significative. Les peupliers vont être remplacés par l'Aulne et les chênes caducifoliés seront favorisés par l'évolution naturelle des sols des dunes anciennes ainsi que par l'allongement des âges d'exploitabilité.

A plus longue échéance, la part du Pin maritime continuera vraisemblablement à régresser au bénéfice du Chêne vert. La régénération naturelle doit permettre d'assurer son renouvellement et de le maintenir dans l'étage dominant dans une proportion moyenne de l'ordre de 50 %. La part des autres pins se réduira naturellement, sauf peut-être le Pin d'Alep, dont on observe une régénération naturelle fréquente et parfois abondante sur dune perchée.

Série	Essences	Répartition des essences en % du couvert						Optimum d'exploitabilité		
		Actuelle		A l'issue de l'aménagement		A long terme		Age		Diamètre indicatif
		%	Surf	%	Surf	%	Surf	Futaie	Taillis	
1	Pin maritime	80%	1646	70%	1441	50%	1029	80		45 cm
	Autres résineux	2%	41	1%	21	1%	21			
	Chêne vert	7%	144	15%	309	27%	556	120	80	
	Chênes caducifoliés et feuillus divers	4%	82	7%	144	15%	309			
	Aulne	1%	21	6%	123	7%	144		40	
	Peuplier	6%	123	1%	21	0%	0			
		100%	2058 ha	100%	2058 ha	100%	2058 ha			

La juxtaposition d'îlots d'âges divers, de surfaces variables, de compositions diverses et de formes irrégulières, concourt à l'hétérogénéisation globale du milieu forestier. Elle assure un développement maximum des zones de contact évolutives vers la forêt, pelouse, ourlet, manteau, milieux extrêmement favorables à la flore et à la faune.

Les éventuelles plantations, ponctuelles, complémentaires à la régénération naturelle, ne seront réalisées qu'avec du Pin maritime ou du Chêne vert, l'introduction d'espèces exogènes étant proscrite pour la conservation de l'habitat forestier naturel.

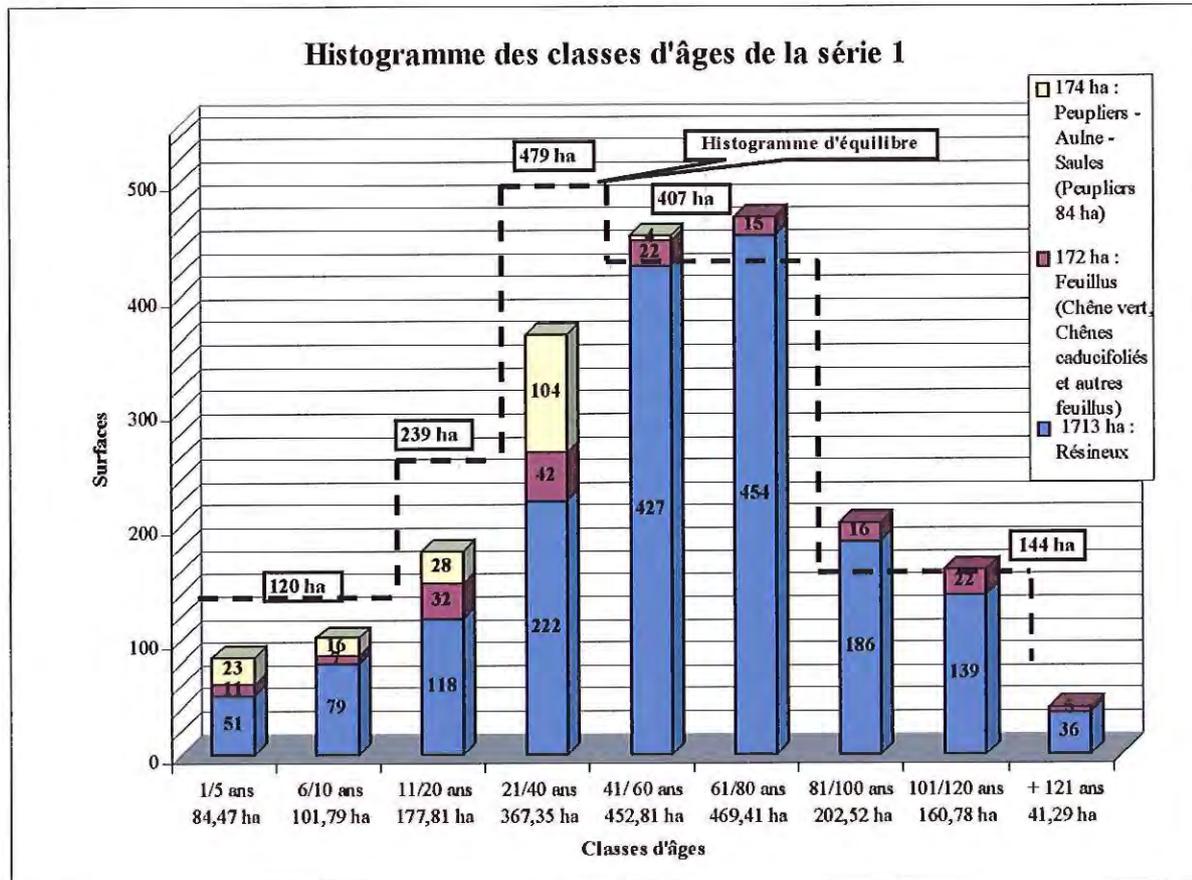
Les divers pins (autre que le Pm) introduits depuis 40 ans, seront conduits au terme de leur vie normale, mais sans favoriser leur renouvellement.

L'utilisation de phytocide ne sera envisagée qu'en dernier recours, pour lutter contre certaines espèces invasives (Baccharis, Robinier, Ailante, Peuplier, ...), si une sylviculture adaptée ne peut en limiter l'extension ou si l'habitat de référence se trouve menacé.

Le milieu dunaire non boisé sera préservé par des mesures spécifiques et en aucun cas l'avancée de la frange forestière n'y sera favorisée.

L'objectif est d'obtenir des peuplements, à structure irrégulière par parquets, diversifiés dans leurs composantes, mais relativement stables à l'échelle globale de la forêt domaniale. Cette évolution contribuera à diminuer la fragilité des peuplements, tant face aux agents abiotiques (feu, vent) que biotiques (insectes, champignons). Flore et faune bénéficieront de cette discontinuité structurale.

4.3.3 DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION THEORIQUE



Surface d'équilibre S_e : Elle correspond, dans une forêt en équilibre (où toutes les classes d'âges du peuplement objectif sont également représentées), à la surface théorique qu'il faut renouveler au cours de la période d'aménagement, afin que la forêt puisse être reconduite à l'identique de façon durable.

$$S_e = \left(\frac{S_1}{A_1} + \frac{S_2}{A_2} + \frac{S_3}{A_3} \right) \times d$$

Avec - S : surface de la série ; S1, S2, S3 surfaces occupées par les différentes essences objectif
 - d : durée d'application de l'aménagement
 - A1, A2, A3 âges d'exploitabilité des essences objectif

$$S_e = \left(\frac{1050}{80} + \frac{865}{120} + \frac{144}{40} \right) \times 15 = (13,13 + 7,21 + 3,60) \times 15 = 359,1 \text{ ha}$$

$S_e : 23,94 \text{ ha/an}$

Le calcul réalisé plus haut est purement théorique. Cette surface d'équilibre vers laquelle il faut tendre dans l'idéal, pour assurer une stabilité de la forêt dans le temps et garantir une gestion continue et régulière, ne pourra être effective que dans plusieurs décennies.

La courbe de l'histogramme d'équilibre établi avec les surfaces occupées à terme par les essences forestières objectif, rapporté sur l'histogramme des classes d'âges (cf schéma précédent), montre un relatif déséquilibre. Elle évolue fortement selon l'orientation de la sylviculture. Il suffit d'allonger les âges d'exploitabilité du Pin maritime et des divers chênes, ou de favoriser les surfaces en feuillus pour totalement infléchir la courbe théorique présentée.

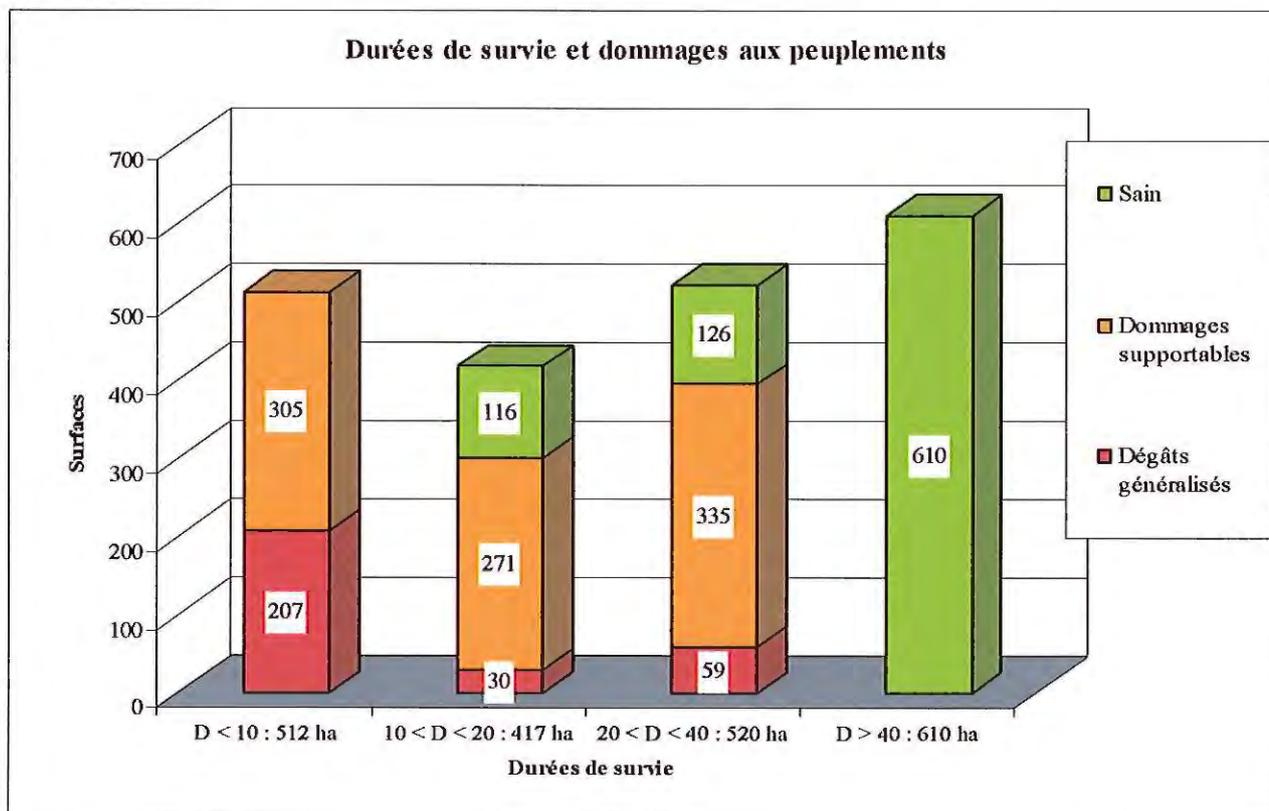
contraintes

Il reste cependant que deux contraintes majeures doivent être prises en considération.

1 : La première, qui apparaît sur l'histogramme des classes d'âges est une conséquence directe des difficultés à obtenir la régénération naturelle de Pin maritime au cours des trois décennies passées et du retard pris en la matière. Le **déficit en jeunes peuplements de Pin de moins de 40 ans** est évident, alors que ceux de 80 ans et + (âge d'exploitabilité fixé à 80 ans) sont très représentés.

2 : Le Pin maritime a souffert des effets de la tempête du 27 décembre 1999. De nombreux peuplements sont clairs (couvert inférieur à 50 %) et dans un état sanitaire très déficient, fragilisés par les effets décalés de la tempête et les attaques parasitaires consécutives. L'histogramme suivant dresse une synthèse de ce constat en associant peuplements à l'étage dominant très endommagé par la tempête et ceux très clairiérés, aux pins maritimes sans avenir, dont la mise en régénération s'impose si l'on souhaite préserver quelque possibilité d'obtention de semis naturels.

Durées de survie



La contrainte principale au regard de l'histogramme des durées de survie (établi d'après l'état physiologique constaté au cours des descriptions de parcelles), reste l'impérieuse nécessité de renouveler les peuplements de pins maritimes très affectés par les dommages provoqués par la tempête du 27/12/99. Afin de pouvoir bénéficier de la régénération naturelle, il est nécessaire d'intervenir avant la mort définitive des semenciers potentiels. Dans le cas contraire, en l'absence de plantation, la part du Pin maritime va diminuer rapidement.

Ce constat nous conduit à considérer S_m , surface maximale théorique à régénérer en fonction des contraintes maximales.

• Dans les quinze ans à venir (durée d'application de l'aménagement) il faut régénérer les peuplements dont $d < 10$ ans, et une partie de ceux dont $10 < d < 20$ ans, soit :

$$\left(\frac{512 + 417}{20} \right) \times 15 = 696,75 \text{ ha}$$

• Dans les trente ans à venir (deux durées d'application de l'aménagement) il faut régénérer les peuplements dont $d < 10$ ans, ceux dont $10 < d < 20$ ans, et une partie de ceux dont $20 < d < 40$ ans soit pour chaque période d'aménagement de 15 ans :

$$\left(\frac{512 + 417 + 520}{40} \right) \times 15 = 543,37 \text{ ha}$$

Il apparaît que S_m , la surface maximum à régénérer au cours des quinze ans à venir, en tenant compte des contraintes en terme de durée de survie qui s'appliquent à ces peuplements forestiers, est de **696,75 ha**. Largement supérieure à la surface d'équilibre, elle correspond cependant à la surface qui doit être régénérée si l'on souhaite maintenir le pin maritime dont les peuplements adultes ont été endommagés par la tempête.

Intervenir sur une surface plus faible compromettrait l'avenir des peuplements les plus fragiles.

4.3.3.1 : SURFACE RETENUE S_r

S_r , la surface retenue à régénérer au cours de la période d'application de l'aménagement est de **696 ha (46 /ha/an)**. L'effort de régénération ainsi déterminé correspond à la surface maximum théorique précédemment calculée. Cela permettra de procéder au renouvellement des peuplements très endommagés de Pin maritime et de procéder à l'extraction des peupliers afin de favoriser le développement de l'Aulne et des saules dans les zones humides.

4.3.4 : CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (cf annexe 10 carte d'aménagement)

Le groupe de régénération comprendra

- l'ensemble des peuplements de Pin maritime dont la durée de survie est inférieure à 20 ans,
- les peuplements totalement détruits ou très endommagés par la tempête du 27/12/1999, dont la régénération naturelle assistée est entamée,
- tous les peupliers
- quelques îlots feuillus dont le peuplement dominant a été détruit le 27/12/1999.

Le détail des parcelles inscrites dans le groupe de régénération avec une description simplifiée des peuplements est précisé en annexe 11.

Groupes de régénération et d'amélioration Série 1									RBI (Série 2) pour mémoire	
Parcelle forestière	Surface totale (ha)	Forêt	Groupe de régénération élargi			Groupe d'amélioration		Dunes		Autres
			Résineux	Feuillus	Décapiteurs	Dé travaux				
1	43.05	Saumonnards	12.43			26.85		1.93	1.84	43.05
2	30.07	Saumonnards	0.39	2.39		18.86			8.43	30.07
3	21.58	Saumonnards	7.28			14.30				21.58
4	25.51	Saumonnards	18.85			6.66				25.51
5	31.42	Saumonnards	7.22			24.20				31.42
6	38.72	Saumonnards	18.56	0.55		19.61	17.62			38.72
7	36.88	Saumonnards		1.14		35.74	16.48			36.88
8	29.19	Saumonnards	12.04			12.05		5.10		29.19
9	37.89	Saumonnards	36.85	0.58		0.46				37.89
10	32.45	Saumonnards	0.24			32.21				32.45
11	38.84	Saumonnards	38.85							38.85
12	36.22	Saumonnards	1.62			34.60				36.22
13	32.35	Saumonnards	16.77			13.45		2.13		32.35
14	39.81	Saumonnards				39.81				39.81
15	27.89	Saumonnards	9.62			16.71	16.71	1.56		27.89
16	42.99	Saumonnards	9.70			33.29				42.99
17	41.06	Saumonnards	23.70			3.38		6.72	7.26	41.06
18	46.63	Saumonnards	8.50			38.13				46.63
632.56 Et des Saumonnards			222.62	4.66		370.31	50.87	17.44	17.53	632.56
19	42.29	Domino	13.71			9.92		18.66		42.29
20	27.87	Domino	11.15	1.29		10.59		4.84		27.87
21	14.25	Domino	10.79			1.93		1.53		14.25
22	45.53	Domino	5.65			35.15		3.93	0.80	45.53
23	34.54	Domino	7.86			11.19		14.30	1.19	34.54
164.48 Et de Domino			49.16	1.29		68.78		43.26	1.99	164.48
24	11.03	St Trojan				3.16		4.43	3.44	11.03
25	26.15	St Trojan	1.56			16.76		7.47	0.36	26.15
26	62.88	St Trojan	4.89			34.71	5.88	18.48	4.80	62.88
27	31.87	St Trojan	14.55			17.32	7.9			31.87
28	37.56	St Trojan	28.19			9.37	6.51			37.56
29	32.61	St Trojan	26.62			5.99				32.61
30	47.34	St Trojan	26.80			8.57		11.97		47.34
31	28.46	St Trojan		0.62	0.62	27.84	4.35			28.46
32	19.62	St Trojan	9.72			5.23		4.41	0.26	19.62
33	43.17	St Trojan	25.48	2.62	2.62	12.57		2.50		43.17
34	97.78	St Trojan						97.78		97.78
35	25.33	St Trojan				25.33	7.8			25.33
36	44.76	St Trojan	21.54			23.22	12.32			44.76
37	40.58	St Trojan	9.16			31.42	10.46			40.58
38	39.38	St Trojan	22.62	0.80		15.96	13.2			39.38
39	46.76	St Trojan	42.13			4.63				46.76
40	35.02	St Trojan	1.75	20.71	20.71	12.56				35.02
41	14.92	St Trojan	11.13	3.79	3.79					14.92
42	50.82	St Trojan	19.00			31.82	4.27			50.82
43	59.87	St Trojan	17.74			42.13	18.12			59.87
44	41.42	St Trojan	23.18			18.01		0.23		41.42
45	43.95	St Trojan	6.10			6.33				12.43
46	16.66	St Trojan	1.08	1.05	1.05	1.88				4.01
47	32.82	St Trojan	2.20			6.28				8.48
48	31.24	St Trojan				11.07		0.93		12.00
49	86.93	St Trojan						73.73		73.73
50	38.03	St Trojan	6.99			31.04	1.27			38.03
51	25.55	St Trojan				15.69		9.86		25.55
52	42.30	St Trojan	42.30							42.30
53	32.04	St Trojan	27.06	2.49	2.49	2.49	1.97			32.04
54	41.90	St Trojan		2.71	2.71	30.97		1.62		35.30
55	24.23	St Trojan	2.35			17.66				20.01
56	26.27	St Trojan	5.63	10.72	8.72	4.69				21.04
57	47.93	St Trojan	38.43	1.94	1.94	7.26		0.30		47.93
58	42.79	St Trojan	8.34	8.97	8.97	25.15		0.33		42.79
59	23.62	St Trojan	6.25	2.43	2.43	14.94	12.25			23.62
60	35.16	St Trojan	3.47	24.51	24.51	7.18	6.33			35.16
61	24.34	St Trojan	15.42	2.5	2.5	6.42				24.34
62	95.17	St Trojan				65.23		29.94		95.17
63	20.59	St Trojan	0.86	1.1	1.1	17.24		1.39		20.59
64	53.48	St Trojan	17.08			36.40	6.36			53.48
65	26.52	St Trojan	1.25			25.27	5.87			26.52
66	59.55	St Trojan	5.83			20.77	5.97	32.95		59.55
67	50.19	St Trojan	21.12			15.62	2.28	12.68	0.77	50.19
68	53.49	St Trojan	6.78			19.60	8.95	27.11		53.49
1812,08 Et de St Trojan			524,60	86,96	84,16	735,79	142,06	324,38	23,36	1695,08
69	36,68	Dunes de St Pierre						36,68		36,68
70	18,26	Dunes de St Denis						18,26		18,26
TOTAL	2664,06	Forêt Dom d'Oléron	796	93	84	1175	193	440	43	2547,06

Surface à régénérer : 697 ha

La surface du groupe de régénération est fixée à 889 ha (résineux 796 ha, feuillus 93 ha) à l'intérieur duquel 697 ha devront être régénérés au cours de la période d'aménagement. Les priorités sont laissées à l'appréciation des gestionnaires en fonction de l'évolution des peuplements, qu'il est difficile de présager, en particulier au niveau phytosanitaire.

Cependant, à la date de l'aménagement sont considérés comme prioritaires les :

- 512 ha de résineux avec $d < 10$ ans
- les 84 ha de peupliers

Les autres parcelles ou parties de parcelles formeront le **groupe d'amélioration**, parcouru par des coupes périodiques visant à façonner les peuplements forestiers.

4.4 DECISIONS FONDAMENTALES CONCERNANT LA SERIE 2 : 117,01 ha

(dont 109,76 ha boisés)

4.4.1 MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT

La Réserve Biologique Intégrale sera conduite en évolution libre. Bien qu'il s'agisse d'une forêt jeune (1 siècle et demi) et artificielle, il est d'un grand intérêt de laisser la dynamique naturelle s'exprimer et d'observer le devenir de ces peuplements dans des conditions de subnaturalité.

TITRE 5

PROGRAMME D'ACTION

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Il est indispensable de maintenir une vigilance attentive sur l'évolution des limites soumises à une pression urbanistique de plus en plus forte. En effet, si les limites domaniales sont clairement acceptées et le plus souvent matérialisées, l'évolution à l'occasion d'un changement de propriétaire riverain peut être rapide. Le chapitre 3.3.1 page 50 et l'annexe 9 précisent les zones où des tensions persistent. Cette situation est très évolutive.

Il faut également poursuivre, en fonction des opportunités, les résorptions d'enclaves et les rectifications de périmètre tendant à simplifier la gestion. A ce titre, en forêt de St Trojan, sur la commune de Dolus d'Oléron (Section BR) la position de deux chemins en terrain naturel mérite d'être précisée. Ils sont représentés sur le cadastre de Dolus comme rattachés à la voirie publique, alors que dans leurs continuités, ils sont intégrés au domaine privé de l'Etat sur la commune de Gd Village. Ces chemins sont fermés par des barrières et gérés par l'ONF.

Le Service Foncier Territorial est saisi de l'affaire.

Les concessions d'occupation du territoire domanial (blockhaus habités et accès piéton) doivent être dénoncées. En plus d'accroître la fréquentation de milieux fragiles, elles représentent des contraintes et des charges de gestion sans commune mesure avec les "recettes" retirées. L'abandon programmé de la location des blockhaus va dans ce sens.

5.2 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE 1

5.2.1 OPERATIONS SYLVICOLES - COUPES

Dans l'attente du **guide de sylviculture de la forêt dunaire littorale centre-atlantique**, les règles et normes de sylviculture proposées dans "Les dossiers forestiers N° 11", pages 256 et après ; les prescriptions suivantes, issues des réflexions menées dans le cadre de son élaboration, ainsi que les conclusions des consultations des 14 mars et 16 décembre 2003, seront mises en œuvre.

5.2.1.1 Coupes de régénération : Principes, possibilité

➤ Groupe résineux :

Les parquets de régénération, d'une surface unitaire de 2 à 5 ha, et leurs formes, seront choisis en fonction des contraintes locales : proximité du périmètre, d'une aire d'accueil ou d'une zone particulièrement fréquentée, configuration de la forêt. La surface maximum étant réservée aux zones internes de la forêt de St Trojan ainsi qu'à la forêt des Saumonards. L'objectif n'est pas d'homogénéiser sur de telles surfaces le peuplement forestier, mais d'être en mesure d'exploiter les bois dans des conditions satisfaisantes, de réussir et de suivre les travaux engagés, avec un souci constant de préserver la qualité paysagère. L'ensemencement naturel en Pin et Chêne vert ou autres feuillus sera assuré par les semenciers potentiels exploités ou par les arbres du peuplement voisin. Il est indispensable de mettre en lumière (donc d'exploiter en majeure partie le Chêne vert), si l'on veut permettre aux jeunes pins de s'installer.

- Chaque martelage ou désignation des bois, sera précédée d'une réflexion évaluant l'impact paysager de l'intervention. Les îlots à maintenir (essentiellement Chêne vert) ainsi que la limite de la zone à renouveler seront matérialisés. Ces éléments seront cartographiés sur le sommier de la forêt.

- Les parquets de régénération résineux, de forme oblongue, seront assis préférentiellement perpendiculairement au vent dominant.

- La coupe de régénération récoltera l'ensemble des pins de l'étage dominant en un seul passage.

- Tous les chênes verts seront exploités ou recépés, sauf quelques îlots (de 5 à 10% de la surface), judicieusement conservés, dans un but paysager.

- Les rémanents devront être broyés (ou pour le moins démembrés très fin), conformément au PPR.

> Groupe feuillus :

Le groupe concerne essentiellement les plantations de peupliers (84 ha) introduits dans les zones humides au cours des 3 dernières décennies. Conformément aux décisions du DOCOB ils seront récoltés en 1 ou 2 passages et remplacés par des rejets d'Aulne qui s'installeront naturellement.

Dans les îlots feuillus (9 ha), la récolte de bois de feu sera anecdotique, car les arbres ont été très endommagés par la tempête. Les quelques pins résiduels seront extraits.

Possibilité volume, estimation des récoltes dans le groupe de régénération

Les parcelles résineuses du groupe de régénération (durée de survie < 20 ans) ont fait l'objet d'un inventaire dendrométrique par échantillonnage. L'inventaire a porté sur 103 points (68 dans les peuplements dont $d < 10$ ans et 35 pts où $10 < d < 20$ ans) retenus de manière aléatoire à partir d'un carroyage automatique au pas de 200 m. Sur les 605 ha concernés (groupe de régé 698 ha moins les 93 ha de feuillus), aucun pin maritime n'était présent sur 9 % des points, soit environ 57 ha.

Sur chaque point ont été relevés pour les résineux :

- la surface terrière à la chaînette relascopique
- la hauteur totale des 3 arbres les plus proches du centre de la placette
- le diamètre des 5 arbres les plus proches du centre de la placette.

Les résultats globaux sont indiqués en annexe 12.

La synthèse est la suivante.

Résultats des inventaires dendrométriques du groupe de régénération

	G	H dom	Ø moyen
1 Survie < 10 ans	11,43	16,31	34,13
2 10 < Survie < 20 ans	14,40	16,70	33,17

Le tarif aménagement SR6 employé pour la FD d'Oléron donne pour l'arbre moyen de 34 cm de diamètre un volume total de 0,8 m³.

Le volume total à l'hectare peut alors être exprimé en fonction de la surface terrière par la formule suivante :

$V \approx \left\{ \frac{G}{\pi (d/2)^2} \right\} \times 0,8$: soit 100 m³ pour les parcelles dont la durée de survie < 10 ans et 135 m³ pour les parcelles dont la durée de survie est comprise entre 10 et 20 ans.

Les coupes sont cubées sur Oléron avec le barème commercial A1,5 pour les $\phi < 40$ cm, on considérera sur ces bases que le volume commercial correspond à 85 % du volume total.

Estimation du volume commercial de pin maritime à l'hectare

	Volume total	Vol grume commercial (vol total - 15 % hounnier)
1 $V = \left\{ \frac{11,43}{\pi (0,34 / 2)^2} \right\} \times 0,8 =$	100 m ³ /ha	85 m ³ /ha
2 $V = \left\{ \frac{14,40}{\pi (0,33 / 2)^2} \right\} \times 0,8 =$	135 m ³ /ha	115 m ³ /ha

Ces volumes apparaissent tout à fait plausibles s'agissant de peuplements très endommagés par la tempête et au couvert en règle générale très clair.

Dans l'évaluation de la possibilité du groupe de régénération il ne sera pas tenu compte de l'accroissement.

D'après les éléments précédents, la récolte estimée du groupe de régénération s'établit à :

Résineux :

- 512 ha dont la durée de survie est inférieure à 10 ans, dont 57 ha de vide soit 455 ha à récolter :
 $455 \text{ ha} \times 85 \text{ m}^3/\text{ha} = 38675 \text{ m}^3$
 - Une partie des parcelles dont la durée de survie est comprise entre 10 et 20 ans : 698 ha – (512 ha + 93 ha -peupliers et feuillus-) soit 93 ha
 $93 \text{ ha} \times 115 \text{ m}^3/\text{ha} = 10695 \text{ m}^3$
- Volume régénération résineux = 49370 m³

Au cours de la période d'application de l'aménagement, l'ensemble du groupe de régénération élargi sera parcouru par un passage en éclaircie/sanitaire afin d'extraire les bois endommagés et d'éclaircir si nécessaire les zones trop denses, dans l'attente de la mise en régénération.

Le volume concerne donc le prélèvement sur la surface différence entre le groupe (889 ha) et la surface Sr (698 ha) soit 191 ha.

➤ Volume de résineux prélevé dans le reliquat du groupe de régé : $191 \text{ ha} \times 20 \text{ m}^3 = 3820 \text{ m}^3$

Peupliers : 84 ha

Le volume moyen de 100 m³ de peupliers à récolter se justifie par les difficultés que rencontre cette espèce après la tempête du 27 décembre 1999.

➤ Volume peupliers = $84 \text{ ha} \times 100 \text{ m}^3 = 8400 \text{ m}^3$

Feuillus divers :

L'exploitation des feuillus disséminés dans le groupe de régénération (essentiellement du Chêne vert) donnera un volume régulier de bois de feu.

➤ Volume feuillus = 2500 m³

5.2.1.2 Coupes d'amélioration : Principes, possibilité

Chaque martelage ou désignation des bois, sera précédé d'une réflexion permettant d'évaluer l'impact paysager de l'intervention. Les zones justifiant d'une attention particulière seront matérialisées (sensibles au niveau paysager, fréquentées, biologiquement remarquables, lisières, etc...) ainsi que les îlots à maintenir en phase de vieillissement qui eux seront cartographiés sur le sommier de la forêt.

Le parti est de façonner progressivement le peuplement forestier, sans interventions violentes, et de disséminer les coupes sur l'ensemble de la forêt, afin de favoriser un traitement paysager.

Les parcelles les plus jeunes (de 35 à 45 ans), denses par plages en raison des retards de coupes suite à la tempête, feront l'objet d'une opération de rattrapage pour abaisser la densité à 450 / 500 tiges à l'ha vers 15 à 16 m de hauteur et d'un second passage en fin de période d'application de l'aménagement.

Les coupes d'amélioration (éclaircies), permettront de doser le mélange Pin maritime/Chêne vert du peuplement dominant et de diminuer la concurrence afin d'assurer une longévité et une stabilité optimum aux peuplements obtenus. Elles devront permettre à l'essence minoritaire (le plus souvent le Pin maritime) de se développer. Les chênes caducifoliés et autres feuillus (hormis les peupliers, Robinier et Ailante) seront également favorisés.

• En parallèle, il faudra tendre à diminuer la densité du couvert en abaissant la densité de la strate dominante afin d'augmenter l'éclaircissement au sol et favoriser les espèces herbacées et arbustives patrimoniales. Si nécessaire, la densité du Chêne vert sera abaissée dès que les diamètres atteignent environ 10 cm (bois de feu). Les interventions, réalisées au cours de chaque passage (au minimum un au cours de la période de 15 ans) sur la totalité des peuplements adultes de la parcelle devront parfaitement intégrer l'enjeu paysager de nos actions et le maintien du traitement en mosaïque. Les arbres morts ou dépérissants ne seront pas systématiquement extraits. Une réflexion devra être menée préalablement à chaque coupe, avec si nécessaire matérialisation sur le terrain.

• Ces coupes devront tendre également à sécuriser les sites les plus fréquentées (zones d'accueil et circuits balisés) et les lisières, en enlevant les arbres pouvant potentiellement présenter un risque (arbre mort ou sénéscent, penché).

• Une grande attention devra également être portée à l'éclaircie des lisières pour favoriser leur développement, leur stabilité et leur perméabilité tout en maintenant leur intérêt paysager et esthétique.

Possibilité volume, estimation des récoltes du groupe d'amélioration

Etablie d'après les éléments dendrométriques relevés dans des peuplements de 40 ans, rapportés aux classes de fertilité et tables de production du Pin maritime (cf art 1.5.2 page 30)

Récolte estimée 982 ha x 30 m³ = 29500 m³ dont :

Résineux 85 % > 25100 m³

Feuillus 15 % > 4400 m³

Evaluation globale de la possibilité volume totale de la série 1.

Evaluation de la possibilité volume

	Groupe de régénération 889 ha			Groupe d'amélioration 1175 ha			Récolte estimée totale moyenne : m ³ /ha boisée/an
	Vol total	Vol annuel	Vol/ha/an	Vol total	Vol annuel	Vol/ha/an	
Résineux	53190	3546	3,99	25100	1673	1,81	2,54
Peupliers	8400	560	6,67				0,27
Autres feuillus	2500	167	0,19	4400	293	0,32	0,22
Total		4273	4,81		1967	1,67	3,03

5.2.1.3 Programme d'assiette des coupes de la série 1

Régénération

Aucun échancier n'est précisé pour le groupe de régénération. Le choix ne pourra se faire qu'en fonction de l'évolution constatée des peuplements très malmenés par la tempête du 27/12/1999, dont les effets indirects ne sont pas encore terminés (fragilité mécanique et sensibilité aux attaques de ravageurs).

Quelques éléments de choix peuvent être proposés afin d'établir une priorité :

- Les peuplements les moins denses à la durée de vie inférieure à 10 ans.
- Les peupliers commercialisables
- Les peuplements fragilisés, au Chêne vert rare (dune moins évoluée), où la régénération, naturelle de Pin maritime pose peu de difficulté.
- Peuplements au Chêne vert moins développé (car contenu par un couvert initial de Pin plus dense), où la régénération naturelle de Pin maritime s'installera plus aisément.
- Optimisation des interventions par le regroupement de coupes rases de régénération et coupes d'éclaircie géographiquement proches.

Un contrôle périodique permettra de vérifier l'avancement de mise en régénération et de se caler sur les objectifs en terme de surface. Les parquets de régénération seront cartographiés dans le sommier de la forêt.

Le tableau page suivante doit permettre d'assurer le suivi des surfaces ouvertes par parcelle et exercice. Cf annexe 10 : carte d'aménagement)

Suivi des surfaces ouvertes, par exercice, dans le groupe de régénération élargi.

Parcelle forestière	Surface totale (ha)	Forêt	Surface série1	Gr de régénération		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
				Résineux	Feuillus																	
1	43,05	Saumonards	43,05	12,43																		
2	30,07	Saumonards	30,07	0,39	2,39																	
3	21,58	Saumonards	21,58	7,28																		
4	25,51	Saumonards	25,51	18,85																		
5	31,42	Saumonards	31,42	7,22																		
6	38,72	Saumonards	38,72	18,56	0,55																	
7	36,88	Saumonards	36,88		1,14																	
8	29,19	Saumonards	29,19	12,04																		
9	37,89	Saumonards	37,89	36,85	0,58																	
10	32,45	Saumonards	32,45	0,24																		
11	38,84	Saumonards	38,85	38,85																		
12	36,22	Saumonards	36,22	1,62																		
13	32,35	Saumonards	32,35	16,77																		
14	39,81	Saumonards	39,81																			
15	27,89	Saumonards	27,89	9,62																		
16	42,99	Saumonards	42,99	9,70																		
17	41,06	Saumonards	41,06	23,70																		
18	46,63	Saumonards	46,63	8,50																		
632,56		Saumonards	632,56	222,62	4,66																	
19	42,29	Domino	42,29	13,71																		
20	27,87	Domino	27,87	11,15	1,29																	
21	14,25	Domino	14,25	10,79																		
22	45,53	Domino	45,53	5,65																		
23	34,54	Domino	34,54	7,86																		
164,48		Domino	164,48	49,16	1,29																	
24	11,03	St Trojan	11,03																			
25	26,15	St Trojan	26,15	1,56																		
26	62,88	St Trojan	62,88	4,89																		
27	31,87	St Trojan	31,87	14,55																		
28	37,56	St Trojan	37,56	28,19																		
29	32,61	St Trojan	32,61	26,62																		
30	47,34	St Trojan	47,34	26,80																		
31	28,46	St Trojan	28,46		0,62																	
32	19,62	St Trojan	19,62	9,72																		
33	43,17	St Trojan	43,17	25,48	2,62																	
34	97,78	St Trojan	97,78																			
35	25,33	St Trojan	25,33																			
36	44,76	St Trojan	44,76	21,54																		
37	40,58	St Trojan	40,58	9,16																		
38	39,38	St Trojan	39,38	22,62	0,8																	
39	46,76	St Trojan	46,76	42,13																		
40	35,02	St Trojan	35,02	1,75	20,71																	
41	14,92	St Trojan	14,92	11,13	3,79																	
42	50,82	St Trojan	50,82	19,00																		
43	59,87	St Trojan	59,87	17,74																		
44	41,42	St Trojan	41,42	23,18																		
45	43,95	St Trojan	5,00	6,10																		
46	16,66	St Trojan	0,66	1,08	1,05																	
47	32,82	St Trojan	4,32	2,20																		
48	31,24	St Trojan	4,00																			
49	86,93	St Trojan	80,61																			
50	38,03	St Trojan	38,03	6,99																		
51	25,55	St Trojan	25,55																			
52	42,30	St Trojan	42,30	42,30																		
53	32,04	St Trojan	32,04	27,06	2,49																	
54	41,90	St Trojan	41,90		2,71																	
55	24,23	St Trojan	24,23	2,35																		
56	26,27	St Trojan	26,27	5,63	10,72																	
57	47,93	St Trojan	47,93	38,43	1,94																	
58	42,79	St Trojan	42,79	8,34	8,97																	
59	23,62	St Trojan	23,62	6,25	2,43																	
60	35,16	St Trojan	35,16	3,47	24,51																	
61	24,34	St Trojan	24,34	15,42	2,5																	
62	95,17	St Trojan	95,17																			
63	20,59	St Trojan	20,59	0,86	1,1																	
64	53,48	St Trojan	53,48	17,08																		
65	26,52	St Trojan	26,52	1,25																		
66	59,55	St Trojan	59,55	5,83																		
67	50,19	St Trojan	50,19	21,12																		
68	53,49	St Trojan	53,49	6,78																		
1812,08		St Trojan	1695,07	524,60	86,96																	
69	36,68	Dn de St Pierre	36,68																			
70	18,26	Dn de St Denis	18,26																			
TOTAL		2664,06	FD oléron	2547,05	796,38	92,91																698 ha

Groupe de régénération : 889 ha

Les parquets de régénération seront cartographiés sur le sommaire de la forêt.

Amélioration

Le programme d'assiette des coupes, par contenance pure, indique année par année, les parcelles à éclaircir. La volonté est de parcourir en **priorité les parcelles les plus jeunes** (de 35 à 45 ans) et les moins endommagées afin de diminuer les densités et rattraper les retards d'éclaircie consécutifs à la tempête.

Le programme ci-après est établi selon les principes suivants

- Parcourir le plus rapidement possible l'ensemble du groupe d'amélioration. L'objectif n'est pas d'étaler dans le temps les interventions, mais de résorber le plus rapidement possible les effets négatifs de la tempête.
- Il est difficile de caler les interventions en fonction de la hauteur atteinte. Une grande partie des peuplements sont trop limités par les contraintes stationnelles pour entrer dans une norme. Il est important dans ce cas de s'appuyer sur un échéancier, qui peut et doit être adapté en fonction de l'évolution constatée, afin de réaliser les interventions indispensables à la stabilité des peuplements.
- Les parcelles seront parcourues dans leur totalité, groupe de régénération résineux non encore ouvert compris. L'ensemble des peuplements du groupe de régénération élargi doit bénéficier d'un passage en éclaircie/sanitaire au cours de la période de 15 ans.

Important : La forêt de Domino doit faire l'objet d'un lot unique pour atteindre un niveau de volume incitatif. Il est nécessaire au préalable de dresser une cartographie des zones :

- Exploitable sans difficultés majeures (accès, dépôts).
- Plus difficiles, justifiant éventuellement d'aménagements spécifiques (terrassement sommaire d'accès, création de place de dépôt).
- Inexploitables dans les conditions économiques actuelles. Ces zones pourraient former des îlots de vieillissement. Les arbres excédentaires seraient abattus et abandonnés sur place.

Le regroupement de plusieurs exercices afin d'atteindre un volume critique favorisant les conditions d'exploitation ou la mise en œuvre éventuelle de contrats d'approvisionnement, en fonction des opportunités du marché du bois, ne peut que favoriser les interventions envisagées.

Comme indiqué plus haut, l'échéancier devra s'adapter avec pragmatisme aux conditions locales.

Le tableau suivant présente le programme des interventions par contenance. (Cf annexe 10 : carte d'aménagement)

Programme d'assiette du groupe d'amélioration

Parcelle	Surface totale (ha)	Régénération		Amélioration		Dunes	Autres	Surface série 1	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
		Résineux	Feuillus		Dont travaux sylvicoles				Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé	Amelio	Régé
1	43,05	12,43		26,85		1,93	1,84	43,05					26,85	12,43																								
2	30,07	0,39	2,39	18,86			8,43	30,07					18,86	2,78																								
3	21,58	7,28		14,30				21,58					14,30	7,28																								
4	25,51	18,85		6,66				25,51					6,66	18,85																								
5	31,42	7,22		24,20				31,42					24,20	7,22																								
6	38,72	18,56	0,55	19,61	17,62			38,72							1,99	19,11																						
7	36,88		1,14	35,74	16,48			36,88							19,26	1,14																		5,66				
8	29,19	12,04		12,05			5,1	29,19							12,05	12,04																			16,48			
9	37,89	36,85	0,58	0,46				37,89							0,46	36,85																						
10	32,45	0,24		32,21				32,45				32,21	0,24																									
11	38,84	38,85						38,85					38,85																							32,21		
12	36,22	1,62		34,60				36,22				34,60	1,62																									
13	32,35	16,77		13,45			2,13	32,35				13,45	16,77																							16,71		
14	39,81			39,81				39,81																													39,81	
15	27,89	9,62		16,71	16,71		1,56	27,89																														
16	42,99	9,7		33,29				42,99							33,29	9,70																					33,29	
17	41,06	23,7		3,38			6,72	7,26	41,06						3,38	23,70																				3,38		
18	46,63	8,5		38,13				46,63							38,13	8,50																				38,13		
Saumons	632,56	222,62	4,66	370,31	50,81	17,44	17,53	632,56																														
19	42,29	13,71		9,92				42,29					9,92	13,71																								
20	27,87	11,15	1,29	10,59			4,84	27,87					10,59	12,44																								
21	14,25	10,79		1,93			1,53	14,25					1,93	10,79																								
22	45,53	5,65		35,15			3,93	0,8	45,53						35,15	5,65																						
23	34,54	7,86		11,19			14,3	1,19	34,54						11,19	7,86																						
Dormino	164,48	49,16	1,29	68,78			43,26	1,99	164,48																													
24	11,03			3,16			4,43	3,44	11,03																													
25	26,15	1,56		16,76			7,47	0,36	26,15																													
26	62,88	4,89		34,71	5,88	18,48	4,8	62,88																												4,49		
27	31,87	14,55		17,32	7,9			31,87																												3,72		
28	37,56	28,19		9,37	6,51			37,56																												5,47		
29	32,61	26,62		5,99				32,61							5,99	26,62																				1,08		
30	47,34	26,8		8,57			11,97	47,34							8,57	26,80																						
31	28,46		0,62	27,84	4,35			28,46							23,49	0,62																				3,42		
32	19,62	9,72		5,23			4,41	0,26	19,62						5,23	9,72																						
33	43,17	25,48	2,62	12,57			2,5	43,17							12,57	28,10																						
34	97,78						97,78		97,78																													
35	25,33			25,33	7,8			25,33																														
36	44,76	21,54		23,22	12,32			44,76																														
37	40,58	9,16		31,42	10,46			40,58																														
38	39,38	22,62	0,8	15,96	13,2			39,38																														
39	46,76	42,13		4,63				46,76							4,63	42,13																						
40	35,02	1,75	20,71	12,56				35,02							12,56	1,75																						
41	14,92	11,13	3,79					14,92																														
42	50,82	19		31,82	4,27			50,82																														
43	59,87	17,74		42,13	18,12			59,87																														
44	41,42	23,18		18,01			0,23	41,42																														
45	43,95	6,1		6,33				43,95																														
46	16,66	1,08	1,05	1,88				16,66																														
47	32,82	2,2		6,28				32,82																														
48	31,24			11,07			0,93	31,24																														
49	86,93						73,73	86,93																														
50	38,03	6,99		31,04	1,27			38,03																														
51	25,55			15,69			9,86	25,55																														
52	42,30	42,3						42,30																														
53	32,04	27,06	2,49	2,49	1,97			32,04																														
54	41,90		2,71	30,97			1,62	41,90																														
55	24,23	2,35		17,66				24,23																														
56	26,27	5,63	10,72	4,69				26,27																														
57	47,93	38,43	1,94	7,26			0,3	47,93																														
58	42,79	8,34	8,97	25,15			0,33	42,79																														
59	23,62	6,25	2,43																																			

5.2.2 OPERATIONS SYLVICOLES - TRAVAUX

Avant d'engager la mise en régénération d'un parquet, une réflexion devra être menée afin d'assurer au mieux les principes du § 5.2.1. sans bouleverser l'environnement paysager, et en particulier de matérialiser précisément les îlots à conserver.

5.2.2.1 Travaux dans le groupe de régénération

Les travaux dans le groupe de régénération se dérouleront selon le processus suivant.

- **Aucun travail du sol ne sera réalisé.**

- Dans les cas où (à l'initiative du gestionnaire et en fonction de la dynamique du Chêne vert) le sous étage de Chêne vert devait être maintenu, il sera nécessaire de procéder (dans la mesure du possible) à un cloisonnement au broyeur lourd (équidistant de 7 à 10 m). Ce cloisonnement a un double objectif :
 - Pénétrer le peuplement pour être en mesure de mettre en lumière par des travaux légers de dégagement, les semis de pins qui s'installeront (ne pas rechercher plus de 500 jeunes pins à l'ha).
 - Mettre à nu une petite partie du parterre de la coupe où les semis de pin trouveront les conditions plus satisfaisantes à leur installation.

Ce cloisonnement doit s'adapter aux conditions locales en évitant les zones difficiles où les coûts seraient prohibitifs. L'équidistance absolue et la régularité de la largeur ne doit pas être un objectif. En règle générale, le broyeur doit travailler seul, sans interventions extérieures (jalonnement en particulier).

- Les parquets de régénération seront en tant que de besoin (à l'appréciation du service local), mis en défends contre le piétinement, par des clôtures adaptées à la localisation du site : grillage à mouton, éventuellement ganivelle.

- De un à trois passages en dégagement mécanique ou manuel, après ouverture d'un cloisonnement sylvicole (largeur 2 m, équidistance de 7 à 10 m) seront nécessaires dans les 10 premières années afin de favoriser les essences objectif face aux espèces concurrentes. On portera une attention particulière aux essences minoritaires qui pourraient être trop fortement concurrencées, afin d'obtenir un mélange Pin maritime et Chêne vert, où les Chênes caducifoliés et autres feuillus (sauf peupliers, Robinier et Ailante) ont leur place.

- Quand la hauteur des pins atteint 3 m (~ 10 ans), la densité ne doit pas dépasser 1000 tiges à l'hectare.

- Le mélange Pin maritime/Chêne vert n'est pas recherché pied à pied, mais plutôt par plages à adapter aux conditions locales.

- L'utilisation de phytocide ne sera envisagée qu'en dernier recours, pour lutter contre certaines espèces invasives (Baccharis, Robinier, Ailante, Peuplier, ...), si une sylviculture adaptée ne peut en limiter l'extension ou si l'habitat de référence se trouve menacé.

- Aucune intervention ne sera menée en faveur des essences exogènes ou parfois invasives (Robinier, Ailante, Peupliers).

- **Le réensemencement naturel doit assurer le renouvellement du peuplement forestier. Les plantations éventuelles ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel.** Cependant, si dans un délai de 3 à 8 ans l'apparition de semis - de Pin maritime en particulier - n'était pas considérée comme suffisante pour assurer le renouvellement du peuplement (à apprécier au cas par cas), il sera procédé à un reboisement partiel à la densité maximale de 600 plants à l'hectare effectivement planté, dont 80 % de Pin maritime au maximum (selon l'importance du Chêne vert présent). Ces plants seront protégés des embruns et des chevreuils à l'aide de manchons. Le suivi et la maintenance de ces protections nécessitent au moins un passage au cours de leur durée de vie "utile" (4/5 ans). Ces opérations seront réalisées au cours des interventions de dégagement.

Les compléments de régénération éventuels devront être assurés par des plants d'origine certifiée.
Pin maritime : 02 - massif landais et périphérie. L'utilisation de matériel amélioré est inutile.
Les origines ibériques sont proscrites car trop sensibles au froid.

- Ces interventions extensives doivent s'inscrire constamment dans les objectifs retenus - protection et valorisation du milieu naturel, accueil du public.

Le prix moyen de ces interventions est estimé à 1000 €/ha.

5.2.2 Travaux dans le groupe d'amélioration

Les travaux s'adressent aux reboisements réalisés ces quinze dernières années et aux régénérations naturelles obtenues ponctuellement au cours de la même période. Les dégagements encore à réaliser, les nettoisements/dépressages, ainsi que les cloisonnements sylvicoles, permettront de poursuivre le dosage Pin maritime/Chêne vert, toujours au bénéfice de l'essence localement minoritaire, sans exclure les chênes caducifoliés et autres feuillus. Les espèces résineuses exogènes introduites dans ces reboisements seront maintenues jusqu'à leur terme d'exploitabilité, sauf si une essence objectif pouvait les remplacer.

Une densité maximum de 1000 pins à l'ha (espacement de 3m à 4m) sera recherchée, dès que les pins atteignent environ 3 m de hauteur. Le Chêne vert complètera le peuplement.

Les peupliers, Robimier et l'Ailante seront par contre systématiquement éliminés. L'expérience montre que le maintien dominé de ces essences à l'état juvénile, limite fortement leur croissance adulte.

Les zones concernées sont localisées sur la carte d'aménagement et les surfaces indiquées dans les tableaux détaillant la composition du groupe d'amélioration page 63 et 71.

Montant estimé : 70 % du coût d'intervention moyen à l'hectare arrêté à 1000 €.

Surface concernée : 193 ha

5.2.3 MILIEU DUNAIRE NON BOISE

Les travaux de protection et de stabilisation face aux agressions éoliennes seront poursuivis selon les techniques éprouvées, avec le financement de l'Etat et en partenariat avec les Collectivités locales.

- Cicatrisation des brèches commises ou aggravées par le vent par :
 - La mise en place de branchages étalés sur le sable dénudé afin de limiter la force d'arrachement du vent et favoriser la végétalisation tout en limitant le piétinement.
 - L'installation très locale de ganivelles ou de filets pièges à sable où les atterrissements de sable transporté par le vent sont suffisants.
 - Plantation ponctuelle d'Oyat ou autres espèces stabilisatrices.
 - Protection par clôtures des zones les plus sensibles au piétinement.
- Participation active à la stabilisation du sable mobile sur les chantiers de réensablement et de réalimentation du transit sableux (Vert-Bois).
- Suivi régulier de l'évolution dunaire, grâce à un "sommier de la dune" qui relèvera les travaux réalisés mais également l'évolution de la morphologie sous l'action de la dynamique naturelle, à l'aide du GPS. Cet outil, en cours de formalisation, est déjà opérationnel.
- Zone tampon, évolutive par nature, la frange forestière (manteau, ourlet) bénéficiera d'actions spécifiques contrôlant la densité du couvert afin de permettre la conservation propices, en particulier au lézard ocellé et à *Omphalodes littoralis*.
- Un projet LIFE (en cours de cadrage) doit à partir de 2005 approfondir les réflexions engagées précédemment et mettre en œuvre des outils visant à la conservation et à la gestion des habitats dunaires.
- Prise en compte de l'incidence du nettoyage mécanique du haut de plage sur la dynamique éolienne.

5.2.4 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (cf DOCOB)

Les opérations sylvicoles, doivent, conformément aux objectifs, contribuer à valoriser le milieu naturel et les habitats forestiers et dunaires. Elles doivent permettre le bon état de conservation de l'habitat forestier de référence : la forêt dunale à Pin maritime et Chêne vert.

- Les exploitations réserveront un certain nombre d'arbres sénescents, morts ou/et à cavités (de 5 à 10 à l'ha) afin de multiplier les sites arboricoles potentiels pour chauve-souris, l'avifaune cavernicole et favoriser la faune saproxylophage.
- Des îlots de vieillissement composés de Pin maritime en mélange au Chêne vert, mais également des peuplements caducifoliés seront maintenus. D'une surface unitaires de quelques ares, disséminés sur l'ensemble de la forêt, mais écartés des accès importants, ils seront conduits à leur âge d'exploitabilité physique. Une cinquantaine d'hectares seront concernés. Les éclaircies y seront pratiquées en tant que de besoin. Etant donné les dommages subis par les peuplements forestiers aucune cartographie de ces îlots n'a été dressée préalablement. La responsabilité en est laissé au gestionnaire qui devra les préciser sur le sommier de la forêt.
- Les exploitations, en particulier les coupes de régénération, devront tendre à assouplir les lisières internes, les rendre plus perméables afin de développer les sites de chasse des chauve-souris ou de l'Engoulevent.
- Maintenir localement la densité de la strate supérieure suffisamment faible, pour que les intensités de lumière et de chaleur au sol favorisent les espèces les plus exigeantes.
- Laisser dans l'état les zones marginales : pelouses, landes et clairières.
- Les fauchages et débroussailllements seront réalisés en dehors des périodes de nidification de mars à juillet.
- Une attention particulière devra être portée à la lutte contre les plantes invasives (Baccharis, Peuplier, Robinier, Ailante), en particulier dans les parquets de régénération où leur développement est inaximum.
- La perméabilité de l'écotone milieu forestier/milieu dunaire non boisé, zone primordiale pour le Lézard ocellé, le Tadorne de Belon et le Lapin, sera entretenue et favorisée au cours de chaque intervention sylvicole ou travaux sur les sites.

La mise en œuvre d'autres actions plus précises, présentées dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, favorisera la biodiversité.

● Actions en faveur des chauves-souris

L'inventaire et le suivi des populations de chiroptères dans le bâti situé en forêt (blockhaus et fortins) précisera la qualité des occupations. D'autre part, un maximum d'arbres morts ou troués, sur pied ou gisants, sera maintenu en l'état aussi longtemps qu'ils ne présentent pas de danger pour les promeneurs. 5 arbres au moins dans chaque bouquet de régénération, de 5 à 10 arbres morts ou sénescents à l'hectare autre part. La conservation sur pied d'arbres à cavités augmentera la disponibilité en gîtes pour les chauves-souris et cavernicoles. Des financements supplémentaires permettront d'installer des gîtes artificiels qui se révèlent efficaces. (Prévu au DOCOB fiche Da)

● Actions en faveur du Vertigo de Desmoulins

Découvert dans une dépression humide au cœur de la forêt de St Trojan, son habitat se réduit inexorablement en raison de la fermeture du couvert et de l'évolution régressive du niveau de l'eau. Il faut mieux connaître son habitat et favoriser les conditions de son développement : ouvrir ponctuellement le couvert, garantir la permanence de l'alimentation en eau, lutter contre les effets nocifs du sanglier. (Prévu au DOCOB fiche Db)

● Restaurer les stades pionniers de dépressions à Salix arenaria

Poursuivre la mise en lumière et le suivi des petites dépressions (quelques dizaines de m²) sur la dune grise, régulièrement inondées, mais envahies par une végétation hygrophile. Les travaux déjà entrepris depuis 1995 ont permis la mise en évidence et le développement de plusieurs colonies de Spiranthes d'été et de Liparis de Loesel. (Prévu au DOCOB fiche Dc)

• **Restaurer le marais à *Cladium mariscus* et *Carex davaliana*.**

Intervention favorisant la mise en lumière de la zone partiellement boisée la plus humifère de la forêt de St Trojan. (Prévu au DOCOB fiche Dd)

• **Restaurer et mettre en réseau les mares.**

Les mares creusées au niveau des dépressions intradunales au cœur des forêts de St Trojan et des Saumonards, à caractère cynégétique à l'origine, sont un habitat de prédilection pour les amphibiens. Certaines d'entre elles sont reconnues comme habitat d'intérêt communautaire, il s'agit des mares mésotrophes à characées. Leur mise en relation par l'entretien des canaux (fossés) existants permettra le contrôle hydrologique de l'ensemble. Le préalable passe par l'extraction des arbres jonchant et obstruant les sites. (Prévu au DOCOB fiche De)

• **Réhabiliter les milieux sévèrement dégradés.**

Sont concernés :

Les zones altérées par le débordement des lagunages des stations d'épuration de Grand Village et de St Trojan sur plus de 30 ha. Des procédures contentieuses sont en cours. A terme, la réhabilitation de ces secteurs eutrophisés, dont le niveau d'altération est encore difficile à appréhender, devra être examinée.

Plusieurs décharges "autorisées" ont été utilisées jusqu'en 1989 au cœur de la forêt de St Trojan (à l'extrémité de la Passe des Préposés). Au moins une dizaine sont répertoriées, recouvertes par un voile de sable, sans que l'on connaisse précisément leurs contenus. La réhabilitation indispensable est subordonnée à un diagnostic précis des éléments enfouis. (Prévu au DOCOB fiche Df, mais non chiffré)

• **Gérer les populations de Lapin.**

Espèce clef de voûte, pour de nombreuses espèces animales ou végétales ou habitat protégés (dune grise, Léopard ocellé, Tadorne de Belon, *Omphalodes littoralis*, ou encore Pélobate cultripède). La diminution de la pression de chasse et des aménagements de garennes doivent contribuer au renforcement de ses populations. (Prévu au DOCOB fiche Eb)

Tous ces points feront l'objet d'une relation constante avec les associations naturalistes locales ; LPO, Nature Environnement 17. Ces actions devront faire l'objet d'un compte-rendu annuel et être consignés dans un document de synthèse.

5.2.5 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE FLORE

La limitation des populations de Sanglier doit être l'objectif des prochaines années. Partant du constat que ses atteintes au milieu naturel (humide en particulier) sont dommageables aux habitats mais également aux peuplements forestiers (cf art 1.6.3), il faut se donner les moyens de réduire la population. La pression de chasse doit être augmentée par un plan de chasse conséquent, et un suivi des populations par indicateurs mis en place. L'agrainage ne sera plus autorisé.

Le Chevreuil ne pose pas les mêmes difficultés, mais ses populations rapidement évolutives doivent être surveillées. Les IKA mis en place en 2004 y contribueront.

Le renouvellement des baux en 2004, n'autorise plus la chasse au petit gibier sur le milieu dunaire.

Les lâchers de gibiers d'élevage, faisan (tout en sachant qu'ils seront effectués en périphérie) ne sont plus autorisés.

Le tir des bécasses au passage sera limité.

La pression de chasse sur le lapin doit être modérée et contrôlée. Une fiche action du DOCOB (Eb) développe les aménagements à envisager afin d'assurer une gestion conservatoire du lapin. Cette espèce dont le nombre d'individus ne cesse de diminuer est intéressante à plusieurs titres :

- Consommateur de jeunes pousses arbustives et herbacées en zones semi-ouvertes, il tend à limiter l'expansion de la végétation basse ligneuse en direction de la dune grise.

- Ses terriers creusés dans le sable sont des gîtes extrêmement favorables (peut-être les seuls) au Lézard ocellé. Ils sont aussi les lieux privilégiés de ponte du Tadorne de Belon, autre espèce protégée.
- Les "grattis" qui ponctuent la dune grise et les zones boisées pionnières favorisent le développement d'Omphalodes littoralis.

5.2.6 PRODUCTIONS DIVERSES - CONCESSIONS

Les concessions temporaires de commerçants saisonniers sur les aires de stationnements se justifient peu. Celles accordées dans les campings, qui correspondent à un véritable service, devraient être maintenues.

Les concessions d'occupation du territoire domanial doivent être dénoncées. La fin programmée (2004) de la location des blockhaus, occupés dans des conditions de salubrité condamnable est un premier pas.

Les accès piétons "privatifs" à la forêt domaniale ne devraient pas être renouvelés. Les recettes perçues n'ont aucune mesure avec les charges que ces passages représentent en terme d'entretien de sécurité.

Les campings aménagés en forêt domaniale et concédés à des communes (St Trojan, St Georges, St Pierre) ont répondu à une demande sociale à leurs créations à la fin des années 1960. En 2003 la demande exprimée a notablement évolué. Le niveau de fréquentation comme le niveau d'équipement attendu est difficilement compatible avec la préservation d'un espace dont l'objectif de protection est majeur. Face au constat regrettable de leur présence il n'est pas contradictoire cependant d'essayer d'améliorer leur qualité

Les autres concessions à caractère "d'utilité publique", base nautique de la Perroche, lagunages de stations d'épuration, autorisées pour des raisons diverses, doivent être maîtrisées.

5.2.7 ACCUEIL DU PUBLIC

Le niveau d'équipement de la forêt domaniale en aires de stationnement, aires de pique-nique, sentiers piétons, pistes cavalières, pistes cyclables est suffisant, au risque d'altérer et de banaliser toujours plus un territoire dont le rôle de protection est prioritaire. Il n'est pas nécessaire d'en programmer de nouveau dans les conditions actuelles. En effet, si le financement de l'investissement est relativement aisé, la charge de l'entretien est extrêmement difficile à financer dans des conditions satisfaisantes. Cependant, il faut être réceptif à une demande éventuelle d'une collectivité qui répondrait à un besoin identifié et conforme aux objectifs de la forêt domaniale.

- La priorité pour les années à venir demeure la restauration des équipements endommagés par les conséquences de la tempête du 27 décembre 1999. En particulier en forêt des Saumonards où le programme de rénovation des équipements avait pris du retard. *La réflexion engagée visant à créer un parking de dissuasion en périphérie de forêt des Saumonards avec limitation de l'accès de la route des Saumonards aux automobiles doit être poursuivie.*
 - Stationnements aux chaussées à reprendre, aux bornes arrachées et à la signalisation déficiente.
 - Aires de pique-nique aux nombreuses tables inutilisables.
 - Sentiers dont le balisage et la signalisation sont à compléter et où plusieurs sections des tracés sont à modifier.
 - Pistes dont la signalisation est à remettre à niveau.
 - Sentiers sportifs à restaurer.

- Complémentaire des travaux spécifiquement dunaires, le cheminement du public au travers des dunes doit être canalisé depuis les stationnements ou les points de fréquentation dense - campings, zones urbaines ... Clôtures de tout type couplées avec un caillebotis à l'approche de l'Océan sont à l'heure actuelle les dispositifs les plus incitatifs et efficaces. Le balisage/information est indissociable de ces actions. La préservation des habitats dunaires impose de dissuader la fréquentation en direction des points de vue "sauvages" le plus souvent, points de vision privilégiée situés préférentiellement sur la dune.

- La sensibilisation du public -touristes et résidents- souvent "consommateur passif" d'espaces naturels bordant les plages, passe par une information et une communication ciblées dont la forme la mieux adaptée reste à développer et surtout constamment à réactualiser (panneaux, dépliants, animation). Le dépliant existant, présentant la forêt domaniale et les circuits pédestres et équestres est exemplaire, mais devrait être publié en relation plus étroite avec les différents offices de tourisme qui éditent des documents similaires. Le gain en terme d'efficacité du message serait sensible.

- De plus en plus nombreux, les cyclistes déposent leurs vélos en désordre, altérant des lisières fragiles. Il faut également limiter les accès cyclistes (en particulier des VTT) au sous-bois, qui peuvent être responsables de réels dommages sur ce milieu sec. Informations, clôtures, chicanes, garages à vélos supplémentaires, participent à la limitation de ces dommages.

- Les intrusions motocyclistes, très agressives dans ces milieux secs et peu stables, doivent être combattues, en particulier en période sèche par un niveau de surveillance accru.

- La propreté des sites est à améliorer. Les WC installés sur le territoire domanial aux début des années 1970, sont obsolètes et insalubres. Leur rénovation (pour ceux reliés au réseau d'assainissement public) ou leur démolition progressive est engagée. Les collectivités doivent prendre conscience qu'une démarche volontariste est indispensable en la matière (obtention du pavillon bleu). Les propositions retenues de mise en place de sanitaires modulaires pendant les mois d'été, sur les sites les plus fréquentés, doivent être développées. Ecosystème sec, sur des sols peu évolués et pauvres en matière organique, il réagit cependant à l'apport d'éléments fertilisants, les nitrates en particulier. La banalisation du cortège floristique, liée à l'élévation du niveau trophique, est sensible à proximité des zones de fréquentation principales.

La récolte des déchets abandonnés dans les poubelles disposées autour du stationnement devra être soignée.

Ces équipements doivent s'intégrer parfaitement au milieu forestier, et veiller à en préserver l'intégrité et la qualité. La banalisation ferait perdre à cet espace son caractère "naturel" sur lequel repose son principal intérêt en terme d'accueil. Une grande vigilance est indispensable pour maintenir en état de sécurité les équipements existants. Réalisés en partenariat étroit avec les collectivités locales, ces travaux doivent faire l'objet d'une proposition chiffrée annuelle auprès des communes, de la CDC de l'île d'Oléron, et du Conseil-Général 17.

5.2.8 PAYSAGES

Nos interventions doivent conforter la qualité paysagère globale par un soin particulier apporté aux opérations sylvicoles. Les mesures suivantes, peu contraignantes et faciles à mettre en œuvre, doivent contribuer à augmenter, à terme, l'intérêt paysager de la forêt et diminuer l'incidence, négative parfois, des interventions. Dans tous les cas, il faut intégrer à notre réflexion l'évolution inéluctable que représente la part de plus en plus grande du Chêne vert et son impact dans le paysage vécu : couvert plus sombre, perspective moins profonde.

- Toujours garder à l'esprit la place prépondérante de la forêt domaniale dans les paysages de l'île d'Oléron (cordon linéaire proche des plages et situation dominante sur les reliefs).

- Les sites les plus fréquentés ou proches des zones urbaines sont très sensibles paysagèrement. Depuis longtemps, une grande vigilance est portée au traitement de ces zones forestières, souvent en masquant nos interventions. A contrario, il faut clairement montrer ce que l'on réalise (régénération, travaux) mais en l'inscrivant dans le paysage, sans le bouleverser de manière agressive. Il faut assouplir les limites et assurer une progressivité de l'impact visuel.

- Veiller particulièrement aux peuplements forestiers qui s'inscrivent dans les paysages perçus (cf carte des sensibilités paysagères et éléments remarquables), qui structurent globalement les territoires d'Oléron. Ils ne doivent pas être bouleversés par des interventions intempestives. Les coupes rases éventuelles, de faible ampleur doivent s'y insérer harmonieusement, sans agressivité, par leur forme et leur taille.

- La spécificité des paysages remarquables internes, en particulier la frange forestière soumise aux vents dominants, doit être favorisée. Elle doit s'exprimer librement. Les interventions éventuelles doivent se contenter d'éviter la fermeture néfaste à la biodiversité ou à la stabilité globale, mais ne viser en aucun cas à éliminer les arbres dont le développement ou la forme ne seraient pas satisfaisants.

- Le Pin maritime, symbole de la forêt dunaire, doit être privilégié face à la forte concurrence du Chêne vert. L'équilibre naturel qui s'instaure ne doit pas condamner cette essence déterminante au niveau paysager et affectif.

- Les points noirs paysagers que sont les anciennes décharges, seront traités, après expertise précise de leurs contenus, en fonction des moyens disponibles (Etat, Collectivités).

- Les secteurs les plus fréquentés, à proximité des stationnements (Gatseau, les Saumonards) en particulier, tendent à prendre l'aspect d'un parc arboré clair. Quelques arbres de haut jet dominant une pelouse composée de graminées des plus banales. Il faut reconquérir ces zones en matérialisant les cheminements afin d'éviter la dispersion et éventuellement installer quelques îlots de Chêne vert, afin qu'elles retrouvent un aspect naturel avec un étagement de la végétation. Arbres de 1^{ère} grandeur (Pin maritime et Chêne vert) dominant une strate moins élevée (Chêne vert).

- La multiplication de la signalisation et de l'information qui souvent se superposent, ne clarifie pas le message que l'on souhaite véhiculer, voire souvent aboutit à l'effet inverse, par rejet. Une réflexion globale avec les parties intéressées (Collectivités, public, services de surveillance ...) est indispensable avant toute mise en place de nouveau panneau.

- Le relief relatif du milieu dunaire peut permettre l'ouverture de perspectives qui dégagent le champ visuel vers des paysages jusque là occultés. Les promeneurs apprécient ces points de vue que nos interventions doivent ponctuellement autoriser (Domino, les Sables Vigniers, La Gautrelle, la Soulasserie, la Vigne américaine).

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les paysages d'Oléron, l'ONF devrait proposer aux décideurs la réalisation d'une étude paysagère approfondie intégrant l'ensemble des unités paysagères, marais, bâti, zones agricoles, mais aussi la forêt qui est déterminante à de nombreux égards et structure l'ensemble.

5.2.9 PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

- Les vestiges archéologiques tels que les foyers néolithiques observés ne sont pas précisément inventoriés. Les travaux en pied de dune (clôtures) veilleront à ne pas altérer les traces éventuelles. Les observations devront être signalées à la DRAC.

- Les ouvrages militaires français des XVIII^e et XIX^e siècles (fortins en sable, forts, casemates) disséminés en forêt des Saunonnards doivent faire l'objet d'une attention particulière pour leur conservation. La DRAC en a dressé l'inventaire. Toute difficulté devra lui être signalée.
- Les ouvrages du mur de l'Atlantique sont dans un état de conservation plus ou moins satisfaisant, avec des risques certains pour la sécurité (Vert-Bois). Un inventaire établi par la DRAC en 1999, en dresse un bilan exhaustif. Les bâtiments d'intendance, et abris en tôle, s'avèrent le plus souvent très altérés, voire dangereux. Leur conservation est impossible et de peu d'intérêt. Blockhaus et casemates en béton, plus durables et représentatifs d'une architecture militaire spécifique, justifient d'une plus grande attention. L'abandon progressif des concessions d'occupation, permet la condamnation des ouvertures. Réalisés en parpaings avec voile de béton et épaulement de sable, ces travaux sont réversibles.
- En l'absence de travaux du sol lourds, les traces de l'activité agricole antérieure au reboisement des années 1950 seront parfaitement conservées. Les travaux forestiers éventuels (débardage, broyage) devront s'abstenir de tout nivellement intempestif.

Une vigilance constante de l'ONF, ainsi qu'un peu de bonne volonté de la part des exploitants devraient être suffisantes.

5.2.10 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt domaniale de l'île d'Oléron est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels, validé et soumis à la signature du préfet de Charente-Maritime en 2003. Les 37 km de façade maritime de la forêt domaniale sont exposés à l'érosion marine à l'échelle du demi-siècle.

Face à l'érosion marine nous ne disposons d'aucune possibilité d'action. Cependant, la conservation d'un cordon dunaire stabilisé, par sa capacité d'absorption souple de l'énergie de la houle, est vraisemblablement la meilleure réponse à l'agression marine.

L'ONF doit d'autre part délibérément s'engager (dans son domaine de compétence - stabilisation et végétalisation du sable éolisé -) avec les collectivités, dans leur volonté de réalimenter "naturellement" le transit sableux.

Les risques de submersion de la Forêt Domaniale ne sont pas envisagés.

5.2.11 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES

La forêt domaniale d'Oléron ne peut pas être considérée comme très sensible aux incendies comme l'a montré le PPR. Cependant eu égard aux enjeux importants en période estivale de nombreuses obligations s'imposent.

- Le débroussaillage (en privilégiant les périodes hors nidification) est prescrit
 - sur un périmètre de 50 m de large, aux abords des constructions, travaux et installations de toute nature (parkings en particulier) et aux abords des terrains de camping.
 - sur une profondeur de 20 m de part et d'autre des accès de toute nature.
- Le PPR demande : "Après exploitation forestière les coupes seront nettoyées des rémanents et branchages au voisinage des voies ouvertes à la circulation publique dans une bande de 50 m de largeur de part et d'autre de l'emprise des voies".
- Enlever les dépôts de bois en période estivale,

L'entretien de la tour DFCI de l'Observatoire est indispensable. Son état de vétusté va la rendre dangereuse et inutilisable prochainement.

L'équipement en citernes de lutte contre les incendies (4 unités de 60 m³ plus une de 30 m³), est suffisant. La construction de pistes supplémentaires ne se justifie pas.

Par contre, le niveau de risque, justifie une vigilance certaine et une présence renforcée en période estivale.

5.2.12 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT DE LA FORET

Le parcellaire ainsi que les limites de la forêt devront faire l'objet d'un entretien régulier, afin d'en assurer l'intégrité.

Les allées forestières tant en terrain naturel que stabilisées devront être maintenues constamment fermées à la circulation automobile.

L'élagage et la largeur de ces pistes devront cependant permettre l'accès aisé à des véhicules d'intervention et de secours tout terrain.

5.2.13 PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES

- Le réseau de placettes (9) de surveillance de l'état du feuillage du Pin maritime installé après la phase de dépérissement de la fin des années 1980 doit être allégé. Le maintien de quelques placettes notées à un pas de temps de 3 à 5 ans permettra une veille qui pourra prévenir de toute évolution défavorable.
- Le suivi de l'arboretum de comportement parcelle 7, installé à la même époque en 1992 va être abandonné. Les résultats d'introduction d'espèces autres que le Pin maritime et le Chêne vert sont peu concluants. Les espèces existantes seront conduites normalement à leur terme.
- Les deux placettes de surveillance de la Chenille processionnaire du pin du Département de la Santé des Forêts, parcelles 14 et 64, participent d'un réseau plus vaste. Elle doivent être maintenues.
- La placette RENECOFOR parcelle 14 est bien entendu maintenue.

5.2.14 ACTIONS DE COMMUNICATION

Un plan de communication global, intégrant les mesures préconisées par le DOCOB en faveur de la biodiversité, mais aussi l'importance pour le cadre paysager des travaux de renouvellement des peuplements qui vont se poursuivre doit être mis sur pied. Il est important de mettre l'accent sur l'évolution inéluctable des peuplements forestiers, et l'augmentation de la présence du Chêne vert dont l'impact paysager (fermeture du couvert bas) est très différent du Pin maritime.

Il faut diffuser et faire connaître les actions menées, informer la presse et les élus, disposer des panneaux explicatifs adaptés, préalablement aux travaux de renouvellement des peuplements.

5.3 PROGRAMME D'ACTIONS DE La Réserve Biologique Intégrale (Série 2)

La Réserve Biologique Intégrale sera conduite en évolution libre. Son plan de gestion sera établi avant 2006 et sera annexé au présent document. Il précisera toutes les dispositions en matière d'études et de recherches, de limitation de la fréquentation ou de régulation des populations de grands animaux qui s'attacheront à ce territoire.

Rédigé par

René PELLOQUIN

Chef de projet aménagement

La Rochelle le : 15 décembre 2004

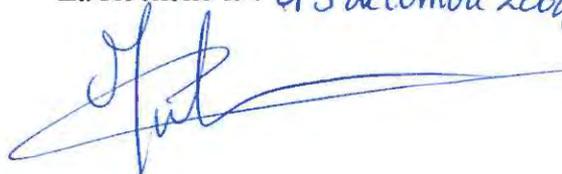


Présenté par

Christine MICHENEAU

Responsable de l'US aménagement littoral

La Rochelle le : 15 décembre 2004



Contrôlé par

Pascal JARRET

Responsable aménagement de la DT Centre Ouest

Boigny/Bionne le : 20 décembre 2004

